



BULLETIN FÉDÉRAL

DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE ALBI (Tarn)

samedi 13 et dimanche 14 décembre 2025

À vélo tout est plus beau !

N° 181 bis

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

12, rue Louis Bertrand - CS 80045 - 94207 Ivry-sur-Seine Cedex - Tél. 01 56 20 88 88 - CCP Paris 3921 44Z - Site Internet : www.ffvelo.fr
Reconnue d'utilité publique depuis le 30/10/1978 / Agréée du ministère du Tourisme depuis le 28/06/1991 / Agréée du ministère des Sports depuis le 30/11/1964
Délégation par l'État pour l'activité « Cyclotourisme » depuis le 04/04/2006

**ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME**

Samedi 13 et dimanche 14 décembre 2025
Institut national universitaire Champollion - Place de Verdun - 81000 ALBI

Le présent bulletin tient lieu de convocation.

SAMEDI 13 DÉCEMBRE 2025

08 h 30	Accueil, vérification des pouvoirs
09 h 30	Ouverture institutionnelle - Allocutions des personnalités
10 h 15	Ouverture de l'Assemblée générale extraordinaire - Présentation des deux résolutions - Résultats des votes par la commission Électorale
10 h 30	PAUSE
11 h	Ouverture de l'Assemblée générale ordinaire - Présentation des votes sur les rapports (moral, activités, finances, budget), les trois résolutions et l'élection au Conseil disciplinaire d'appel - Résultats des votes par la commission Électorale
11 h 15	Les finances, bilan comptable, projet de budget et questions, commissaires aux comptes et censeurs aux compte
11 h 45	Présentation du nouvel assureur fédéral - Questions/ Réponses
12 h 30	REPAS
14 h 00	Présentation du Projet de développement fédéral
14 h 30	Conférence « Transformer l'essai de la parité pour 2028 » - Pascal Van Hoorne
16 h 00	Film Jeanne Lepoix - Présentation de la réalisatrice
16 h 45	PAUSE
17 h 15	Présentation de la Semaine fédérale internationale de cyclotourisme - Château-Gontier-sur-Mayenne (53)
17 h 35	Prix photo-littéraire Pierre Roques
17 h 45	Concours photo
18 h 00	Challenge de France
18 h 20	Échanges avec la salle
18 h 50	Présentation des deux nouveaux membres du Conseil disciplinaire d'appel
19 h	Vin d'honneur sur site

DIMANCHE 14 DÉCEMBRE 2025

08 h 30	Présentation du Plan de communication Présentation du Pass' Vélo Présentation de l' application FfVélo + et du nouveau site fédéral
09 h 30	Table ronde « Voyage et Développement durable »
10 h 15	À propos des séjours
10 h 30	PAUSE
11 h	Manifestations à label fédéral : Cyclomontagnardes, Vertes tout-terrain, organisations Jeunes, Randonnées permanentes, concentration Ascension 2026
11 h 30	Présentation de l'Assemblée générale de Nancy
11 h 45	Récompenses fédérales
12 h 15	Remerciements et clôture

RAPPORT MORAL

Lydie Chénot – Présidente fédérale

Une Assemblée générale est toujours un moment fort et symbolique. Celle-ci l'est encore plus : elle marque le premier rendez-vous de notre nouvelle mandature.

Forte de plus d'un siècle d'histoire, notre Fédération aborde un défi majeur : faire du cyclotourisme un sport encore plus rayonnant et inclusif.

2025 est une année charnière.

Un regard lucide pour avancer

Avec une nouvelle gouvernance placée sous le signe de la transparence et de la responsabilité, nous avons résolument pris un cap vers l'avenir, avec une feuille de route ambitieuse pour une Fédération moderne, dynamique et forte.

Les objectifs de cette olympiade sont clairs : pérenniser notre institution et stabiliser les effectifs, faire de notre Fédération l'excellence du cyclotourisme, affirmer notre place dans le paysage sportif français, renforcer l'accompagnement des clubs et des structures, redonner l'élan à la vie fédérale pour rayonner.

Mais, il serait illusoire d'ignorer la réalité : notre Fédération traverse une période difficile.

- La moyenne d'âge de nos licenciés augmente faute d'un renouvellement suffisant fragilisant régulièrement nos effectifs. En dix ans, nous avons perdu près d'un licencié sur cinq. Cela représente une baisse d'environ 20 %. Certaines structures peinent à se renouveler, la lassitude s'installe, le bénévolat s'essouffle. Des habitudes bien ancrées freinent parfois les nouvelles initiatives et l'innovation dans nos activités.

- Le cyclotourisme est une pratique que beaucoup s'approprient, alors que nous en sommes la Fédération délégataire. Nous sommes l'interlocuteur majeur de la pratique en liberté du vélo sur la route et les chemins et dans la pratique de la mobilité à vélo, au travers de nos 2 600 clubs ou nos 3800 randonnées annuelles.

- Une conjoncture nationale, marquée par un contexte économique difficile, nous rappelle la fragilité du sport en France : le budget des sports pour 2026 (projet) est annoncé en baisse de 17,6 %, et les collectivités anticipent déjà de fortes coupes budgétaires de l'ordre de 43 %.

Cette situation ne doit pas être une fatalité mais au contraire une exigence d'action à tous les niveaux.

- Conjuguer la force de nos valeurs et la richesse de nos activités avec la modernité et le renouvellement nécessaires pour accueillir de nouveaux publics et intégrer de nouvelles pratiques.

- Consolider notre gestion et déployer une organisation renouée et pérenne, engager une réflexion vers un modèle économique moderne et plus autonome.

Un nouvel élan fédéral

Ce premier semestre a été marqué par une évolution dans l'organisation du Comité directeur fédéral, avec la création de pôles de compétences regroupant plusieurs commissions. Cette nouvelle structuration vise à renforcer l'efficacité de notre fonctionnement.

Structuration, transversalité, collaboration sont des piliers de la réussite pour cette olympiade.

Avec un Comité directeur renouvelé à plus de 50 %, plus jeune et composé en grande partie d'actifs, il a fallu instaurer un temps d'adaptation et d'acculturation. Cette étape, certes discrète, était

indispensable pour optimiser notre fonctionnement et renforcer la mobilisation du collectif élu, siège et direction technique nationale. Les attentes et les défis sont nombreux ; ils devront s'inscrire dans le temps. Aujourd'hui, les problématiques sont plus lourdes et plus complexes qu'hier.

Désormais, l'heure est à l'action. Les commissions fédérales renouvelées et pleinement mobilisées ont déjà lancé des consultations pour dresser un état des lieux et entamer un travail de réflexion et de projection.

Pour le dernier semestre 2025, plusieurs actions concrètes viendront renforcer notre proximité avec les structures : organisation des premiers webinaires d'informations et d'échanges, lancement des rencontres interzones et délocalisation d'un comité directeur. Ces initiatives, déjà programmées, traduisent notre volonté d'agir et de placer les clubs, CoDep et CoReg au cœur de la vie fédérale. Parallèlement, les comités régionaux et départementaux ont été recomposés, et les nouvelles équipes doivent désormais se saisir de leurs attributions.

Clubs, CoDep, CoReg : une même dynamique et un même objectif. Ils doivent s'affirmer comme de véritables forces d'animation sur leurs territoires, être garants de la circulation des informations et favoriser la création d'espaces collaboratifs pour avancer ensemble. Pour structurer l'ensemble des actions en cohérence avec le projet sportif fédéral et répondre aux attentes, le comité directeur et les commissions fédérales doivent capitaliser, valoriser et coordonner les échanges et les initiatives.

Notre institution est avant tout une Fédération de clubs, un vivier d'idées et de savoir-faire. Ils doivent être au centre de nos attentions. Ce sont les maillons clés du développement de la pratique.

Notre Fédération repose sur l'engagement bénévole. Chacun et chacune contribue à la hauteur de son temps, de son énergie et de son investissement personnel. Cette diversité fait notre force, à condition de savoir la coordonner et de rester solidaires. Le bénévolat est un enjeu central pour la vitalité de notre Fédération.

Un engagement fort auprès des institutions et du mouvement sportif

Notre présence sur le terrain a renforcé notre visibilité, notamment au Comité national olympique et sportif français (CNOSF). J'ai échangé avec Amélie Oudéa-Castéra, nouvelle présidente, pour rappeler notre rôle de Fédération délégataire et porter les spécificités du cyclotourisme. La question du statut et de la reconnaissance du bénévolat ainsi que les problématiques spécifiques liés aux fédérations « sports de nature » avec la préservation de nos espaces naturels de pratiques ont été évoquées.

Ce premier semestre a été également marqué par une succession d'entretiens et des convocations incontournables :

- rencontre avec le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative pour présenter notre vision stratégique de l'olympiade ;
- rencontre avec l'Agence nationale du sport (ANS) pour défendre notre projet sportif fédéral en cohérence avec les priorités nationales, qu'il s'agisse du développement de la pratique, l'inclusion, de la mixité, du développement durable, de la santé, de la lutte contre les violences et les discriminations.

Nous avons été mobilisés en juin par le dossier de renouvellement de notre délégation pour la discipline sportive le cyclotourisme, spécialités, randonnée à vélo, longue distance, éducation routière sportive. Ce renouvellement revêt pour notre Fédération une importance capitale, dans le contexte actuel du développement de la pratique en France avec près de 16 millions de pratiquants dont beaucoup sont en dehors de la pratique fédérale.

Aujourd'hui, les attentes des institutions se sont renforcées : elles sont plus nombreuses, plus ciblées et demandent de notre part rigueur et précision dans l'élaboration de nos actions et nos projets. Dans le cadre de l'action publique et dans un contexte de sobriété budgétaire, des efforts supplémentaires sont demandés pour optimiser et rendre compte du ratio d'efficacité (dépenses engagées/résultats obtenus) de notre politique sportive mise en place grâce au soutien de financements publics.

Dans la continuité de notre engagement institutionnel, nous avons signé les 15 engagements écoresponsables communs des fédérations sportives. Nous avons remis à la Direction des sports fin juin un plan d'action sur les 15 thématiques imposées pour quatre ans. La Fédération va ainsi renforcer son engagement. Cela implique des actions concrètes, afin de réduire notre impact environnemental, de promouvoir des pratiques sportives respectueuses des ressources naturelles et de sensibiliser nos clubs, nos structures et nos licenciés à ces enjeux essentiels.

Dans le cadre d'une évaluation de la loi « Nouvelle gouvernance 2022 » visant à démocratiser le sport, j'ai été auditionnée à l'Assemblée nationale en présence de deux autres Fédérations sportives. Ces échanges avec les parlementaires et les institutions sont précieux : ils nous permettent de partager les réalités du terrain, de confronter les idées, d'exposer nos difficultés, en particulier, sur la mise en œuvre de la parité dans les instances dirigeantes régionales en 2028.

La sécurité routière est le fil rouge de cette mandature. Lutter contre les violences routières et créer un environnement apaisé pour les cyclistes est une priorité. Nous avons porté nos propositions dans le cadre de la mission d'Emmanuel Barbe « Contre les violences, protéger tous les usagers de la route ». En parallèle, on peut saluer la bonne écoute que nous avons auprès de la Déléguée interministérielle à la sécurité routière (DISR). La Fédération est engagée depuis de nombreuses années sur tous les aspects de la sécurité du cycliste. Notre expertise reconnue nous permet d'amplifier nos messages en faveur d'une pratique plus sûre pour tous et toutes. Nous devons rester un des interlocuteurs principaux des pouvoirs publics, et être également aux côtés d'autres associations dans le cadre d'actions communes afin de renforcer la crédibilité et la visibilité de nos propositions et de nos messages pour la sécurité de la pratique du vélo.

La force de nos organisations fédérales

Les séjours et nos grandes organisations fédérales, en particulier la Semaine fédérale, sont des repères incontournables de notre identité et des temps forts de mobilisation pour nos clubs et nos licenciés. Même si la perte d'envie d'organiser peut parfois se faire sentir, elle ne doit pas être un frein. Ces événements doivent continuer à vivre, en s'ouvrant davantage vers l'extérieur, en attirant de nouveaux publics. Elles demeurent notre vitrine, un héritage précieux qu'il nous appartient de préserver tout en les réinventant. Pâques-en-Provence, les Cyclomontagnardes, la Maxi-Verte, le Bike challenge pour les jeunes, le Critérium national d'éducation routière, le Tour cyclotouriste et plus largement, l'ensemble de nos événements sont de belles réussites. Toutes ces organisations reflètent à la fois l'engagement sans faille et le savoir-faire de nos organisateurs mais aussi nos valeurs : convivialité et solidarité, lien social et bien-être.

Remerciements

Je salue le travail et la disponibilité de tous les bénévoles, dans les clubs, départements, régions, écoles et commissions. Vous êtes les leviers de nos réussites.

Je remercie notre Directrice technique nationale, Isabelle Gautheron et l'équipe technique, renforcée avec l'arrivée d'un nouveau cadre,

Jacques Callarec. Très sollicités, toujours disponibles et ouverts aux échanges, ils sont pleinement associés à nos côtés pour écrire une nouvelle page tournée vers le développement et l'innovation.

Mes remerciements vont aussi au directeur du siège, Nicolas Leroy et à l'ensemble de nos collaborateurs et collaboratrices, salariés qu'ils soient au siège parisien ou au Centre nature " Quatre Vents ". Leur implication et leur professionnalisme permettent à toutes nos actions de se déployer et d'accompagner au mieux nos structures.

J'exprime enfin toute ma confiance au Comité directeur, dont l'engagement et la mobilisation sont déterminants pour porter, avec moi, cette nouvelle dynamique.

Confiance et mobilisation

Cette année de transition est avant tout placée sous le signe de la clairvoyance : établir un état des lieux et identifier les problématiques pour mieux y répondre, engager un dialogue et fixer des priorités. Désormais, il nous appartient collectivement d'oser innover et nous tourner vers de nouvelles perspectives, de questionner certaines habitudes sans renier nos valeurs, tout en restant connectés aux réalités de notre temps.

Oser, c'est accepter de prendre des risques ; mais ne pas agir, c'est courir un risque bien plus grand encore : celui de voir la Fédération française de cyclotourisme se fragiliser et perdre progressivement sa place au sein du mouvement sportif français et de la société.

Ce rapport moral se veut un message d'optimisme dans la force de notre collectif solidaire et de confiance dans notre capacité à fédérer, à agir et à nous réinventer.

Ensemble, construisons une Fédération forte, dynamique et moderne en phase avec son temps.

« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible. » (Antoine de Saint-Exupéry – Citadelle, 1948)

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Martine Cano – Vice-présidente et Secrétaire générale

Le Comité directeur a été renouvelé l'an dernier. Si le second trimestre 2024 a été en partie consacré à la préparation de l'Assemblée générale électorale des 7 et 8 décembre à Paris, le comité a travaillé jusqu'à cette date avec plusieurs réunions : les comités prévus des 27-28 septembre et 18-19 octobre auxquels se sont ajoutées une réunion en visio-conférence le 5 juillet suivie de votes par mail arrêtés au 19 juillet ainsi qu'une réunion extraordinaire le 26 novembre.

Le premier semestre 2025 a commencé par l'installation du nouveau comité avec une large part de nouveaux élus (la moitié) qui ont d'abord dû prendre leurs marques et constituer leurs équipes. Le nouveau Comité directeur s'est réuni les 10-11 janvier et 14-15 mars, le 12 juin et le 18 août en visio-conférence. À noter qu'avant chaque comité, une réunion de bureau est organisée en visio afin de préparer la réunion du comité à suivre.

Au cours du premier trimestre, plusieurs centaines de bénévoles se sont manifestés pour intégrer des commissions et apporter leur pierre à l'édifice. Cela montre l'intérêt de nombreux adhérents pour faire vivre notre Fédération, qu'ils en soient remerciés.

Si le nombre de membres de chaque commission est limité, plusieurs de ceux et celles qui n'ont pas été retenus ont été sollicités pour avis ou pour des groupes de travail ; d'autres peuvent contribuer, dans leur domaine, à faire vivre leur comité départemental ou régional ; cela permettrait d'éviter des mises en sommeil de structures et de redynamiser certains clubs.

Alors que l'érosion des effectifs se poursuit, parallèlement à la démographie de notre pays, seules les actions de proximité, les contacts de terrain peuvent favoriser la poursuite ou reprise d'activités. Quelques points sont cependant un peu moins noirs : Il y a davantage de créations de nouveaux clubs (35 soit + 8) mais 95 n'ont pas renouvelé leur adhésion ; notons aussi 4 clubs à la Réunion et 14 en Guadeloupe. Les Écoles française de vélo (401 soit + 71) et le nombre de féminines est en progression. Il faut désormais fidéliser ces nouveaux et nouvelles.

Il n'y a eu en 2025 aucune manifestation lors des « grands week-ends » du printemps – hormis Pâques-en-Provence et Pâques-en-Périgord, ce dernier malheureusement victime de pluies abondantes. Le retour d'un rendez-vous national à l'Ascension est donc une bonne nouvelle ; puisse-t-elle inspirer d'autres clubs à faire de même pour la suite.

La part des femmes commence à augmenter pour atteindre 18,4 % (+1,4 %). Peut-être grâce à la multiplication des actions ; peut-être aussi parce que les femmes pratiquent en moyenne plus longtemps, se prennent plus souvent en charge et prennent des initiatives. Néanmoins, les efforts doivent être poursuivis, notamment pour l'incitation à la prise de responsabilité au sein des clubs, et des structures. N'oublions pas qu'aux élections de 2028, la parité sera aussi une exigence pour les Comités régionaux.

Malgré la baisse du nombre d'adhérents, la Fédération a maintenu les effectifs des salariés au siège fédéral afin de pouvoir continuer à répondre aux multiples tâches et services offerts aux licenciés. On peut regretter que de nombreux clubs et comités ne les utilisent pas pleinement pour accompagner leur développement.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE TECHNIQUE NATIONALE

Isabelle Gautheron

La réussite populaire et sportive des Jeux olympiques de Paris est restée malheureusement à la porte de nos clubs. Le nouvel élan espéré pour l'ensemble de nos activités, après celui de la mobilité à vélo est resté au bord de nos routes. Enjeu de société, enjeu économique, enjeu de santé publique, la pratique du vélo se développe aujourd'hui en dehors de toutes structures fédérales. Les chiffres ci-dessous doivent nous faire réagir collectivement.

	2014	2016	2024	Variation à 10 ans
Licenciés	126 517	124 572	107 371	- 20 146
Féminines	21 459	21 361	19 380	- 2 079
Jeunes 0 - 17 ans	9 640	18 198	9 983	+ 343
Adultes 18 - 30 ans	3 100	3 529	2 342	- 758
Adultes 31 - 50 ans	25 449	21 736	13 131	- 12 318

Nous avons perdu plus de 20 000 licenciés en dix ans, dont 12 733 dans la tranche d'âge 18 – 50 ans, les jeunes au sein des Écoles françaises de vélo se maintiennent au même niveau. Dans le même temps la perte de 477 clubs mérite une fois de plus une attention particulière. Face au manque de bénévoles et à l'évolution de la pratique des activités de la randonnée à vélo, Il devient nécessaire de capter des jeunes en quête d'aventure et d'accueillir et des adultes actifs à la recherche d'émotions. Restons une fois de plus optimistes pour cette nouvelle olympiade !

L'année 2025 est une année de transition, nouveau Comité directeur fédéral, nouvelles commissions et des petits changements au sein de la Direction technique nationale avec l'arrivée en février 2025 de Jacques Callarec à la suite du départ de Nicolas Dubois. Une nouvelle olympiade c'est toujours le début d'une aventure.

LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

Le rôle et les missions de la Direction technique nationale est d'accompagner le développement des activités de la Fédération dans le respect des priorités définies par l'État. Elles sont très diversifiées, et les domaines d'interventions variés avec du management et de l'expertise technique, pédagogique, juridique, éducative et de la prospective sociétale.

Agrément et délégation

L'année post-olympique est la période des renouvellements des reconnaissances de l'État au travers de l'agrément et de la délégation. Depuis les lois de 2021 sur les valeurs de la République et celle de 2022 sur la démocratisation du sport, les fédérations doivent solliciter l'agrément et remplir à nouveau des conditions légales, organisationnelles et éthiques. Il est délivré par le ministère en charge des sports pour une durée de huit ans. Cet agrément atteste que la Fédération participe à une mission de service public dans le domaine du sport. Les clubs affiliés à la Fédération bénéficient de celui-ci, à ce titre ils peuvent solliciter des subventions publiques. Nous avons obtenu l'agrément par arrêté du ministère le 18 décembre dernier, après un lourd travail administratif.

La Direction technique nationale a porté le dossier du renouvellement de la délégation, que nous avons obtenue pour la première fois en 2006. Un travail collectif avec le Comité directeur pour répondre aux critères et aux documents imposés. Il a fallu, dans le même temps que l'installation du nouveau Comité directeur, travailler sur une stratégie nationale avec tous les imposés des politiques publiques, le projet de développement (ex-projet fédéral) et avoir la capacité de proposer des critères d'évaluation objectifs. La délégation est importante pour une fédération, c'est une mission de service public confiée par l'État à notre Fédération. Elle est l'autorité sportive officielle, à ce titre elle définit les règles techniques et de sécurité, elle organise officiellement, et elle seule représente le cyclotourisme au niveau national et international. L'obtention de la délégation est actée par un arrêté ministériel et fait l'objet d'un contrat entre l'État et la Fédération, qui définit les obligations et les engagements de la Fédération.

Un suivi annuel est mis en place par la direction des sports. La délégation est une reconnaissance de l'expertise et des savoir-faire de nos bénévoles et de nos éducateurs.

Développer tous les types de pratique du vélo, pour tout le monde, et sans discrimination, c'est ce qui fonde le rôle sociétal et inclusif de notre Fédération. Les cadres techniques sportifs placés auprès de la Fédération restent les interlocuteurs privilégiés entre le ministère, l'Agence nationale du sport, les institutions publiques et la Fédération. Comme les années précédentes, la Direction technique nationale a maintenu et développé des relations avec les différents services de l'État et autres partenaires institutionnels ou privés pour favoriser la mise en œuvre de nos projets. Nous avons travaillé avec différentes commissions fédérales pour accompagner leurs projets, répondre à leurs préoccupations et les accompagner dans leur prise de décisions.

Les Conseillers techniques sportifs (CTS), placés auprès de la Fédération par le ministère pour servir le projet fédéral et mettre en œuvre le contrat de délégation sont intervenus dans les domaines suivants :

- la formation fédérale et professionnelle ;
- la sécurité à vélo ;

- le développement de la pratique pour tous les publics ;
- la lutte contre les discriminations, les incivilités et les violences dans le sport ;
- les aspects règlementaires de la pratique des Activités physiques et sportives (APS) et du cyclotourisme ;
- l'expertise technique et pédagogique des activités du cyclotourisme ;
- l'ingénierie de projets ;
- les conseils aux structures pour accompagner leur développement et répondre aux difficultés ;
- les interventions auprès des services déconcentrés de l'État et les établissements du ministère ;
- les actions de représentation auprès des structures et des partenaires institutionnels et privés.
- les activités jeunes dans leur ensemble au sein des structures et à l'école dont le programme " Savoir rouler à vélo " ;
- la participation aux événements organisés par la Fédération notamment « Ensemble à vélo » et le CEER 2024

LE CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT FÉDÉRAL AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS)

Le soutien financier de l'État se fait au travers du contrat de développement passé entre la Fédération et l'Agence nationale du sport. Celui-ci est pluriannuel, un avenant est établi chaque année à la suite d'une évaluation des actions. 2025 est là, le début d'une nouvelle contractualisation pluriannuelle qui va courir sur l'olympiade. 2025 a été reconduit à l'identique. Cependant, nous restons dans l'incertitude des moyens octroyés par l'État pour les années à venir compte-tenu du contexte économique. Mais c'est un exercice qui permet des échanges privilégiés avec l'ensemble des partenaires. Le soutien de l'ANS est porté sur des actions identifiées et partagées entre le ministère, l'agence et la Fédération :

- la pratique en faveur des jeunes ;
- le " Savoir rouler à vélo " ;
- la formation et principalement la formation professionnelle ;
- le sport comme facteur de santé ;
- la sécurité et la prévention des risques liés à la pratique ;
- l'accueil des femmes au sein de nos structures ;
- l'accueil des personnes en situation de handicap ;
- la transformation numérique de la Fédération ;
- la mise en place du Projet sportif fédéral (PSF)-ANS.

Je remercie les commissions fédérales et toutes les personnes qui portent et mettent en place les actions. Je remercie particulièrement Stéphanie Callaud pour sa précieuse collaboration dans le suivi financier du contrat de développement.

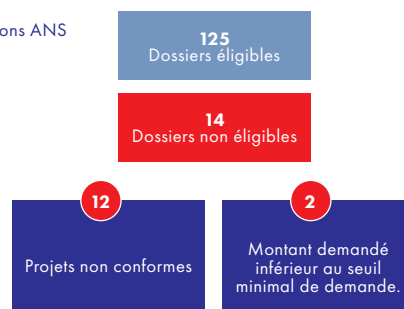
SUBVENTIONS PROJET SPORTIF FÉDÉRAL - ANS

La Direction technique nationale a géré la procédure d'attribution des subventions " PSF-ANS " destinée aux structures clubs, CoDep, et CoReg. Dossier qui reste une fois de plus très instructif pour évaluer l'activité réelle de nos structures. En amont de l'ouverture de la campagne, tous les moyens de communication disponibles de la Fédération, newsletters Structures, visio-conférences et dépôt de l'information dans la Gestion documentaire de l'Intranet fédéral ont été utilisés. Une fois de plus il a été demandé aux CoReg et aux CoDep de bien vouloir relayer l'ouverture de la campagne par une information directement accessible sur leur site Internet. Tous les clubs ont donc un égal accès à cette information.

Je souhaite saluer le travail efficace mené par Julien Testu, chargé de mission sur ce dossier et sur les projets de développement.

Bilan de la campagne 2025

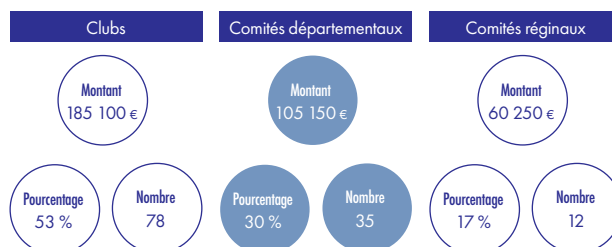
Les subventions ANS



Bilan de la campagne 2025

Les subventions ANS
Répartition par structures

Enveloppe : 350 500 €



Bilan de la campagne 2025

Les subventions ANS
Répartition par dispositif



Le rythme de la campagne PSF est donné par l'ANS, ce qui explique le départ tardif pour cette année. Cependant, nous avons respecté le même temps de dépôt que l'an dernier. Les CoReg ont traité les dossiers avec objectivité dans les propositions des montants aux clubs et aux CoDep. Des ajustements ont toutefois été faits à la marge par la commission nationale pour donner suite à une interprétation parfois erronée de la note de cadrage par les CoReg.

Les structures ont été plus impliquées et vigilantes lors de la construction de leur projet. Une lecture attentive des différents documents envoyés est impérative afin de bien respecter les consignes pour avoir un dossier conforme. Nous sommes toujours disponibles pour répondre aux interrogations !

Il est important de rappeler que les actions ayant fait l'objet d'une subvention doivent être impérativement justifiées. Les évaluations des actions financées au titre de 2025 devront être justifiées par un compte rendu à remplir au sein du " compte asso " **au plus**

tard au 30 Juin 2026. En l'absence de compte rendu, l'agence procédera à la demande de remboursement de la subvention. Ce qui a été fait pour certaines structures pour les subventions 2023 malgré les nombreuses relances effectuées par le compte-asso. Bien souvent pour défaut de compte rendu ou bien pour un bilan financier incomplet.

Certaines structures s'insurgent de la demande de reversement de subvention, alors que les actions n'ont pas été réalisées ou que la totalité de la subvention n'a pas été utilisée. Il s'agit d'argent public avec des règles qui prévalent pour tous.

LES JEUNES

Développer la pratique du vélo auprès des jeunes, reste une des priorités de la Fédération au travers des activités déployées et de l'État et des dispositifs déployés tels que " le Pass-Sport ", les deux heures au collège et le SRAV. L'accompagnement, le conseil et le développement de nouvelles activités pour attirer les jeunes au sein de nos structures font partie des missions de la Direction technique nationale auprès de la commission Jeunes. La belle aventure *Bike Camp*, a permis de créer une nouvelle dynamique interrégionale appréciée de tous les participants. C'est un nouveau concept du *Trait d'union* historique sous la forme des traits d'union régionaux qui convergent vers la Semaine fédérale, permettant à davantage de jeunes de découvrir l'itinérance. Ce concept de *Bike camp* vient en complémentarité des nombreux séjours et mini séjours organisés par les structures pour les jeunes cyclos. Bravo aux clubs, CoDep et CoReg qui organisent !

Le Bike challenge - Week-end des épreuves officielles jeunes

Les Critériums des jeunes cyclotouristes et le Concours national d'éducation routière (CNER) ont continué leur évolution. Ils avaient lieu à Nans-les-Pins dans le Var. Ce fut un succès sportif avec un peu plus de 200 jeunes sélectionnés ; et un succès organisationnel par la qualité de l'accueil de la commune de Nans-les-Pins et l'accompagnement du président du CoDep 83 Pierre Pujol. Près de 300 personnes, jeunes, encadrants et bénévoles ont participé à ce beau week-end. Je souhaite remercier la commission Jeunes élargie et l'ensemble de l'équipe d'organisation pour leur efficacité et leur bienveillance.

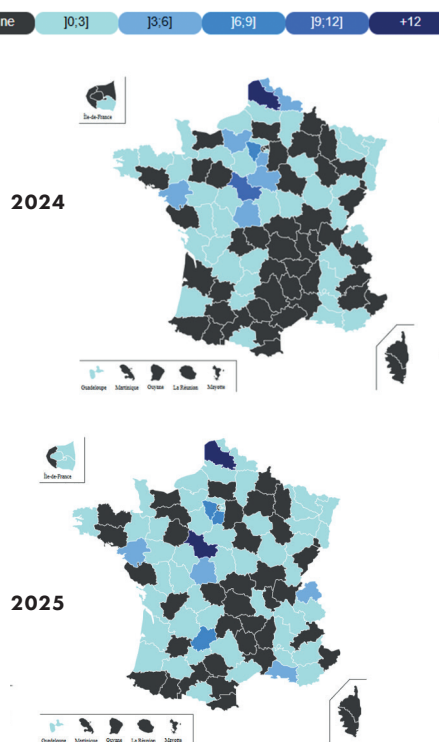
Le Concours européen d'éducation routière Paris 2025

Après le défi organisationnel et sportif de 2024, le Concours européen d'éducation routière (CEER) 2025 se déroulait en Serbie. Les quatre jeunes ont été sélectionnés lors des épreuves du CNER à Nans-les-Pins. L'ensemble de l'équipe jeune et encadrement se sont retrouvés pour un stage de préparation organisé la dernière semaine d'août à Nouan-le-Fuzelier par Roland et Micheline Bouat. Un travail sérieux dans la bonne humeur a été effectué. À chaque édition, pour nos jeunes et nos encadrants, c'est une belle aventure humaine au service de la jeunesse et de la sécurité à vélo. Notre valeureuse équipe de France, bien préparée et bien encadrée a découvert la pression des grands défis sportifs pour prendre une belle 7^e place.

Le " Savoir rouler à vélo " (SRAV)

C'est une des actions mises en place dans le cadre des priorités de l'État. L'objectif est que les enfants puissent acquérir les savoirs et les comportements indispensables pour se déplacer à vélo dès leur entrée au collège. L'ensemble des structures clubs, CoDep et CoReg sont dynamiques pour la mise en œuvre de ce dispositif qui a pour vocation d'être déployé en milieu scolaire, périscolaire et au sein des activités classiques du club. La Fédération a continué son accompagnement aux structures qui souhaitent s'engager dans le SRAV. Cette aide est composée d'un certain nombre de supports pédagogiques (livret pédagogique de l'enfant, impression des attestations et classeur avec les fiches pédagogiques).

Comparatif 2024-2025 des interventions SRAV par département
Taux d'intervention départemental en %



Au 1^{er} octobre 2025 le ministère a répertorié :

- 218 personnes validées comme " Intervenants SRAV " au titre de la Fédération,
- 54 464 attestations ont été délivrées depuis avril 2019
- 14 104 attestations ont été délivrées depuis le 1^{er} octobre 2024 et le 30 septembre 2025, soit une progression de 12 %.

Le résultat positif tant en nombre d'attestations délivrées qu'en interventions faites au sein des départements, est le reflet de l'engagement de nos structures à la mise en place de ce programme, de l'accompagnement par la Fédération et des aides de l'État et de l'ANS au travers du PSF et des appels à projets lancés par les Délégations régionales académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES.) Le programme au sein de la Fédération repose sur la volonté de nos bénévoles. Cependant, la réalité montre que les départements les plus efficaces sont ceux qui ont pris le chemin de professionnaliser leurs interventions. Il est essentiel que toutes les personnes qui font de l'éducation routière, comme cela existait auparavant, **se déclarent comme « intervenant » sur le site « Savoir rouler à vélo » du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative et déclarent les actions menées sur le même site.**

De nouvelles orientations du ministère des Sports devraient être prises concernant la continuité de l'accompagnement du SRAV. Jacques Callarec, cadre technique en remplacement de Nicolas Dubois, sera le Conseiller technique national (CTN) référent.

LA FORMATION

La formation fédérale

Une nouvelle commission nationale Formation a été mise en place. À la suite d'un état des lieux elle souhaite mener une réforme de la filière afin de répondre aux nouveaux besoins des structures et des licenciés mais aussi de s'adapter aux nouvelles demandes d'organisation. Le ministère des Sports a demandé aux fédérations dans sa note d'orientation 2025 que la qualité des formations,

de la certification et la délivrance des diplômes participent à la sécurité et à la qualité de l'accueil au sein des clubs. La direction technique nationale est pleinement investie pour accompagner cette réforme. Le rapport de la CNF présentera les travaux menés.

Le Centre national de formation du vélo (CNFV)

Cette même note d'orientation du ministère demande aux fédérations d'accompagner la professionnalisation de nos membres en contribuant à promouvoir le métier d'éducateur sportif. La stratégie de professionnalisation mise en place depuis 2023, et portée par le directeur du CNFV Jean Savarino, a pour objectif de développer les activités du cyclotourisme et d'alléger certaines tâches des bénévoles. Après trois ans d'existence du CNFV, nous sommes reconnus pour notre savoir-faire et sollicités pour mettre en place de la formation professionnelle initiale avec le CQP "Animateur mobilité à vélo". Des sessions de formation continue ont également été proposées aux personnes qui souhaitent développer des compétences nouvelles, notamment envers les collectivités et les éducateurs sportifs professionnels.

La Direction technique nationale a participé aux travaux de rénovation des diplômes d'État (BPJEPS et DEJEPS) en blocs de compétences entrepris par le ministère des Sports depuis deux ans et aux travaux de rénovation du CQP "AMV" par l'OCSPORT qui gère ce diplôme. Ces nouveaux diplômes sont désormais inscrits au répertoire national des certifications professionnelles géré par France compétences. Le BPJEPS "Activités du cyclisme" devient un BPJEPS "Activités du vélo" et le CQP "Animateur mobilité à vélo" passe de 161 heures en trois blocs à 220 heures en cinq blocs. Sur cette année de fonctionnement, le CNFV a formé et validé 32 personnes au CQP "Animateur mobilité à vélo".

LE SPORT-SANTÉ SUR PRESCRIPTION

La cinquième formation "Vélo-Santé FFVélo" a été organisée avec la commission Sport-Santé en septembre 2025 au Centre nature "Quatre vents". Cette session a été atypique, elle accueillait des moniteurs stagiaires qui ont été qualifiés "Moniteur fédéral Vélo-Santé FFVélo" leur permettant d'encadrer les activités du cyclotourisme prescrites par un médecin. Comme l'an dernier elle a accueilli des éducateurs sportifs en quête d'une compétence supplémentaire. Les membres de la commission Sport-Santé présidée par le docteur Patrice Delga sont également venus suivre cette formation. Cette hétérogénéité apporte un partage d'expériences et de connaissances très riche pour tous, stagiaires, éducateurs et formateurs. En 2026, il est envisagé de la décliner au sein des régions.

LA SÉCURITÉ

La Direction technique nationale reste très mobilisée aux côtés de la commission nationale Sécurité sur les aspects de la sécurité à vélo et du partage de la route. Nous participons activement aux diverses actions et à l'ensemble des réflexions notamment celles menées par la Délégation à la sécurité routière et à la circulation routières (DSCR). Nous avons participé à l'élaboration du rapport d'Emmanuel Barbe sur les violences envers les cyclistes.

LE PARA-VÉLO

La question du handicap au sein de la Fédération est pilotée et coordonnée par la commission nationale. La nouvelle commission et Jean Savarino ont renoué des relations avec la Fédération française handi sport et plusieurs réunions. Cela devrait déboucher sur une nouvelle convention de partenariats et collaborations pour favoriser la pratique du Para-vélo.

AUTRES INTERVENTIONS DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

Au-delà des incontournables qui font la vie de la direction, nous sommes intervenus dans les domaines suivants :

- accompagnement des territoires en lien avec Baptiste Dupuis, salarié du siège fédéral chargé de missions (développement VTT, gravel et labels fédéraux) ;
- le suivi et la mise à jour de la réglementation qu'elle soit fédérale ou d'État pour accompagner les structures ;
- l'expertise technique et pédagogique quelle que soit la pratique et le vélo pour répondre aux diverses sollicitations en interne ou en externe ;
- la participation à diverses conférences à distance ou en présentiel pour la Fédération ou pour d'autres partenaires ;
- interventions auprès des collectivités et des institutions pour les accompagner et les conseiller dans leur démarche de développement du vélo ;
- auprès des commissions fédérales pour accompagner les projets ;
- intervenants et interlocuteurs dans des dossiers complexes : chasse, Office national des forêts (ONF), accès aux espaces, etc. ;
- participations aux groupes de travail mis en place par le CNOSF et le ministère en charge des sports ;
- interventions auprès de médias pour répondre aux sollicitations en lien avec la communication ;
- participation à des actions de communication (salons, conférences externes, articles...)
- accompagnement et intervention auprès des structures fédérales,
- intervenant et jury dans la formation fédérale et professionnelle (ingénierie – intervention- jury – conception de documents)

Anticiper, improviser, écouter et agir ! reste la devise de la Direction technique nationale. Sur cette olympiade nous continuerons d'exercer notre mission avec engagement pour accompagner le nouveau "Projet de développement fédéral", de nous adapter aux envies des cyclotouristes d'hier, d'aujourd'hui et de demain, de développer des nouveaux défis, de s'approprier les nouvelles pratiques et de faciliter la vie de nos clubs pour qu'ils continuent de vivre de belles aventures cyclotouristiques.

Je remercie mes cadres techniques, Jean Savarino pour son engagement de tous les instants, pour la réussite du Centre national de formation du vélo, à Jacques Callarec, le petit nouveau qui par son expérience dans différentes fédérations et sa connaissance de du cyclotourisme a très vite trouvé la bonne cadence. Ils ont toute ma confiance pour accompagner la réussite de cette olympiade.

Je remercie Julien Testu pour son excellent travail et son engagement auprès de la Direction technique, tant sur l'ANS que sur le Centre national de formation du vélo.

Je remercie Baptiste Dupuis pour sa précieuse collaboration sur des sujets importants pour le développement de nos activités, notamment avec l'accès des sites naturels.

Je remercie tous les bénévoles qui répondent toujours présents à nos sollicitations, et particulièrement ceux qui sont engagés dans les projets portés par la Direction technique nationale ;

Je remercie, les élus du Comité directeur, des CoReg, des CoDep, des clubs, les membres des Commissions fédérales

Je remercie l'ensemble du personnel de la Fédération pour sa précieuse collaboration.

Je remercie le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative ainsi que l'Agence nationale du sport, et les différents partenaires pour leur accompagnement.

COMMISSION OUTILS NUMÉRIQUES, ANALYSES ET STATISTIQUES

Christophe Dufour

Introduction

L'année 2025 a été une période particulièrement dynamique pour la commission Outils numériques de la Fédération française de cyclotourisme. L'objectif principal était de renforcer l'écosystème digital fédéral en proposant des outils modernes, accessibles et mutualisés, au service des licenciés, des structures et des organisateurs d'événements. Les projets menés cette année traduisent une volonté claire de simplification, de valorisation et d'unification des services numériques fédéraux autour d'une stratégie commune : **rendre le numérique utile, fluide et fédérateur**.

1. PROJETS RÉALISÉS EN 2025

1.1. Application mobile FFVélo+

- **Ouverture officielle** : juillet 2025.
- **Objectif** : Rouler - Jouer - Explorer et découvrir la France autrement !
- **Fonctionnalités** :
 - accès au calendrier fédéral et aux événements locaux ;
 - relever des défis ludiques en collectionnant des badges : Dodécaudax, Brevet des provinces françaises, Challenge des départements.
 - Création de communauté : géolocaliser les clubs voisins, former un groupe pour partager des défis.
 - Notifications personnalisées selon le profil de l'utilisateur.
- **Bilan** : un lancement réussi, avec des retours utilisateurs encourageants ; plus de 6 000 comptes créés et 30 000 badges gérés.

1.2. Application mobile Bike challenge

- **Objectif** : dématérialiser la gestion des épreuves Jeunes comme les critères départementaux, régionaux et nationaux.
- **Mise en œuvre** : testée avec succès sur trois critères départementaux, trois régionaux et le national 2025.
- **Fonctionnalités** : paramétrage des épreuves, inscription en ligne des participants et des bénévoles, saisie numérique sur le terrain, suivi d'avancement des épreuves et interface d'arbitrage, classement en temps réel de chaque catégorie.
- **Impact** : gain de temps considérable pour les organisateurs et meilleure fiabilité des données notamment pour le Challenge des Écoles françaises de vélo.

1.3. Refonte du site ffvelo.fr

- **Objectif** : moderniser le portail principal de la Fédération, améliorer la navigation et renforcer la cohérence graphique entre les outils.
- **Avancement** : refonte complète du design et de la structure, avec mise en ligne prévue début décembre 2025.
- **Contenu** : intégration d'un moteur de recherche performant, d'une meilleure accessibilité mobile, et d'une passerelle directe vers les applications fédérales.

1.4. Migration des articles de Cyclotourisme-mag.com

- **Travail réalisé** : reprise et intégration de l'ensemble des articles du magazine numérique sur le nouveau site ffvelo.fr
- **Bénéfice** : valorisation de l'historique éditorial de la Fédération et meilleure visibilité de l'ensemble des contenus (reportages, dossiers, portraits, conseils, etc.).

1.5. Site newsletter.ffvelo.fr

- **Mise en service** : 2025.
- **Objectif** : créer un espace d'archivage des newsletters fédérales.
- **Travail effectué** : reprise et import complet des éditions 2024 et 2025, accessibles en consultation libre.

- **Bénéfice** : transparence accrue et continuité de la communication fédérale.

1.6. Plateforme d'inscriptions en ligne – Njuko v2

- **Objectif** : basculer la gestion des inscriptions fédérales sur une solution en marque blanche fédérale.
- **Phase pilote** : septembre 2025, avec un test en conditions réelles pour l'inscription à l'Assemblée générale.
- **Résultat attendu** : uniformisation de la gestion des inscriptions, simplification des paiements et visibilité accrue pour les organisateurs.

1.7. Site jeunes.ffvelo.fr

- **Objectif** : centraliser toutes les informations concernant les jeunes : actualités, inscriptions, programmes et résultats des trois piliers fédéraux (Bike challenge - Bike camp - Bike aventure).
- **Lancement** : juin 2025.
- **Bénéfice** : visibilité accrue des actions jeunesse et meilleure communication entre la commission Jeunes, les structures régionales et les familles.

2. PERSPECTIVES 2026

2.1. Service de mailing en masse RGPD-compliant

Développement d'un outil fédéral de communication interne permettant aux structures (clubs, comités) d'envoyer des newsletters ou informations ciblées dans le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD) sans la nécessité de faire des extractions d'adresses mail.

2.2. Évolution de l'hébergement des sites de structures

- **Migration progressive** vers un serveur fédéral sécurisé (https, sauvegardes automatiques, authentification forte).
- **Objectif** : améliorer la fiabilité, réduire les coûts et garantir la conformité aux standards de sécurité.

2.3. FFVélo+ - Version 2 – -Printemps 2026

- **Ajout de fonctionnalités**
 - Création de défis personnalisables par les clubs.
 - Gestion de groupes internes de clubs (sorties, défis, classements).
 - Intégration d'un module social pour favoriser l'esprit communautaire.

2.4. Gestionnaire d'identité fédéral

- **Mise en place d'un système de gestion** d'identité unifié Keycloak qui permet de gérer les identités, de lier plusieurs comptes à une seule personne, et de passer d'un service à l'autre en restant connecté, en plus de renforcer la sécurité
- **Objectif** : simplifier l'expérience utilisateur sans devoir re-saisir des login/mot de passe en fonction des différentes applications et renforcer la sécurité des accès.

CONCLUSION

La commission Outils numériques a franchi une étape majeure en 2025 avec le lancement de plusieurs outils structurants et la consolidation de l'écosystème digital fédéral. L'année 2026 sera celle de l'intégration et de la convergence, avec une attention particulière portée à la sécurité, à la simplification des parcours utilisateurs et à l'interconnexion des services.

La transformation numérique de la Fédération est désormais bien engagée : elle place les utilisateurs au centre de l'innovation fédérale, au service d'un cyclotourisme moderne, inclusif et connecté.

COMMISSION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Brigitte Lamouller

Statuts et Règlement intérieur

La modification principale des statuts aux votes des clubs lors de l'Assemblée générale 2025 consiste à donner la priorité au vote numérique. Ce qui a été le cas d'usage lors de l'Assemblée générale 2024 à Paris. L'option papier et par voie postale reste possible en cas de problème avec les outils numériques. Ce qui devrait être extrêmement rare.

Rappel : modalités électorales

L'évolution des modalités électorales a maintenu le droit de vote par les clubs, demandé expressément par le ministère des Sports. La mixité des principes de votes étant interdite on ne peut pas intégrer les structures déconcentrées dans ce dispositif. Ce qui reviendrait à mélanger droit de vote associatif direct avec celui d'un dispositif de grands électeurs, les structures CoReg et CoDep étant également l'émanation du vote par les clubs pour représenter la Fédération sur le plan régional et départemental. Par contre, en dehors du fonctionnement propre de l'Assemblée générale fédérale, il n'est pas interdit pour le Comité directeur de faire participer aux votes sur des sujets précis les CoDep et les CoReg, ce qui d'ailleurs devrait être plus souvent utilisé en amont de certaines décisions importantes.

Rappel : droit usage photos

Nous avons régulièrement dans les clubs ou nos structures des tentatives d'injonction pour l'usage de photos téléchargées sur Internet. Il est rappelé qu'il ne faut absolument pas user de ce moyen pour alimenter les sites de cyclotourisme. Seul l'usage de photos du club ou de la structure voire de la Fédération peuvent être utilisées pour éviter toutes formes de déboires à ce sujet. Il est important de contacter la commission Administrative et Juridique pour connaître la position à tenir en cas de conflit de cet ordre.

Litiges ou difficultés au sein des associations ou structures

De nombreux contacts ont eu lieu avec des clubs et des structures pour gérer des conflits locaux ou agir en cas de changement d'activité ou encore de dissolution comme de création d'association. Aucun de ces dossiers n'a fait l'objet d'une procédure fédérale. La plupart des cas simples ou compliqués ont trouvé au final une solution amiable et locale sur les conseils de la commission. On peut se réjouir de ces issues même si parfois cela implique des relations humaines tendues ou complexes. Nous remercions les clubs, CoDep ou CoReg d'avoir bien voulu suivre nos conseils et d'avoir mis en place localement les solutions adaptées. On dénombre environ 35 dossiers suivis sur les premiers mois de 2025. Il ne faut pas hésiter à consulter la commission Administrative et Juridique de la Fédération. Cette commission a un rôle strictement interne dans le fonctionnement des clubs et des structures. Il est important de prendre conseil avant toutes démarches qui pourraient ne pas être maîtrisées dans certaines situations. Nous avons la possibilité d'être appuyés selon le cas par la commission Assurance, le Conseil des sages et les instances du CNOSF et/ou du ministère des Sports.

COMMISSION ASSURANCES

Nicolas Éduin

Deux événements majeurs sont venus impacter la commission Assurances en ce début d'olympiade.

D'une part, après les élections fédérales, est venu le temps de lancer un appel à candidatures pour intégrer les commissions fédérales. Les candidats étaient plus nombreux cette fois-ci, on ne pourra que s'en féliciter. Après discussions avec chacun d'entre eux sur leurs motivations, le Comité directeur fédéral a retenu les candidatures de Christophe Gauthier, Olivier Ortega, Jean-Paul Varin et de Jean-François Leblanc. Ils ont tous une expérience en matière d'assurance, ce qui est un plus, bien que venant d'horizons divers. La commission Assurance, désormais largement dotée en ressources, peut travailler sereinement et efficacement.

D'autre part, qui dit nouvelle olympiade dit aussi appel d'offres à mener pour le contrat d'assurance fédéral. C'est une obligation du Code du sport que de faire appel à la concurrence pour la couverture des clubs et des licenciés. La fourniture d'une assurance de Responsabilité civile aux pratiquants, aux clubs et aux bénévoles est obligatoire. Tout comme il est obligatoire d'orienter les pratiquants vers des garanties d'assurance de personnes s'ils estiment que cela répond à leurs intérêts.

L'appel d'offres pour la période 2026-2029 a ainsi été mené avec l'aide des salariés du siège fédéral et de notre consultant spécialisé. Merci à eux pour la préparation du lourd cahier des charges, pour l'analyse des résultats, pour les négociations menées, puis pour la mise en place du contrat fédéral une fois le vainqueur sélectionné.

Cet appel d'offres n'a pas été une surprise.

- Peu d'assureurs sont intéressés par la couverture de nos risques et en capacité d'assurer les fédérations sportives. Sur 13 assureurs sollicités, trois ont répondu positivement, dont un avec une offre incomplète qui n'a pas pu être retenu.
- La présence d'un intermédiaire (courtier ou agent général), gestionnaire des sinistres et de toute la partie administrative est quasiment devenue indispensable pour absorber les flux d'activité.
- Le contexte général du secteur de l'assurance et notre sinistralité en particulier laissaient présager une augmentation tarifaire que nous avons essayé de contenir le plus possible, sans sacrifier les garanties du contrat.

Au terme de ce processus, qui prend environ cinq mois, c'est l'offre de l'assureur AREAS présentée par le courtier AIAC qui était la mieux placée et qui a été sélectionnée par les élus fédéraux. Ils sont tous les deux expérimentés en assurance des fédérations sportives. La partie assistance sera gérée par Europ Assistance qui est un acteur majeur et reconnu dans ce domaine.

La Fédération remercie le cabinet de courtage Amplitude Assurance ainsi que la compagnie AXA pour leur gestion de l'assurance fédérale au cours des dernières années et avec qui les relations ont toujours été excellentes.

Le nouveau contrat d'assurance fédéral se met ainsi en place pour la saison 2026 avec quelques petites nouveautés. Outre la dématérialisation de certaines démarches, il est à noter la mise en place, devenue obligatoire par la loi sur le sport, de garanties de Protection juridique des victimes de violences dans le sport (en souhaitant à toutes et à tous de ne pas en avoir besoin !).

Si l'appel d'offres porte sur une période de quatre ans, cela ne signifie pas que notre contrat est souscrit sur la même durée. En effet, AREAS peut (comme le pouvait AXA précédemment)

majorer les cotisations pour les années à venir ou résilier notre contrat si la sinistralité est trop mauvaise. Sachons donc prendre soin de ce bien commun qu'est notre assurance fédérale. Si l'on peut déplorer l'aggravation de la violence routière, en revanche de trop nombreux sinistres, parfois très coûteux, concernent des chutes de cyclos entre eux. Soyons vigilants et respectueux du Code de la route et des autres usagers !

Enfin, la commission Assurances entend poursuivre ses déplacements en régions pour les quatre ans à venir afin d'expliquer en quoi consiste l'assurance fédérale et de répondre à vos questions. Si les assureurs ont une place indispensable dans nos vies, on peut en revanche leur reprocher de ne pas savoir assez bien expliquer ce qu'ils font. Or les incompréhensions sont la source de litiges ou d'énervements inutiles qui pourraient être évités avec un peu de pédagogie.

RAPPORT POUR LE CENTRE NATURE " QUATRE VENTS "

Marie-José Duboël

En janvier dernier, lors du premier Comité directeur, j'ai posé ma candidature pour prendre en charge le Centre nature " Quatre vents ", en ayant pleinement conscience des difficultés. Entre janvier et juillet, j'ai effectué plusieurs visites du site et quelques réunions ont été organisées notamment avec la directrice du centre afin de faire un état des lieux de la situation et connaître les problématiques rencontrées. J'ai également relu les bulletins fédéraux des dix dernières années afin de comprendre comment nous en étions arrivés à la situation actuelle.

Au préalable du rapport annuel d'activité, je vous rappelle la genèse de ce qu'on appelait à l'époque le " Gîte des 4 vents ". Le centre a une longue histoire. Il a été acquis en 1977 par la Fédération et a ouvert ses portes au public en juin 1980, après deux ans de travaux. À l'époque, il fonctionnait grâce à des couples bénévoles logés sur place, et son utilisation était simple et conviviale. En 1997, après le départ des derniers gérants, une nouvelle organisation a été mise en place avec l'embauche d'un directeur et la création d'une EURL. L'ouverture du bâtiment hôtelier en 1999 a entraîné le classement du centre dans la catégorie " hôtel/restaurant ", soumettant l'établissement à des règles strictes de sécurité et d'hygiène. Il contient aujourd'hui 80 couchages. Au fil des années, plusieurs travaux d'agrandissement et de modernisation ont été réalisés, notamment l'ajout d'un terrain de camping, la rénovation et l'agrandissement du restaurant et de la cuisine, la construction de chalets, d'un espace bien-être et d'une salle de réunion. Les investissements réalisés depuis 1977 représentent en moyenne 50 000 € par an et le déficit moyen de fonctionnement se situe aux alentours de 65 000 € par an.

Sur cet exercice, l'effectif salarié du centre a évolué. Le directeur adjoint du centre, qui avait en charge principalement la comptabilité, l'animation, l'encadrement et le suivi des travaux a été licencié. Depuis novembre dernier le centre est géré par une directrice et une employée administrative. Des contrats saisonniers et des extras complètent l'effectif pour la gestion du ménage et des repas. En ce qui concerne l'encadrement des stages ou séjours (avec un très faible nombre de participants) et l'entretien des extérieurs, nous avons fait appel à des intervenants extérieurs. La comptabilité, est quant à elle, remontée provisoirement au siège fédéral en attendant une autre solution. Ce turn-over de personnel s'avère complexe à gérer d'autant plus que les recrutements sont difficiles du fait de la saisonnalité du centre, des amplitudes horaires et de l'emplacement.

En ce qui concerne la fréquentation, le chiffre d'affaires est stable malgré une augmentation des tarifs. Cependant, nous remarquons que désormais le centre accueille davantage de non-licenciés que de licenciés (pour booster la fréquentation, nous avons dû nous inscrire sur Booking pour remplir nos chambres) et cette balance risque de s'accroître compte tenu du fait que pour tenter de combler le déficit, il semble nécessaire de développer des prestations comme des événements familiaux ou associatifs.

En ce qui concerne l'état général du centre, nous n'avons pas fait de gros travaux d'entretien sur l'exercice mais force est de constater que l'ancien bâtiment propose des chambres vieillissantes et peu fonctionnelles qui sont désormais difficiles à proposer à la réservation. Par ailleurs, une étude thermique réalisée en 2024 a classé le bâtiment ancien comme « passoire énergétique » et de lourds travaux seront nécessaires pour répondre aux exigences du décret tertiaire et du décret BACS (obligation de posséder un système d'automatisation de la gestion énergétique d'ici 2027) dont le coût avoisinerait les 400 000 €. En dehors de ces travaux, il est à noter que la commission de sécurité impose régulièrement de nouvelles mises aux normes à chaque nouvelle visite de contrôle.

Financièrement parlant, le déficit annuel du centre s'élève à 56 451 €.

Compte-tenu des constats réalisés, même si le centre a rendu de grands services aux générations passées de cyclotouristes, au regard des investissements à prévoir et des problèmes récurrents de gestion, le comité directeur se doit de s'interroger sur l'avenir de cet établissement. La Fédération a-t-elle intérêt à continuer à gérer un centre hôtelier et de restauration désormais fréquenté majoritairement par des non-licenciés ? Est-ce sa vocation ? Doit-on continuer à investir notre énergie et notre argent à Aubusson-d'Auvergne au détriment d'autres priorités comme le développement et la pérennisation de notre Fédération au travers d'actions vers les Personnes en situation de handicap, les jeunes, les familles, etc. ?

Le débat doit s'ouvrir désormais.

COMMISSION COMMUNICATION, ÉDITIONS ET MÉDIAS

Claude-Hélène Yvard-Guermonprez

Cette année 2024-2025 correspond à une année de transition : un nouveau Plan de communication est en cours d'écriture en ce début de mandature.

Une nouvelle commission s'est mise en place et le développement des outils numériques et notamment l'application concerne une autre commission fédérale.

L'écriture d'un nouveau Plan de communication sur la période 2025-2028 implique d'avoir des indicateurs réguliers sur les usages du vélo, de l'ensemble de ses pratiques, de leurs évolutions, des différents publics. Le principe de la mixité est intégré dans l'ensemble de la communication fédérale ; la Fédération pourrait être associée à un certain nombre d'événements, notamment octobre rose et nous pourrions mobiliser un certain nombre de partenaires.

Le premier objectif de ce nouveau Plan de communication est d'inverser la tendance de la diminution du nombre de licences. La commission s'est fixé un objectif ambitieux : atteindre 120 000 licenciés au 31 décembre 2026. Il doit répondre aux objectifs fixés par le nouveau plan sportif fédéral, qui comporte 14 priorités, dont la féminisation de la pratique, le soutien et l'accompagnement de nos structures fédérales dans leur projet de développement, et communiquer pour fédérer et partager en affirmant la place et les valeurs de la Fédération.

Les outils (notamment le kit de communication) ont été mis en place lors de la précédente mandature, ils demeurent à la disposition de tous. <https://kitcommunication.ffvelo.fr>

Le déploiement d'affiches et flyers personnalisables s'est poursuivi. Et le service Communication accompagne les structures et les clubs pour leurs démarches de communication.

Les commissions fédérales demeureront accompagnées dans leurs besoins de communication (Sport-Santé, Sécurité, VTT, Cyclomontagnardes, Tourisme, Longues distances...).

Il apparaît nécessaire de définir et de prioriser davantage les publics cibles, notamment les groupes de pratiquants de vélo non affiliés, constitués en association ou non et très présents sur les réseaux sociaux, ainsi que les pratiquants de vélo non adhérents en général, mais qui participent beaucoup à nos randonnées. Ces pratiquants sont majoritairement constitués d'actifs sur une tranche d'âge entre 30 et 50 ans.

Mise en valeur de l'accueil club

La campagne « J'aime le vélo », démarrée en 2024 dont l'objectif est de parler aux non licenciés qui participent aux événements de la Fédération et aux événements partenaires, tout en renforçant la visibilité de la Fédération, s'est poursuivie au cours de la saison 2025, comme il en avait été décidé en fin de mandature précédente. Ce sont 1 500 contacts qualifiés qui ont pu être abordés sur le premier semestre 2025, et des informations régulières leur sont adressées. Un bilan plus précis doit être établi pour envisager une suite. Si la perception du public est plutôt positive, l'implication des structures en local est un critère de réussite pour permettre à des nouveaux pratiquants de rejoindre notre Fédération.

Communication nationale

Au cours de cette première période, nous n'avons pas renouvelé les spots radios, et cinéma, pour des questions de budget, préférant nous concentrer sur des actions plus ciblées vers le public pratiquant le vélo : publicités dans les magazines spécialisés, co-réalisation d'une mini-série documentaire pour découvrir la France à vélo sur deux saisons de cinq épisodes, publicité dans des podcasts spécialisés vélo, renforcement de notre présence sur les réseaux sociaux, en adaptant nos messages à la cible des différents réseaux existants et en créant de nouveaux contenus vidéos. Vous pouvez les retrouver sur nos réseaux Facebook et Instagram, et sur la chaîne Youtube.

Par exemple, sur Youtube, le reportage SF 2025, présente déjà plus de 15 000 vues (alors que celui de la SF 2024 est à moins de 8 000 vues). Le reportage sur le Bike camp 2025 approche les 5 000 vues alors que les reportages jeunes présentaient en moyenne 2 000 vues auparavant. Il faut savoir que ces reportages sont aussi relayés par la chaîne Sport en France, dans le cadre du partenariat avec le CNOSF pour la promotion des activités sportives.

Ces actions nous permettent d'augmenter notre visibilité auprès du public pratiquant le vélo, et seront complétés avec des propositions de publicités sur le web (c'était le cas durant l'été et la rentrée 2025 afin d'inciter à adhérer).

LinkedIn : réseau ciblé en relations professionnelles, avec les institutionnels, les partenaires du vélo et la presse. Entre juin 2024 et juin 2025 : + 1 200 abonnés (communauté de 2 450 abonnés) et un renforcement puissant de l'engagement avec plus de 3 200 réactions sur les publications.

Instagram : réseau ciblé vers le public 30 – 45 ans pratiquant le vélo et les sports de nature, non licencié à la Fédération. Entre juin 2024 et juin 2025 : + 1 000 followers (communauté de

6 300 followers) et un taux de couverture qui a augmenté de 20 % par rapport à la période précédente.

Facebook : réseau ciblé vers notre communauté cyclotouriste 40 – 60 ans, mixant les licenciés et les non licenciés. Entre juin 2024 et juin 2025 : + 1 400 followers (communauté de 23 300 followers) et un taux de couverture qui a augmenté de 108 % par rapport à la période précédente.

Ce travail est complété par la constitution d'un fichier de pratiquants non licenciés, sur la base des contacts de la campagne "J'aime le vélo" et des participants aux événements nationaux labellisés. Le nombre de contacts a été multiplié par deux en une année. Cela permet l'envoi régulier d'informations, afin de créer du lien et d'inciter à rejoindre nos clubs et adhérer.

Nous avons recruté un chargé de webmarketing, dont la mission est de développer l'ensemble des outils afin d'augmenter notre visibilité sur le web, et de favoriser l'achat de licence par les pratiquants de vélo. Il intervient notamment sur les réseaux sociaux grand public, sur notre référencement sur le web, sur le déploiement des newsletters.

Nous invitons tous les clubs, comités départementaux et régionaux, à partager ces publications pour en démultiplier la visibilité, et à inciter les adhérents à faire de même. Notre réseau local de structures est une force de promotion indispensable pour notre activité et le service communication les accompagne pour développer leur présence sur les réseaux sociaux et le web en général.

Relations avec les médias

Des communiqués de presse ciblés sont diffusés tout au long de l'année, en fonction des thématiques abordées, avec plus d'une dizaine de publications annuelles. Ils sont centralisés sur notre site ffvelo.fr à l'adresse suivante : <https://ffvelo.fr/espace-presse/>, et peuvent être relayés par les clubs, CoDep et Coreg. Un contact permanent est maintenu avec les journalistes de la presse spécialisée, et l'agenda des randonnées est mis à disposition pour renforcer la promotion des événements locaux.

Cette relation avec les médias se traduit par des invitations à des événements nationaux et par la transmission d'idées de sujets à couvrir. Nous avons également commencé à constituer un groupe d'influenceurs et de créateurs de contenus spécialisés dans le vélo, afin de les inviter à participer à nos activités et à les partager avec leur communauté.

Sur la période juin 2024/juin 2025, nos communiqués de presse ont enregistré un taux d'ouverture compris entre 35 % et 60 %, selon les sujets, témoignant de l'intérêt des médias pour nos initiatives.

Depuis janvier 2025, la revue de presse est réalisée de manière trimestrielle. Elle fait uniquement apparaître les retombées nationales, et non celles des clubs. Elle permet de constater une visibilité plus régulière dans la presse spécialisée depuis début 2025 et quelques sujets dans la presse nationale (radio, télé, magazines).

Le relais principal de nos activités reste cependant la presse quotidienne régionale. Pour soutenir cette démarche, notre chargée des relations presse accompagne les structures qui le souhaitent afin de faciliter les contacts avec les journalistes, de préparer des communiqués et d'organiser des invitations.

Les ventes d'espaces publicitaires, sur la période juin 2024/juin 2025, s'élèvent à 16 693,50 €.

Partenariats

Différents partenariats techniques sont développés dans le cadre des offres du Club avantages. Les licenciés et les clubs bénéficient

ainsi de réductions chez les partenaires membres du club, et la Fédération est référencée dans leurs outils de communication.

Nous avons renouvelé notre partenariat avec AG2R-La Mondiale, sur la thématique santé et vélo pour tous, avec de nouveaux rassemblements " Vivons vélo ", accompagnés par nos clubs.

Nous poursuivons notre partenariat avec le Petit futé, éditeur de guides touristiques. Dans ce cadre, la Fédération bénéficie d'une visibilité forte dans tous leurs guides vélo, certaines de leurs éditions régionales et sur les pages web des destinations françaises. Nous recevons des guides numériques, et diffusons notre promotion dans une newsletter du partenaire.

Nous développons notre partenariat avec IGN, par la coédition de cartes vélo, dans le cadre desquelles un lien fort est fait avec les circuits veloenfrance.fr et nos clubs, en lien avec les comités départementaux

Nous prolongeons notre partenariat avec " Tous en selle ", festival du film documentaire sur la thématique du vélo.

Nous avons soutenu la création de films et documentaires créant de la visibilité pour la Fédération et la diffusion de nos valeurs : Paris-Brest-Paris, Flèches Vélocio, hommage à Vélocio. Ces productions peuvent être diffusées à la télévision, sur des festivals, ou sur le web. Plusieurs ont fait l'objet de capsules vidéo que nous diffusons en complément sur nos réseaux sociaux.

Salons

Nous avons décidé de revoir nos présences sur les salons, en lien avec l'évolution des habitudes de consommation. Nous avons maintenu une présence forte au Salon des maires et des collectivités locales, pour accompagner les territoires sur le développement du vélo. C'est le seul salon sur lequel nous exposons. Nous avons choisi d'être présents sur des événements partenaires, directement liés à la pratique du vélo, (*Enjoy vélo Épinal - Vélo vert festival...*), avec la participation des structures locales. Nous y avons déployé la campagne " J'aime le vélo ".

À venir

Nous travaillons actuellement sur plusieurs projets inscrits dans le nouveau plan de communication : lien avec les groupes constitués non affiliés, facilitation de la prise de licence en ligne dans le cadre du nouveau site ffvelo.fr à venir, mise en place d'un Pass' Vélo incitant à l'adhésion, promotion grand public de la nouvelle application FFVélo+. Nous proposerons également de nouveaux accompagnements pour les clubs et structures.

COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE

Martine Cano

Cette année, la Conférence internationale d'histoire du cycle s'est déroulée en France, à La Chaussée-Saint-Victor. La Fédération a participé aux travaux et échanges entre collectionneurs et historiens de tous les continents.

Parallèlement l'International veteran cycle association (IVCA) dont la vocation est la préservation du vélo ancien, de son histoire et de sa pratique avait confié à Velocipedia l'organisation d'une manifestation réservée aux cycles anciens ; elle s'est déroulée à Sully-sur-Loire et, outre une bourse d'échanges de pièces anciennes, a proposé un parcours sur route, un championnat de grand-bi et un concours d'élégance avec tenue du XIX^e siècle de rigueur. Plus de 300 participants, essentiellement européens, ont pris part à ces festivités.

La Fédération a aidé Excelsior vélo club de Marseille pour le renouvellement de la stèle Vélocio située à la Sainte-Baume et qui avait souffert des intempéries au fil des années.

Une convention est à l'étude avec le musée de Pernes-les-Fontaines ; désormais dans un ancien hôtel particulier de la ville, il propose trois niveaux d'exposition. Ce nouveau cadre a été inauguré lors de Pâques-en-Provence 2024. L'ouverture et les visites sont assurées par des bénévoles et il faut penser à la pérennité du musée.

Prix photo-littéraire - Souvenir Pierre Roques

Quatre dossiers ont été reçus par le jury dont un ne respectait pas le règlement qui stipule qu'il s'agit de voyage en autonomie et non pas de voyages organisés ; ces derniers peuvent éventuellement faire l'objet d'un témoignage dans les pages d'une revue mais ne peuvent concourir pour le prix Pierre Roques.

À noter que le jury, comme l'an dernier s'est réuni en un lieu tiers à l'issue d'un petit voyage à vélo, les membres du jury mettant en pratique leurs préconisations.

Concours photo - Souvenir Pierre Dumoulin

La participation numérique ayant donné satisfaction l'an dernier et les outils informatiques le permettant désormais, le concours 2025 est désormais entièrement numérique. Nous saurons en fin d'année si l'embellie de 2024 se poursuit.

Les noms des lauréats seront dévoilés lors de l'Assemblée générale.

Pour 2026, le sujet sera : *L'arbre* (ou les arbres au gré des photographes).

Bourse du jeune voyageur international – souvenir Jacques Vicart

Pierre Blivet (« La grande traversée ») a terminé son périple ; on peut retrouver de nombreuses vidéos et une interview radio. *Traverser toute l'Amérique à vélo - Rencontre avec Pierre Blivet - Radio Ondine*

Pour 2025, deux projets ont été retenus :

- Djivann Ostrówska, pianiste, qui avec un instrument démontable, promeut l'accès à la musique pour tous. Parti de Montpellier début avril et accompagné par le CoDep 34, il est en septembre au Japon ;

- Julie et Gaël sont partis de France en février et, après un tour de la péninsule ibérique, ils ont repris la route des Alpes et sont arrivés fin août en Turquie.

Pâques-en-Provence

La rencontre 2025 a été organisée dans de très bonnes conditions à Bollène (84) par le club Beau cyclo bollénois. Comme chaque année, l'ACP (Audax club Parisien) a pu homologuer Flèches, Fléchettes et Traces Vélocio. Plusieurs " Voyages vers Pâques-en-Provence " ont également été validés. Rappelons que l'inscription à ce dernier est gratuite et que le brevet est numérisé ; tout est fait pour faciliter un voyage à vélo vers cette rencontre nationale. ffvelo.fr_Nos activités_Voyage vers Pâques-en-Provence

Une nouvelle équipe s'est mise en place pour suivre le rassemblement de Pâques en Provence ; le département du Vaucluse reste terre d'accueil privilégiée mais les départements limitrophes peuvent également candidater pour les zones dites de la " Provence historique ".

Le rendez-vous a été fixé à Sault pour 2026 et à Vaison-la-Romaine pour 2027.

REVUE " CYCLOTOURISME "

Claude-Hélène Yvard-Guermonprez, rédactrice en chef

Une année de transition

La période 2024-2025 a vu plusieurs changements au sein de la commission Revue, avec mon arrivée à la fonction de rédactrice en chef, tout en étant élue au Comité directeur fédéral. Michel Savarin, qui a exercé cette mission pendant une vingtaine d'années, avait souhaité prendre un peu de recul. Il demeure toujours un adjoint précieux, dans les relectures et l'accompagnement de cette fonction. C'est ce que j'appelle une transition en douceur. Le Comité de rédaction a été en partie renouvelé, avec notamment l'arrivée de Yann Sarret, pratiquant le VTT et le gravel et excellent photographe et donnant un coup de jeune. Anne-Marie Crémault et Gérard Hamon demeurent fidèles au poste.

L'équipe de rédacteurs bénévoles a été reconduite à une très large majorité : Jean-François Besseyre, nouveau délégué aux randonnées permanentes, a rejoint cette équipe et en présente une nouvelle à chaque numéro.

La principale nouveauté réside dans le changement de maquette, né d'une réflexion dès l'automne 2024. La version précédente datait de janvier 2017. Plus lisible, elle a pour objectif de laisser davantage de place à l'actualité et aux photographies. Elle se veut plus aérée, avec chaque mois un sujet photo sur quatre pages. On y retrouve les rubriques habituelles, les pages Jeunes, les Plus beaux sites de France, les actualités développées, le dossier central, les reportages sur nos manifestations. Notre ambition est de donner envie d'explorer de nouveaux territoires, d'accorder davantage de place au VTT, gravel, et de fournir plus de conseils pratiques en santé et technique. Ce travail se poursuivra au fil des numéros avec l'appui de l'ensemble des commissions. Notre ambition est de rajeunir notre lectorat et de capter ces nouveaux licenciés qui ne la connaissent pas forcément.

" Cyclotourisme " doit demeurer la vitrine de l'ensemble de nos activités, avec leurs spécificités, leurs richesses. Chaque adhérent doit pouvoir s'y retrouver, s'y reconnaître, s'identifier dans sa pratique, dans sa philosophie. " Cyclotourisme " doit pouvoir compter sur chaque licencié, chaque structure pour recevoir des idées de sujets, d'articles, des récits de voyages. Plusieurs pages sont ouvertes aux licenciés : " Sur les réseaux ", " Du côté de chez vous " pour partager des expériences, initiatives, des sorties, des organisations de clubs. Nous avons également besoin de photos, et nous lançons un appel à tous les photographes amateurs éclairés.

" Cyclotourisme " est aussi un réel vecteur de communication pour nos relations institutionnelles, notamment dans les domaines de la santé, de la sécurité, des politiques publiques.

Jusqu'à présent, une revue accessible en audiodescription était proposée gratuitement aux licenciés qui en font la demande. En raison de l'important travail fourni, cet abonnement est désormais proposé à 16 € (soit 50 % du prix licencié) et proposé via l'Espace licencié pour l'année 2026. Certaines économies ont été réalisées en diminuant le nombre d'exemplaires gratuits à l'intention des institutionnels et collectivités, ce qui occasionnait des frais de routage. Des efforts pour augmenter les recettes publicitaires de la revue sont en cours, avec l'aide d'une salariée du siège fédéral. L'objectif demeure sa pérennité avec le maintien de 11 numéros par an. La volonté des rédacteurs et du comité de rédaction est de poursuivre sa longue aventure, en invitant à voyager, informer et être au service de tous les licenciés.

Je tiens particulièrement à remercier le comité de rédaction, les rédacteurs bénévoles, Marie-Caroline Rigaut, secrétaire de rédaction ainsi que Nicolas de Cet, notre maquettiste, pour le travail accompli au cours de cette saison de transition.

COMMISSION FAMILLE ET INCLUSION

François Prétot

La commission, nouvellement créée avec la mandature 2024-28 fait partie du pôle Développement. Elle regroupe :

- l'accueil des personnes en situation de handicap ;
- la commission famille ;
- l'accueil pour tous ;
- la convention Pré-Accueil.

Après un passage de témoins avec l'équipe de la mandature précédente, il a été utile de faire un état des lieux sur les actions menées et de prendre contact avec les principaux acteurs œuvrant pour l'accueil des personnes en situation de handicap. Ceci a pour but de construire des fondations durables et pérennes quant à l'accueil et surtout l'inclusion des personnes en situation de handicap (et de tout autre public) dans nos clubs et structures.

Les échanges avec les acteurs œuvrant pour l'inclusion des personnes en situation de handicap (PSH)

Nous nous sommes déplacés auprès de la **Délégation ministérielle à l'accessibilité (DMA)** à la grande arche de la Défense pour rencontrer monsieur Gaël Le Bourgeois, délégué ministériel à l'accessibilité et Marie Lemièrre, cheffe de projet.

Ce contact a abouti à une table ronde à l'occasion du salon "**Vélo in Paris**" (qui donne le départ de " Mai à vélo ") en présence de Gaël Le Bourgeois, d'un représentant de la société Van Raam, leader du marché des vélos adaptés, du CoDep FFHandisport de Paris et d'Annette Masson, présidente de l'association **Tourisme et Handicaps**.

Gaël Le Bourgeois a rappelé le rôle important du cyclotourisme pour la remise au sport et à l'intégration de ce public. Le besoin de communiquer sur l'accessibilité aux PSH et de rendre visibles les différentes réalisations est primordial.

D'autres rencontres ont eu lieu avec Gaël Le Bourgeois et Marie Lemièrre de la délégation ministérielle à l'accessibilité :

- avec des représentants du collectif "**Mon vélo dans le train**" (dont notre Fédération est membre) et avec Christophe Dérouet, fondateur du site **handivelo.fr** afin de mettre en place un plan d'actions en faveur de l'accessibilité des PSH avec leur vélo dans le train.

- Lors d'un " Café vélo " organisé sur l'esplanade de la Défense où nous avons pu échanger **avec les hauts fonctionnaires au handicap et à l'inclusion**, ainsi que le secrétariat général du ministère. Avec la présence des sociétés Van Raam et Cyclo2, nous avons pu affirmer notre volonté d'être un acteur dans la pratique du cyclotourisme adaptée aux PSH.

Le collectif " Mon vélo dans le train "

Grâce à nos actions avec ce collectif, nous avons été invités à découvrir les futures rames TGV dans l'usine Alstom près de La Rochelle et à l'inauguration de cette rame à la gare de Lyon à Paris. Ces rames sont dotées d'un ingénieux système d'ascenseur pour accueillir les personnes en fauteuil en complète autonomie. Huit vélos non démontés peuvent accéder à ces rames qui seront progressivement mises en circulation au printemps 2026. Nous sommes en pourparlers avec les interlocuteurs de la SNCF pour permettre aux PSH de pouvoir accéder au train avec des vélos adaptés et des tandems, ce qui est interdit à ce jour.

Tourisme et handicaps

Lors de la table ronde au salon " Vélo in Paris ", Annette Masson, a rappelé l'intérêt des hébergeurs à mettre en avant le label " Tourisme et Handicaps ". À terme, ce label devrait être étendu aux chemins

et véloroutes, permettant d'éviter les chicanes infranchissables et autres obstacles par des vélos spéciaux.

Parallèlement, nous sommes en contact avec Christophe Dérout du site handivelo.fr et la commission fédérale Tourisme et Territoire dirigée par Claudine Lecestre. L'idée est de donner des outils aux structures qui organisent des randonnées et séjours pour informer et accueillir au mieux les PSH parmi les autres participants à ces randonnées et séjours (et même lors des sorties clubs)

Le Comité paralympique sportif français (CPSF)

Avec Jean Savarino, nous avons rencontré Chloé Traisnel, directrice du développement et des territoires du CPSF sur le site de l'INSEP à Vincennes. À la suite de cet échange, le projet d'affiliation de notre Fédération au CPSF a été validé par le comité directeur à une écrasante majorité. Cette affiliation sera effective très prochainement.

Cette affiliation va permettre à notre Fédération d'être reconnue comme actrice majeure dans l'accueil des personnes en situation de handicap dans le monde du cyclotourisme et de pouvoir bénéficier :

- d'un travail en réseau avec les autres fédérations membres notamment lors d'un rendez-vous annuel " Le séminaire des membres " qui permet d'échanger sur différents projets, sur des difficultés communes, sur la mise en avant de bonnes pratiques, sur une circularisation d'informations, ...
- des réseaux des classificateurs fédéraux ;
- de participer et d'exercer une influence, par vote, sur le développement du mouvement paralympique français ;
- de l'utilisation des dispositifs, des outils du CPSF

La Fédération française handisport (FFH)

Un partenariat avec la FFH en date de décembre 2014, qui permettait notamment d'obtenir une licence à titre gratuit (seconde licence) à tout licencié de l'une ou l'autre fédération (FFVélo/FFH), a été dénoncé il y a deux ans.

Nous avons repris contact dernièrement avec la FFH. Les premiers échanges sont très encourageants : il y a une véritable volonté des deux fédérations de trouver un accord pour mettre en place une double affiliation pour les PSH et leurs accompagnants. Nous avons bon espoir de pouvoir signer une convention qui sera effective pour l'année 2026.

Nous envisageons de nous mettre en contact avec la Fédération française du sport adapté (FFSA) avec l'espoir de trouver un accord du même type.

Les actions mises en place

Tous ces contacts, l'affiliation au CPSF engagent la crédibilité de notre Fédération quant à l'accueil des personnes en situation de handicap. Cela nous oblige à recevoir ce public dans nos structures dans les meilleures conditions et rendre nos séjours et randonnées accessibles à tous, dans un souci d'inclusion (sans faire de différences valide/PSH). Pour cela, nous disposons de différents moyens :

- La revue fédérale " Cyclotourisme " accessible

La revue accessible, destinée aux personnes mal voyantes ou non voyantes, continue sa publication grâce à une équipe de bénévoles sous la direction d'Yves Schneider et le travail de Marie-Caroline Rigaut, secrétaire de rédaction. Cette revue, sous forme d'un fichier Word, rassemble tous les articles de la revue traditionnelle sans les photos (et les publicités). Elle nécessite une remise en page complète afin qu'elle puisse être lue grâce à des logiciels spécialisés.

Dans un souci d'équité avec les valides et d'inclusion des PSH, il a été décidé en réunion du Comité directeur que cette revue

jusqu'à présent gratuite soit dorénavant payante sur abonnement à moitié prix à compter du mois d'octobre 2025. Cet abonnement se fait via le site Internet de notre Fédération à la rubrique " La revue Cyclotourisme ".

La nouvelle version de notre site est accessible aux personnes mal ou non voyantes et nous espérons que dans un futur proche, tous les documents le soient.

La formation Club inclusif

La formation Club inclusif mise en place par le CPSF, est la formation de base pour accueillir au mieux des PSH dans une structure. D'une durée de trois jours, gratuite, sans prérequis exigé, elle est ouverte aux encadrants et aux dirigeants qui suivront des modules spécifiques. Elle vous donnera confiance dans votre capacité d'accueillir tous les publics dans de bonnes conditions et les fidéliser à notre pratique du cyclotourisme.

Remarque : **c'est un indicateur regardé avec attention par les ministères pour valider notre action dans le monde du handicap.** Toutes les infos en suivant ce lien : <https://club-inclusif.fr/>

Une enquête pour mieux connaître vos besoins

Une enquête réalisée en 2021 par la mandature précédente a montré certaines difficultés à l'accueil des PSH mais surtout de nombreuses satisfactions avec une remarque comme fil conducteur : " Le handicap est une richesse et oblige à penser autrement ". Nous avons pensé utile de refaire une enquête auprès des structures ayant coché la case " Accueil handicap ". Envoyée fin septembre, nous en ferons la restitution en début d'année 2026.

Accueil handicap

À ce jour, 357 structures ont coché la case " Accueil handicap ". Une réflexion est menée : dans un souci d'inclusion, tous les clubs FFVélo sont aptes à accueillir des PSH et ce d'autant que 80 % des handicaps sont invisibles (12 millions de français !). Il ne serait pas étonnant que vous accueilliez déjà des PSH sans le savoir... Cocher cette case permet de mieux communiquer avec les structures qui accueillent ce public. Elle n'a absolument pas pour but de stigmatiser ces structures et les adhérents en situation de handicap.

Il est aussi indispensable de figurer dans le handiguide (déclaration sur le site : <https://www.handiguide.sports.gouv.fr/>). Tout comme la formation club inclusif, c'est un indicateur pour les ministères.

Remarque : **sans cette inscription dans le handiguide, votre structure ne pourra plus prétendre à une subvention ANS liée au handicap.**

Au-delà de se déclarer comme une structure apte à accueillir des PSH, nous prévoyons de mettre en place une liste des structures qui seraient volontaires pour être référentes par type de handicap pour renseigner au mieux les autres structures (les six types de handicap reconnus : mental, moteur, sensoriel (auditif, visuel), psychique, cognitif).

La communication

Deux grands axes en ce début d'année 2026 :

- un dossier dédié au para-vélo dans la revue " Cyclotourisme " de février ;
- un webinaire qui fera le bilan des actions menées par la commission.

Une conférence/débat a été mise en place à l'occasion du Festival du voyage à vélo (organisé par Cyclo Camping International en février au Mans) dont le thème était " Je fais voyager mon handicap à vélo ". Malgré un public restreint (une trentaine de personnes), cet échange avec des PSH qui osent partir fut un moment fort de ce festival.

L'inclusion

L'inclusion ne concerne pas uniquement les personnes en situation

de handicap mais tout un chacun qui veut rejoindre un groupe formé. **À vélo, tout est plus beau... et nous sommes tous égaux !** Parmi les publics ciblés, nous avons, entre autres, les familles et les personnes qui font du cyclotourisme à la suite d'un problème de santé. Notre réflexion porte aussi sur les classes défavorisées pour que notre passion ne soit pas réservée qu'à une " élite ".

Un séjour dédié aux PSH et aux familles

Nous avons en projet de mettre en place un séjour qui inclut les familles et les PSH. Ce projet a été plébiscité lors de notre rencontre avec la FFH (qui prône l'inclusion et pas uniquement l'accueil). Ce séjour aura lieu au départ d'un camping le temps d'un week-end prolongé (Ascension ou Pentecôte). Sans grosses difficultés, accessible à tous, avec des visites qui plaisent au plus grand nombre, c'est le séjour balade par excellence. Il permettra de relancer la traditionnelle concentration Famille (ex Concentration des chérubins) qui n'a plus lieu depuis deux années. À ce jour, nous sommes à la recherche d'une structure organisatrice.

Les jeunes en compagnie de leurs parents pour rejoindre Château-Gontier-sur-Mayenne

En collaboration avec Aurélie Henry et Christophe Dufour de la commission Jeunes, l'idée est de proposer un voyage itinérant famille entre Orléans (SF 2025) et Château-Gontier-sur-Mayenne (SF 2026) pour relancer l'ex *Trait d'union*.

Le Sport-Santé

" *Le traitement, c'est le mouvement* " La commission Sport-Santé présidée par Patrice Delga, notre médecin fédéral, forme régulièrement des Educateurs sportifs Sport-Santé (E3S) pour recevoir dans nos structures des personnes atteintes de pathologies dont la pratique sportive ne peut être que bénéfique. Le cyclotourisme étant un sport porté (peu traumatisant) où l'on peut travailler le cardio, il est parfaitement adapté au Sport-Santé.

Recevoir ce public dans nos clubs permet d'aborder une autre approche de notre activité et de diversifier notre offre en intégrant une population dont l'objectif est de prendre l'air tout en devenant sportive malgré elle. Ces séances Sport-Santé peuvent aussi parfaitement s'intégrer dans le cadre d'une convention Pré-Accueil.

La convention Pré-Accueil

Cette convention permet de proposer dix sorties (au lieu de trois dans le cadre de l'assurance Option A) aux candidats qui veulent intégrer notre Fédération. C'est un outil idéal pour connaître notre activité.

" *On ne naît pas cyclotouriste, on le devient* " Ces dix séances permettent d'aborder tous les aspects du cyclotourisme (savoir rouler en groupe, la sécurité, le tourisme, la mécanique, utilisation du GPS, de la carte, ...) et les joies d'appartenir à un groupe d'amis qui partagent la même passion sans l'obligation de s'engager dès la troisième sortie. Avec une convention Pré-Accueil, on prend son temps !

Cela permet d'impliquer aussi nos adhérents dans l'accueil des nouveaux adhérents : nous avons tous parmi nos adhérents un champion de la mécanique, un as du GPS... qui se feront un plaisir de partager leurs connaissances aux néophytes

Les résultats sont probants : si beaucoup de nos adhérents nous abandonnent après une première licence, une personne qui a suivi une convention est beaucoup plus fidèle et reste de nombreuses années dans nos clubs. Malheureusement, seule une centaine de conventions Pré-Accueil sont signées chaque année, la plupart du temps par les mêmes clubs qui en ont bien compris l'intérêt.

Remarque : la signature d'une première convention Pré-Accueil dans l'année permet d'obtenir 100 € d'aide pour le club.

Une convention Pré-Accueil Sport -Santé

Cette convention convient parfaitement aux séances Sport-Santé (avec ou sans ordonnance) : elle permet de proposer dix séances aux personnes qui désirent reprendre une activité sportive en douceur ou sur ordonnance à la suite d'un problème de santé. Il est fort à parier que si ces séances redonnent le goût du mouvement (je ne parle même pas de sport), ces personnes prennent une licence, ne serait-ce que par gratitude... et deviennent peu à peu et malgré elles de véritables cyclotouristes.

Enfin, je ne peux terminer ce chapitre sans remercier Christian Huort, créateur de cette convention Pré-Accueil, qui répond très rapidement à toutes les demandes et qui reste toujours fidèle au poste malgré ses problèmes de santé. Respect !

Conclusion

La première année de cette nouvelle mandature nous a permis de poser les bases d'actions qui se veulent s'inscrire dans la durée. S'ouvrir aux autres, se faire connaître, accueillir, attirer dans nos clubs des populations diversifiées, de tout âge, de toutes classes socio-professionnelles, qui font la richesse de notre pays et qui font de notre Fédération un modèle d'inclusion, tel est notre objectif. Un grand merci pour les membres de la commission qui s'impliquent peu à peu mais aussi pour l'accueil et les échanges constructifs reçus lors des rencontres dans les différentes structures (club, CoDep, CoReg) durant cette année.

COMMISSION PROMOTION DE LA MIXITÉ

Joëlle Raout - Patrice Delga

La commission s'est enrichie rapidement de deux membres en plus d'une coprésidence mixte.

La première initiative fut de faire le bilan des forces vives. Nous avons sollicité les différentes structures CoReg, CoDep et clubs afin de recenser les référents (tes) investis (es).

Le bilan à ce jour est de 104 personnes dont la répartition est la suivante :

- 6 pour les 16 Coreg,
- 51 pour les 95 Codep,
- 47 pour l'ensemble des 2 543 clubs référencés.

Nous allons nous appuyer sur ces référents(es). Ces personnes représentent la courroie de transmission essentielle, vers les clubs. On souhaite grâce à elles faire évoluer positivement les statistiques.

Un plan de féminisation est déposé auprès du ministère des Sports pour les quatre ans à venir. Nous le déroulerons progressivement.

Un premier questionnaire à d'ores et déjà été adressé afin de connaître les besoins ou les désirs de chacun(e) parfois bien différents d'un site géographique à l'autre.

Un webinaire au cours du dernier trimestre nous réunira.

Nos objectifs

- Atteindre voire dépasser les 20 % de féminines au niveau national au décours de l'olympiade.
- Atteindre la parité pour les Coreg, objectif imposé par le ministère pour 2028.

C'est un travail de longue haleine qui dépendra de l'évolution progressive des mentalités. Le renouvellement des licenciés de la Fédération s'impose et faire évoluer la mixité ainsi est un sujet majeur pour pérenniser notre Fédération.

COMMISSION NATIONALE DE FORMATION

Philippe Greffe

Cette année particulière marque une transition importante avec la fin et le début d'un mandat consécutif aux élections de la dernière Assemblée générale constitutive. Le programme ambitieux de cette nouvelle mandature s'articule autour de l'engagement d'une réforme sur l'évolution du modèle de formation, répondant aux enjeux actuels et aux besoins futurs de notre fédération.

La modernisation des dispositifs existants permettra de répondre aux besoins de licenciés et d'harmoniser l'accessibilité des formations sur l'ensemble du territoire.

Axes stratégiques de démarrage

Développement sur cinq axes stratégiques et fondamentaux pour cette première année.

1. Constitution d'une nouvelle équipe

Suite à l'appel lancé par le nouveau Comité directeur, nous avons reçu de nombreuses candidatures pour intégrer les commissions fédérales, témoignant de l'engagement et de la motivation des membres de notre fédération.

L'équipe constituée comprend :

- Laurent Varin – Instructeur – Délégué régional formation Normandie – Responsable e-learning et les moyens à développer ;
- Philippe Diebolt – Instructeur – Délégué régional formation Grand Est – Responsable du développement sport santé et sécurité ;
- Christophe Divan – Instructeur – Délégué régional formation Île-de-France – Responsable définition des modules d'apprentissage dans les différents domaines ;
- Jean-Luc Duron – Instructeur – Délégué régional formation Auvergne - Rhône-Alpes – Responsable de la définition des modules formation dirigeants.

2. Maintien des activités de formation dans les régions

Il est crucial de maintenir les activités de formation dans les régions. Un besoin constant d'éducateurs et de formations spécifiques pour les bénévoles a été identifié.

Malgré les difficultés liées à l'obsolescence des documents et l'absence de mises à jour régulières, la continuité des formations a été assurée dans les régions.

- Analyse des données et évolution des inscriptions en formation 2021 – 2025

FORMATIONS	2021 2022	2022 2023	2023 2024	2024 2025	Évolution N/N-1
Animateur	648	465	428	326	- 23,83 %
Initiateur	291	267	282	270	- 4,6 %
JEF	111	83	90	100	+ 11,11 %
Moniteur	58	54	54	23	- 57,41
Divers	478	554	548	775	+ 41,42 %
Dirigeant	182	381	409	192	- 53,06
Sécurité	298	190	341	152	- 55,43
TOTAL	1,955	1,911	2,062	1,738	- 15,71

- Points d'alerte
- Baisse générale significative : - 15,71 % d'inscription par rapport à l'année précédente.
- Chute critique avec un effondrement particulier des formations moniteurs -57,41 % et dirigeants -53,06 %.

- Seules les formations diverses +41,42 % et JEF +11,11 % maintiennent une dynamique positive.

3. Diagnostic territorial de la formation fédérale

Plusieurs études ont été lancées pour évaluer la situation actuelle de notre système de formation. L'étude a été lancée sur les trois points suivants.

- Les qualifications requises pour les postes des délégués régionaux et départementaux.
 - Des qualifications insuffisamment alignées avec les responsabilités des délégués régionaux (DRF) et départementaux (DDF)
 - Trois régions nécessitent des dérogations et deux régions sont totalement dépourvues de DRF.
 - Neuf départements nécessitent des dérogations et 43 sont totalement dépourvus de DDF.
- L'adéquation des diplômes selon les niveaux de responsabilité (responsable pédagogique, responsable de formation, etc.).
 - Le référentiel actuel n'est pas respecté en termes de qualification pour les postes de responsabilité.
 - L'analyse révèle un décalage entre les fonctions exercées et les diplômes requis.
- L'harmonisation des formations sur le territoire.
 - La disponibilité des formations n'est pas homogène sur le territoire.
 - L'accessibilité de la formation auprès de l'ensemble des licenciés n'est pas assurée.

La situation territoriale révèle des dysfonctionnements majeurs dans l'organisation de notre formation. Cette situation préoccupante justifie la réforme de la formation fédérale

4. Enquête nationale auprès des licenciés

Dans le cadre de la réforme, une enquête a été envoyée aux licenciés pour établir un diagnostic sur les formations actuelles et les attentes.

Les résultats confirment plusieurs dysfonctionnements et une piste d'exploitation.

- Méconnaissance
 - Les licenciés ignorent l'existence de la formation fédérale.
- Déficit d'information
 - Manque de communication sur les possibilités de formation.
- Contrainte temporelle
 - Nécessité de redonner du temps aux licenciés.
- Validation E-Learning
 - Une forte adhésion à l'idée de formation théorique en E-Learning pour plus de souplesse.

5. Déploiement du E-Learning

Dans le cadre de la mise en place du dispositif, une réunion de travail explicative a été faite avec chaque région.

- Mise en œuvre actuelle :

Le système « Quizinière » est déployé dans les régions après trois années de test bêta en Normandie et Provence-Alpes - Côte d'Azur.
- Évolution programmée

Le système actuel constitue une solution fonctionnelle transitoire en attendant le développement d'une plateforme professionnelle dédiée.

Perspective stratégique et orientation future de la mandature

- Fusion institutionnelle

L'intégration de la commission nationale de Formation au Centre

national de formation du vélo vise à créer une entité unique pour optimiser le développement des apprentissages professionnels et fédéraux.

▪ Refonte du référentiel

Un nouveau référentiel de formation est en préparation pour définir les nouveaux formats pédagogiques, les modes de fonctionnement et l'articulation entre formation présentielle et distancielle.

▪ Développement technologique

Mise en place d'une plateforme professionnelle de E-Learning en remplacement du dispositif transitoire actuel.

Conclusion

La commission nationale de Formation se trouve à un tournant crucial, où la modernisation de ses méthodes d'enseignement et la prise en compte des besoins de licenciés sont impératives.

Face au constat établi, plusieurs axes d'amélioration se dessinent :

- **urgence territoriale** pour combler les manques en délégué régionaux et départementaux ;
- **communication** pour renforcer l'information auprès des licenciés sur l'offre de formation ;
- **flexibilité** par le développement des formats adaptés aux contraintes de temps des bénévoles ;
- **cohérence** par l'harmonisation des exigences de qualification en redessinant l'architecture de l'offre de formation ;
- **Déploiement** par la création des nouveaux outils de la formation.

La commission nationale de Formation, au travers de ces axes, veut relancer la dynamique de formation et assurer une couverture territoriale équitable de l'offre fédérale.

Le séminaire annuel de la commission nationale Formation s'est déroulé comme convenu.

COMMISSION GRANDES MANIFESTATIONS ET BREVETS DE TOURISME

Ghislaine Charton

L'ensemble des Brevets de tourisme (BCN, BPF, Mer-Montagne, À travers les Parcs, Voyage itinérant, Randonnées permanentes) poursuit sa belle dynamique au sein de notre structure. Leur suivi rigoureux est assuré par nos homologateurs bénévoles, que je tiens à remercier pour leur sérieux, leur régularité et leur attachement à l'esprit fédéral.

Tous ces brevets sont enregistrés dans le cadre du Challenge de France, ou dans le cadre des enquêtes spécifiques liées aux Randonnées permanentes.

Activité des brevets de tourisme

1. Brevet de cyclotourisme national (BCN)

Jean-Marc Lefèvre

- 173 participants,
- 202 cartes reçues dont 8 homologations par Internet,
- 16 lauréats dont l'un a homologué son 4^e BCN depuis sa création.

2. Brevet des provinces française (BPF)

Jean-Louis Rougier

1 702 cartes ont été validées par le délégué fédéral, soit 53 de plus qu'en 2024. Parmi celles-ci, 181 (soit 10,6 %) avaient été envoyées sous forme numérique par e-mail. Compte-tenu du prix de plus en plus exorbitant des frais postaux, ainsi que du risque

de perte de documents durant l'acheminement, on comprend que cette possibilité soit appréciée, et soit porteuse d'avenir. Elle est cependant réservée aux nouvelles cartes vertes BPF.

- 25 nouveaux participants ont été enregistrés.
- 9 549 cyclotouristes ont envoyé au moins une carte BPF à valider depuis la création de ce brevet.
- 9 participants ont terminé leur BPF, ce qui fait un total de 730 lauréats à ce jour.

La Gazette du BCN/BPF N° 26 est parue au printemps 2025, comptant 56 pages, et réalisée avec le concours du délégué au BCN. Ce document a été adressé par voie numérique aux membres du Comité directeur fédéral, aux présidents de CoReg, aux présidents de CoDep (en leur demandant d'avoir l'amabilité de faire suivre à leurs clubs), ainsi que directement aux participants, soit plus de 3 200 personnes en envoi direct.

3. Mer-Montagne

Jean-Paul Bonin

- 2025 : 55 inscrits dont 3 femmes,
- homologation : 55

Légère baisse par rapport à 2024 mais dans une fourchette encore raisonnable

4. À travers les Parcs

Christophe Combelle

Période du 1^{er} octobre 2024 au 19 août 2025.

7 participants

5. Premier pas cyclo-camping

2 participants

6. Brevet touristique du centenaire

18 participants ; la forte proportion de ce brevet peut indiquer un intérêt croissant pour les événements liés à cette thématique.

7. Voyage Itinérant

Éric Vergnes

Le bilan des cartes de VI validées sera arrêté au 1^{er} octobre 2025, date à laquelle les résultats définitifs seront consolidés.

1 300 cartes ont été validées entre octobre 2024 et le 25 août 2025. Ce chiffre pourra évoluer d'ici la clôture du bilan.

Un rappel du règlement des VI est nécessaire, trop d'anomalies sont encore relevées, telles que l'absence d'enveloppe pour le retour, l'absence du kilométrage, etc.

8. Randonnées Permanentes

Jean-François Besseyre

Lors de la Semaine fédérale d'Orléans Jean-François Besseyre a assuré la tenue du stand dédié aux grandes manifestations, et brevets de tourisme. Celui-ci a rencontré un vif succès avec plusieurs dizaines de visiteurs chaque jour, tous venus chercher des informations précises.

L'application dédiée a également suscité de nombreuses questions, la présence de Pierre-Antoine Morin du siège fédéral a été particulièrement précieuse. Jean-François a profité de l'événement pour échanger sur les Randonnées permanentes avec plusieurs responsables de clubs et CoDep. Il est noté que certains ignorent encore l'existence de ces dispositifs, ce qui souligne un besoin de communication renforcée.

Globalement le stand a été bien accueilli par les participants, au vu de son impact, il semble pertinent de reconduire cette initiative lors de la prochaine Semaine fédérale à Château-Gontier-en-Mayenne du 2 au 9 août 2026.

Trois nouvelles Randonnées permanentes ont été validées en 2025 - Les Corbières label 374/24 (club de Limoux 11).

- La Grande Guerre en Artois label 379/24 (club cyclo Liévin 62).
- Le Rougier de Camarès label 378/24 (CoDep Aveyron 12).

Il est trop tôt pour dresser un bilan même partiel, des résultats de fréquentation des RP labellisées.

Concentrations et manifestations nationales à labels

Deux concentrations se sont tenues du samedi 19 au lundi 21 avril (week-end pascal).

Pâques-en-Provence à Bollène : le club Beau cyclo bollénois et le Comité départemental de cyclotourisme du Vaucluse ont offert un excellent accueil et un site remarquable, l'ambiance était au rendez-vous. Des centaines de cyclotouristes venus de toute la France ont participé à cet événement emblématique. Prochain rendez-vous à Sault 2026 du 4 au 6 avril 2026.

Pâques-en-Périgord à Ribérac : malgré les inondations importantes en Dordogne durant le week-end pascal cette concentration a bien eu lieu avec une participation fortement réduite à cause des intempéries. Les quelque 400 participants présents témoignent de la passion des cyclotouristes et de leur solidarité. Les organisateurs peuvent être fiers d'avoir maintenu une partie de l'événement dans des conditions aussi compliquées, merci au Comité départemental de Dordogne présidé par Pascal Landais.

Candes-Saint-Martin a accueilli le 22 juin 103 licenciés et 17 non-licenciés. Prochain rendez-vous le 26 juin 2026.

Semaine européenne de cyclotourisme du 5 au 12 juillet à Prayssac (46). À noter que c'est la quatrième fois que les cyclotouristes UECT, se retrouvent en France, précisément à Prayssac pour une Semaine européenne, après Albertville en 2005, La Ferté-Saint-Aubin en 2009 et Auch en 2016.

2 391 participants (2 269 cyclistes et 122 accompagnants(es)) sont venus de 13 pays dont 10 pays européens. Comme chaque année, mention particulière aux Français qui sont les participants les plus nombreux.

PAYS	NB. DE PARTICIPANTS	TAUX PARTICIPATION
France	2 249	94,06 %
Pologne	68	2,84 %
Belgique	23	0,96 %
Angleterre	11	0,46 %
Espagne	11	0,46 %
Pays-Bas	8	0,33 %
Suisse	9	0,38 %
USA	5	0,21 %
Allemagne	3	0,13 %
Comlombie	1	0,04 %
Japon	1	0,04 %
Luxembourg	1	2,84 %
Sénégal	1	0,04 %

56,54 % de la participation sont des hommes et 43,46% sont des femmes ce qui est satisfaisant sachant que ce chiffre est en constante augmentation selon nos statistiques ; preuve est que le vélo n'est pas réservé exclusivement aux hommes, merci à vous mesdames.

Le vélo à assistance électrique était pratiqué par 35,08 % des cyclotouristes présents sur les parcours exigeants mais séduisants du Lot ; les troupes vieillissent, mais ainsi peuvent encore pratiquer le vélo, tout en se ménageant.

Nous vous donnons rendez-vous pour la 20^e Semaine européenne cyclotourisme à Heerenveen (Pays-Bas) du 11 au 18 juillet 2026.

Semaine fédérale internationale à Orléans du 3 au 10 août

La SF d'Orléans a rassemblé des milliers de cyclotouristes de toutes nationalités dans une ambiance conviviale festive et riche en découvertes. Un dossier y est consacré dans la revue "Cyclotourisme" de septembre. La prochaine Semaine fédérale se tiendra à Château-Gontier-en-Mayenne, du 2 au 9 août 2026.

Mas de la Barque "Souvenir Gustave Vidal" : organisée par le club de Saint-Hilaire-de-Brethmas (Gard). Cette traditionnelle concentration a réuni de nombreux cyclos autour d'une montée depuis Génolhac voire Villefort vers le Mas de la barque. Accueil chaleureux, livre d'or, verre de l'amitié et hommage à Gustave Vidal ont ponctué cette rencontre conviviale dans le cadre préservé du Parc national des Cévennes

Col de la Pierre Plantée (34) : 29 septembre ; prévue au printemps, cette rencontre a dû être reportée pour des raisons liées à la météo. 125 participants

Souvenir Vélocio à Pavezin (42) : 28 septembre
95 participants

Appel des Pyrénées Col d'Ispey (64) : 12 octobre
220 participants

CONCLUSION

Les chiffres relevés semblent indiquer un attrait comparable pour les brevets par rapport à la saison précédente.

COMMISSION JEUNES ET AVENIR

Aurélien Henry - Christophe Dufour

1. LES GRANDS ÉVÉNEMENTS JEUNES

Le Bike challenge – mai 2025, Nans-les-Pins (Var)

Cet événement regroupe les finales nationales des critères Jeunes VTT et route et le Concours national d'éducation routière individuel et par équipe.

Participants : 280 jeunes et encadrants ont participé aux épreuves pendant les quatre jours de l'Ascension.

Particularités :

- Absence cette année d'une organisation des comités régionaux Hauts-de-France, Pays de la Loire et Normandie. À noter cependant que malgré cela, des jeunes de ces régions ont fait le déplacement par leurs propres moyens avec leurs parents pour représenter leur région. Cela démontre l'engouement croissant des jeunes pour ces finales nationales avec comme objectif de gagner un maillot tricolore du jeune cyclotouriste.

- Le relief de la région de Nans-les-Pins a été exigeant pour les parcours route, notamment pour des jeunes venus de régions plus "plates".

- La convivialité et la solidarité ont été fortement mises en avant : encouragements entre participants, ambiance générale positive et festive.

Activités - En complément des finales nationales :

- balades pour les plus jeunes dans le cadre naturel du massif de la Sainte-Baume avec pour les temps de détente des baignades dans la piscine du camping ;

- découverte d'un magnifique Bike Park d'une superficie totale de 1 200 m² avec des zones de bosses dans un cadre naturel sous les pins et oliviers ;
- défilé à vélo au cœur de la ville, un moment fédérateur particulièrement apprécié par les jeunes sur leurs vélos avec les drapeaux de leur région dans une belle ambiance collective.

Résultats & retours

- Le palmarès a été publié dans *Cyclotourisme-mag.com* avec les photos de tous les podiums nationaux : <https://cyclotourisme-mag.com/conseil/securite/le-bike-challenge-2025-reactions-et-palmares/>
- Le Comité régional Grand Est, qui alignait 44 jeunes, a remporté le challenge national par équipes, devant la région Sud et l'Île-de-France.
- La préparation logistique a été jugée exemplaire, permettant une mise en route fluide des différentes épreuves.

Bilan

Le cadre naturel sous un beau soleil provençal a largement joué en faveur de l'événement.

- Malgré l'absence de certaines régions, l'événement a su maintenir un niveau national attractif.
- La forte mobilisation du Comité départemental du Var aux côtés du président Pierre Poujol, du club local (Vélo club de Nans-les-Pins/La Sainte Baume) et de la municipalité a été décisive pour le bon déroulé.
- L'ambiance, la solidarité inter-participants et la dimension pédagogique ont été des points très positifs soulignés dans les différents témoignages de jeunes.
- L'utilisation de l'application mobile *Bike Challenge* avec un nombre significatif de participants a permis de simplifier la gestion des épreuves et d'avoir les résultats en temps réel alors que les épreuves se déroulaient simultanément sur plusieurs sites.

Le Bike camp – Juillet 2025, Saint-Paul-sur-Yenne (73)

Participants : 350 jeunes et encadrants

Cadre naturel et ambiance

- Le camp s'est installé au cœur de l'avant-pays savoyard, dans le village de Saint-Paul-sur-Yenne, à 430 mètres d'altitude dans une grande prairie entourée de montagnes, avec vue sur la " Dent du chat " et aux portes du lac du Bourget.
- Une ambiance conviviale, chaleureuse, faite de rencontres et de sourires.

Programmes et activités

- Circuits route et VTT adaptés à tous les niveaux, avec des distances variables (20, 30, 50 km selon les groupes).
- Jeux inter-régions en fin de journée animés par des jeunes BAFA, tournois multisports, défis type Koh-Lanta pour favoriser l'esprit de groupe et la cohésion entre délégations.
- Soirées animées, barbecues, veillées, activités ludiques le soir pour prolonger le lien entre les jeunes.
- Moment fort : le défilé des régions, moment fédérateur et symbolique où chaque délégation traverse le village à vélo, souvent déguisée ou décorée, dans une ambiance festive.

Bilan et enseignements

- L'autonomie organisationnelle proposée à chaque délégation participante a été appréciée. Pour la première fois, contrairement aux anciennes Semaines jeunes, chacune était responsable de sa propre organisation avec une déclaration spécifique du directeur de séjour de la structure participante (CoReg, CoDep ou club) auprès de sa direction départementale jeunesse et sports.

- Une forte demande exprimée par les jeunes pour revenir l'année suivante, avec l'espoir de voir " toutes les régions ensemble ".

- Le *Bike camp* a confirmé sa capacité à attirer un large public jeune en combinant sport, nature et pédagogie.

- Le choix d'un site montagnard, proche de la nature, a renforcé l'attrait du séjour et offert des paysages mémorables.

- L'immersion dans le milieu rural a été particulièrement valorisée : les jeunes évoquent les balades, les rencontres avec la nature et la vie à la ferme comme des temps forts.

- Le défilé des régions a souvent été cité comme le moment " émotionnel " de la semaine, symbolisant la fierté de représenter son territoire.

- Toutefois, pour 2026, veiller à renforcer la communication régionale afin que toutes les régions soient présentes ou représentées soit par un CoDep soit par un regroupement de clubs.

- Travailler à diversifier les activités (nature, découverte, combinés vélo + tourisme) pour renforcer l'intérêt pour les jeunes pour ce type de séjour.

- Assurer un suivi post-camp - témoignages, photos, retours - afin de renforcer l'adhésion et la fidélisation en généralisant notamment le sondage post événement.

Le Bike aventure – Août 2025, convergence vers Orléans

Participants : uniquement deux régions (Grand Est et Pays de la Loire) ont répondu à l'appel, pour un total de 44 participants jeunes et encadrants donc loin du total d'environ 200 participants de l'an passé à Roanne.

Formule et défi

- Le concept du *Bike aventure* repose sur un voyage itinérant libre : " *C'est la liberté, partez d'où vous voulez, organisez étapes et hébergements à votre convenance, avec une seule contrainte : arriver le 3 août 2025 pour participer au défilé d'ouverture de la Semaine fédérale.* "

- Deux itinéraires principaux ont convergé vers Orléans :

- les jeunes des Randonneurs brézolliens sont partis de Roanne, descendant la Loire sur un peu plus de 300 km répartis en cinq à six étapes, avec six jeunes et trois encadrants. ;

- le Comité régional Grand Est a commencé son voyage depuis Marbach (54) : 21 jeunes et 14 encadrants ont parcouru environ 480 km en cinq étapes, en combinant routes, chemins blancs, pistes cyclables et voies de halage.

- chaque groupe gérait son autonomie (intendance, repas, installation des tentes, gestion du matériel). ;

- le déplacement était ponctué de moments collectifs : caravane de soutien, relais logistique, et arrivée commune à Orléans pour le grand rassemblement.

Déroulé et vécu

- Les Randonneurs brézolliens ont été rejoints en route par Nicolas Bodrone, référent jeunes d'Île-de-France, venu de sa région en cyclo-camping pour rejoindre le groupe.

- Le voyage a été vécu comme une véritable aventure : fatigue, météo variable, solidarité, autonomie, partage et dépassement ont été souvent cités dans les témoignages.

- À l'arrivée, certains participants ont prolongé leur séjour à la Semaine fédérale en club ou en famille.

Points forts

- Le format voyage itinérant reste une belle invitation à l'autonomie, à la découverte et à la mise en application des compétences acquises en école de vélo.

- Le regroupement des itinéraires à Orléans a permis une forte

symbolique de convergence et d'esprit fédéral.

- Même avec un faible effectif, l'engagement des jeunes et des encadrants a permis de faire vivre l'aventure dans de bonnes conditions.

Faiblesses et enseignements

- Le manque de participation est frappant : contrairement aux participations aux deux autres événements *Bike challenge* et *Bike camp*, la majorité des régions n'étaient pas représentée cette année.

- Le modèle " formule libre " nécessite une forte capacité d'organisation locale - certaines écoles ou comités peuvent manquer de ressources ou d'expérience pour assumer seules le montage d'un itinéraire.

- L'absence de relais ou de soutien logistique dans certaines zones a pu décourager les projets dans les régions les plus éloignées.

- Le rapport coût/effort pour les participants est élevé : temps de préparation, logistique, matériel, fatigue, etc.

- L'écart entre objectifs et réalisation (cible de ~200 participants vs 44 effectif) impose de reconsidérer le format ainsi que le soutien et la communication autour du *Bike aventure*.

Bilan

Le *Bike aventure* 2025 fut une aventure sincère, mais sans le succès quantitatif escompté. Le principe libre et autonome reste séduisant, mais pour le rendre accessible à un plus grand nombre, il conviendra de repenser certains aspects organisationnels, logistiques et certainement incitatifs.

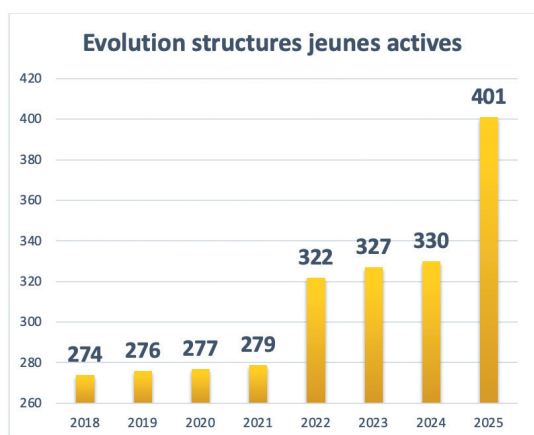
2. LES ÉCOLES FRANÇAISES DE VÉLO (EFV)

L'année 2025 marque une progression significative du réseau d'Écoles françaises de Vélo.

Nombre d'EFV : 401 structures recensées en septembre 2025 vs 330 en septembre 2024.

Facteur clé : l'application effective de la réglementation de 2020 sur les mineurs, de fait l'attribution de licences jeunes (hors licences familles) est uniquement possible via une EFV.

Conséquence : un meilleur encadrement des jeunes, un suivi plus structuré, et une dynamique positive pour la formation et la fidélisation. L'objectif est maintenant de suivre et aider le développement des micros EFV de deux ou trois jeunes qui sont apparus.



3. COMMUNICATION ET MÉDIATISATION

- Progression notable des interactions sur les réseaux sociaux avec des relais régionaux comme en Nouvelle-Aquitaine par exemple.

- Diffusion de vidéos récapitulatives notamment sur la chaîne YouTube FFVélo, par exemple. 5K vues pour la vidéo *Bike camp* 2025 en un mois.

- Articles dans la presse locale et régionale, notamment dans le Var et en Savoie.

- Reportage sur France 3 Auvergne-Rhône - Alpes lors du *Bike camp*.

- Mise en œuvre d'un site web *jeunes.ffvelo.fr* permettant de regrouper sur un même site, l'ensemble des informations concernant les jeunes : actu, inscription, résultats et documentation.

4. POINTS FORTS DE L'ANNÉE

- Progression du nombre d'Écoles françaises de vélo : + 71 en un an.

- Participation significative pour la première édition du *Bike camp* confirmant l'attractivité d'une concentration des jeunes début juillet avant les départs en vacances à partir de la mi-juillet.

- Mobilisation exemplaire des encadrants et des bénévoles même s'il demeure difficile d'élargir le cercle des licenciés actifs auprès des jeunes.

5. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- Participation inégale aux événements : forte pour le *Bike camp*, stable pour le *Bike camp*, insuffisante pour le *Bike aventure*.

- Logistique lourde pour les transports et hébergements, surtout pour les régions éloignées.

- Manque de relais régionaux dans certains territoires, par exemple absence de trois comités régionaux au *Bike challenge*.

- Budget contraint, freinant les innovations pédagogiques et organisationnelles.

- La communication pour s'assurer de toucher l'ensemble des structures jeunes reste à développer.

6. PERSPECTIVES 2026

- Consolider les trois piliers avec un effort particulier sur la relance du *Bike aventure*.

- Engager une réflexion et des pilotes sur de nouveaux formats (durée, distance, nombre réduit de participants) peut être plus techniques sous forme de stage de perfectionnement.

- Une meilleure anticipation logistique.

- Atteindre le cap des 1 000 participants cumulés sur l'ensemble des événements.

- Poursuivre le développement du réseau d'EFV et renforcer la formation des encadrants.

- Développer un programme de jeunes ambassadeurs pour renforcer la fidélisation.

- Accentuer la stratégie digitale : généraliser l'usage de *Bike challenge*, diffusion en direct d'événements, podcasts et témoignages de jeunes.

7. CONCLUSION

L'année 2025 confirme la vitalité de la commission Jeunes et Avenir de la Fédération, grâce à une dynamique forte des Écoles françaises de vélo et à la réussite des *Bike challenge* et *Bike camp*. Néanmoins, la baisse de participation au *Bike aventure* appelle une réflexion profonde sur le format et les attentes des encadrants et des jeunes sur le voyage à vélo.

Le cap fixé pour 2026 est clair : consolider, continuer d'innover et attirer toujours plus de jeunes vers le cyclotourisme.

COMMISSION LONGUES DISTANCES ET BREVETS SPORTIFS

Stéphane Gibon

Dans la continuité de la précédente mandature, la nouvelle commission souhaite développer trois axes :

1. faire découvrir,
2. développer,
3. pérenniser.

1. Les Diagonales de France vont avoir à partir de 2026 des petites sœurs : les Médiannes de France. Départ depuis un site touristique entre deux sommets de l'Hexagone, délais moins contraignants, pointages imposés dans de superbes endroits. Ces nouvelles randonnées doivent plaire à un public moins " sportif " que les Diagonales mais qui a le goût de l'effort et de l'aventure.

1. Toujours pour faire découvrir, un travail est en cours à date de rédaction de ce rapport (31 août 2025) sur la modulation des délais des **Brevets fédéraux** pour qu'ils puissent être proposés aux clubs organisateurs en parallèle des Brevets des randonneurs mondiaux (sous l'égide de l'Audax club parisien) mais toujours avec des délais moins contraignants, pour séduire toujours un public ne désirant pas couvrir d'aussi longue distance journalière (idée de délai autour de 200 km/jour).

1. 2. Désirée depuis 2018, l'application de la Fédération pour valider les brevets vient de voir le jour (télécharger l'**appli FFVélo+**). Le **Dodécaudax** peut désormais être validé. Nous constatons l'éclosion depuis le dépôt de la marque par la Fédération que de nombreux clubs se le sont approprié et organisent des sorties spécifiques de 200 km en groupe. C'est un excellent axe de développement de nos clubs qui pratiquent de la longue distance.

2. Le label *Longue distance* qui a pour finalité de faire monter en qualité les organisations des structures et de les mettre en avant continu pour 2026. Fin août 2025, nous recevons les dossiers (nombreux). Un webinaire s'est tenu début juillet afin de partager les bonnes pratiques organisationnelles (présentation sur demande).

2. Un webinaire, pour faire découvrir toutes nos formules longues distances, est prévu d'ici la fin de l'année 2025.

3. L'année 2026 sera celle du début de la préparation du **21° Paris-Brest-Paris Randonneur** pour la Fédération avec la rédaction de la convention entre la Fédération et l'Audax club parisien.

3. En lien avec la ludification (application **FFVélo+**) et les Randonnées permanentes, nous travaillons à la mise en valeur du patrimoine " Longues distances " dans les années à venir.

COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

Stéphane Gibon - Aurélien Chabert

La commission s'est mise en place en début d'année 2025 après des années de sommeil relatif. Nous travaillons en cette fin d'année sur un système de centre de collecte afin de valoriser nos déchets (textile, vélo, pièce de vélo) et sur un mode opératoire afin d'organiser une randonnée " objectif zéro déchet ".

COMMISSION RELATIONS ET ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES

Antoine Rachmuhl

La commission est au service des clubs, comités départementaux et régionaux. Pour le mandat 2025-2028 ses missions principales sont d'aider les structures ; d'accompagner celles qui le souhaitent à la professionnalisation ; d'encourager et valoriser leurs projets de développement territoriaux et les initiatives locales ; de soutenir la Direction technique nationale sur les projets sportifs fédéraux des structures portés par l'Agence nationale du sport (ANS).

MEMBRES	NB. DE PARTICIPANTS	RÔLE
Aline Poinignon (57)	Présidente des commissions féminines du CoReg Grand Est et du CoDep 57	Aide aux CoDep
Antoine Rachmuhl (17)	Président de cette commission Coprésident du CoDep 17	Coordination
Christian Proponet (91)	Précédent président de cette commission	Soutien aux projets de développement territoriaux, initiatives locales, projet ANS
Jacques Chailloux (44)	Président du CoReg Pays de la Loire et Secrétaire du CoDep 44	Aide à la professionnalisation des structures
Mario Bellini (13)	Président du CoReg Provence - Alpes - Côte d'Azur	Aide aux CoReg
Alain Dumas (78)	Vice-président du CoReg Île-de-France et Président de la commission Sport nature - VTT/Gravel	Conseils

Notre gouvernance repose sur une approche collégiale, collaborative et inclusive. Nous essayerons de privilégier le travail partagé et la co-construction, la transparence et la transversalité avec l'ensemble des acteurs (commissions fédérales, siège fédéral, DTN, CoReg, CoDep et clubs).

Installation et lancement des travaux

La commission, renouvelée après les élections, s'est organisée via cinq réunions et de nombreux échanges, en collaboration avec d'autres acteurs et à terme avec les structures elles-mêmes.

Actions réalisées ou en cours en 2025

- Enquêtes terrain : questionnaires aux CoReg, puis prochainement aux CoDep, pour recueillir leurs retours, projets et difficultés et engager un travail commun.

- Rencontre régionale : co-organisation d'une réunion CoReg et CoDep avec le Comité directeur et le CoReg Grand Est.

- Préparation des réunions interzones pour 2026 et 2027, en partenariat avec les structures.

- Participation en lien avec la DTN à la commission nationale d'attribution des subventions ANS.

- Collaboration avec la commission juridique pour l'évolution des statuts des structures.

- Contribution à la création d'un **Pass' Vélo** pour les non-licenciés, incluant des incitations à l'affiliation, puis à la refonte de la prise de licence.

Professionnalisation et mobilité

- Recensement des structures employeuses et des postes profes-

sionnels, en lien avec le Centre national de formation du vélo. Objectif : rencontrer employeurs et professionnels, puis conseiller et accompagner les CoReg, CoDep et clubs intéressés par le recrutement de professionnel(s).

- Valorisation des initiatives locales en matière de mobilité à vélo (ateliers réparation, aménagements cyclables, Vélo-École, etc.), en lien avec la DTN, et remontée des besoins identifiés.

Communication

Transmission et explication des décisions du Comité directeur aux structures, pour en favoriser l'appropriation et la mise en œuvre concrète.

COMMISSION SPORT-SANTÉ

Patrice Delga

La commission Sport-Santé poursuit sa politique de responsabilisation concernant la santé destinée à nos licenciés, dans le cadre d'une pratique raisonnée.

Un premier constat, la suppression officielle pour la première année de l'obligation de présenter un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive (CACI) au profit d'un questionnaire responsabilisant le futur licencié semble maintenant bien acquis et à l'évidence entériné par l'ensemble des licenciés de la Fédération.

Avec cette nouvelle olympiade, la commission s'est renouvelée accueillant quatre nouveaux membres. La première réunion, au début du mois d'avril, a confirmé la politique de responsabilisation qui reste l'objectif essentiel à suivre, ainsi que le développement de l'accueil inclusif de personne en situation de maladie chronique ou ALD (affection de longue durée).

Deux décisions nouvelles :

- afin de sensibiliser au risque de commotion cérébrale après une chute tous licenciés et plus particulièrement les jeunes, un texte pédagogique accessible pour tous a été validé. La mise en forme de ce flyer a été confiée au professionnel de la communication. Il concerne la CAT (conduite à tenir) en cas de traumatisme crânien : son diagnostic et la première évaluation sur place de son importance, et surtout la surveillance, les jours suivants, quand la décision de retour à domicile est admise, cas le plus fréquent. Ce document sera disponible au quatrième trimestre 2025 ;

- le stage " Sport-Santé niveau 2 " destiné à former nos moniteurs à l'accueil et la prise en charge de nouveaux licenciés en ALD ou maladie chronique se déroule encore actuellement une fois par an sur le site des quatre vents. L'expérience nous montre que cette situation géographique est un frein à la formation.

Nous allons essayer de proposer une décentralisation de la formation. Les quatre nouveaux membres de la commission ont accepté de venir participer à la prochaine formation afin de devenir eux-mêmes maîtres de stage dans leur région respective. Ils pourront ainsi promouvoir la formation auprès des moniteurs et faciliter cette décentralisation. En tant que directeur de la formation, je me déplacerai néanmoins pour chaque nouveau premier stage dans chaque région.

Par ailleurs le travail de fond de responsabilisation et sensibilisation à une pratique raisonnée non compétitive du vélo s'est poursuivi avec la même opiniâtreté.

La revue mensuelle " Cyclotourisme " sera toujours riche d'un article consacré au Sport-Santé. L'idée d'articles plus courts, et aussi plus illustrés est adoptée en harmonie avec la volonté de visibilité de la rédaction.

La collaboration avec **Doc du sport** a été renouvelée cette année. Une revue entière d'une centaine de pages a été offerte aux participants de la Semaine fédérale. Cette revue est lisible sur Internet par tout un chacun.

Déplacement sur le terrain : la politique de proximité se poursuit avec la même volonté de sensibiliser chacun à sa responsabilité de sa propre santé, tant au quotidien que plus spécifiquement au décours de sa pratique cyclo.

Nous avons été sollicités par différents CoDep et CoReg.

Stage Sport-Santé niveau 1 n'a pas bénéficié de la promotion habituelle le nombre d'inscrits insuffisant nous a amenés à regret à l'annuler pour cette année.

Stage Sport-Santé niveau 2 (sport sur ordonnance) s'est déroulé du 11 au 13 septembre en présence de tous les membres de la commission en sus de la présence de moniteurs.

COMMISSION SÉCURITÉ ET TECHNIQUE

Denis Vitel

SÉCURITÉ

Fonctionnement de la commission

Comme chaque année la commission s'est réunie, en février, juin et octobre en visio-conférence, afin d'assurer le suivi des différents objectifs et programmation des objectifs futurs.

Des formations " Délégué sécurité " dans les CoReg et CoDep ont eu lieu à la demande avec présentation de ses objectifs et de son rôle notamment auprès des institutionnels concernant les aménagements routiers, mais aussi le volet prévention des accidents dont le nombre reste très préoccupant.

Nous avons aussi partagé des réunions avec les CoReg ou CoDep avec la commission Assurances représentée par Nicolas Éduin.

Nous nous sommes également déplacés dans des départements en appui aux CoDep lors de leur rencontre avec des préfectures ou des départements. Nous restons à disposition si nécessaire par téléphone, mail, ou sur le terrain.

Le séminaire sécurité 2024 n'a pas eu lieu, faute de participants, ce qui pose un problème de communication avec les structures.

Lors de la Semaine fédérale nous discutons avec les licenciés qui ne reçoivent pas souvent les informations venant de la commission.

Nous avons aussi formé des " Aménageurs publics " ainsi que les élus des communes concernées.

Nous formons également des employés d'entreprises en collaboration avec les CoDep

Congrès des maires

La commission Sécurité est présente tous les ans à ce salon où la présentation de notre Charte cyclable (nouvelle version en 2025) et du Quizz sécurité est toujours appréciée par les maires, leurs adjoints et techniciens qui viennent sur le stand Fédéral pendant ces trois jours.

Revue Cyclotourisme

Les pages sur la sécurité nous permettent de fournir des informations auprès de nos structures et nos licenciés sur les sujets d'actualité majeure, ou de revenir sur des points spéciaux du Code de la route.

TECHNIQUE

Le groupe de travail Technique, outre sa présence à la Semaine fédérale, s'est également rendu au Festival du voyage à vélo qui a eu lieu cette année 2025 au Mans. Comme chaque année nous nous déplaçons dans des salons mais aussi pour visiter artisans et constructeurs français qui sont ensuite présentés dans la revue.

Vélo à assistance électrique

Lors des formations sécurité et/ou assurance un rappel de la législation est au programme avec un accent sur le montage des kits.

COMMISSION TOURISME ET TERRITOIRES

Claudine Lecestre

De janvier à juin 2025

À la suite des élections du Comité directeur pour la mandature 2025-2028, j'ai été nommée présidente de la commission Tourisme et Territoires. Je suis par ailleurs, Présidente de Strasbourg vélo club et monitrice fédérale.

Depuis mi-mars, je bénéficie du soutien de quatre membres pour la sous-commission Tourisme ; Bruno Confais, Georges Gutfreund, Joseph Poirier, Jean-Pierre Vaur et de quatre autres membres pour la commission Territoires ; Annie Chagué, Jean-Claude Federak, Bernadette Jouhaud, Jean-Marie Maillard.

Un temps a été accordé à la prise de connaissance de l'environnement, de l'état des lieux et de son analyse.

Pour la sous-commission Tourisme, nous avons continué la mise en place des séjours prévus pour 2025. Nous avons modifié les frais de fonctionnement au sein de la commission et des structures pour les rendre plus équitables. Nous avons travaillé à la future présentation des séjours en incluant un maximum d'informations à l'instar des professionnels du voyage. Ces améliorations seront visibles en 2027, certaines en 2026. Pour 2026 l'offre des destinations s'est étoffée et de nouvelles destinations seront proposées.

Nous étions à Albi au départ du Tour Cyclotouriste 2025 pour faire connaissance et soutenir les participants à cette aventure réussie grâce aux organisateurs, aux structures accueillantes et aux participants (tes) motivés(ées).

La formation des Moniteurs de tourisme international est l'une de nos préoccupations. C'est un travail réalisé en transverse avec la commission Formation. Une formation plus spécialisée pour d'avantage d'implication et de créativité.

Pour la sous-commission Territoires, multiplier le nombre de labels territoires, VTT, Gravel, mieux les faire connaître, améliorer leur visibilité, améliorer nos partenariats avec nos labellisés, avec les parcs régionaux, les élus et les offices de tourisme seront nos priorités. Nous solliciterons les structures pour nous aider. Nous envisageons la mise en place de séjours non accompagnés à partir des Bases VTT, Bases Rando gravel et des labels Territoires vélo.

Nous avons participé aux assemblées générales de certains de nos partenaires villages de vacances, à celle de l'AF3V, à la conférence nationale du tourisme à vélo à La Rochelle.

Nous avons participé à l'animation d'une table ronde au Parlement européen à l'occasion du " Mai à vélo " européen co-organisé par Fabienne Keller, députée européenne, et l'AFIT (Agence de financement des infrastructures de transports de France).

COMMISSION CYCLOMONTAGNARDES

Aurélien Chabert

Par rapport à 2023, le bilan des Cyclomontagnardes présente une diminution des participations de l'ordre de 17 % avec un repli plus marqué chez les Licenciés (-20 %).

Les Cyclomontagnardes 2025 sont également en repli par rapport à la campagne 2024 de près d'une centaine de participants alors même qu'il y avait en 2025 six manifestations contre quatre l'an dernier.

Ce résultat amène à envisager des évolutions sur le profil de ces manifestations afin de répondre aux objectifs de l'olympiade à savoir accroître la participation des non-licenciés et favoriser la prise de licence avec ce produit d'appel.

Seuls les brevets « historiques » tels que Luchon-Bayonne ou le Brevet de randonneur des Alpes(BRA) conservent des chiffres relativement importants

Il est envisagé des circuits un peu plus courts ; parmi les pistes étudiées, proposer le choix pour les randonneurs entre le samedi et le dimanche et non uniquement le dimanche.

Il est également souhaité la mise en place d'une page d'informations commune sur le site fédéral avec harmonisation des renseignements.

PARTICIPATION 2025	GLOBALE	RANDONNEURS	TOURISTES	DÉCOUVERTE	NON LICENCIÉS
VERCORS	420	57	253	110	149
MORVAN	282	25	235	22	68
VOSGES	295	56	169	70	---
LIMOUX	234	8	163	63	53
BRA	647	327	290	30	355
HAUT-BUGEY	357	87	220	50	117
TOTAL	2 235	560	1 330	345	742

PARTICIPATION 2025	FEMMES	HOMMES
VERCORS	59	4
MORVAN	55	0
VOSGES	22	4
LIMOUX	36	2
BRA	85	6
HAUT-BUGEY	64	3
TOTAL	321	19

COMMISSION SPORT-NATURE VTT-GRAVEL

Alain Dumas

Bilan intermédiaire – Nouvelle mandature

La commission Sport nature – VTT-Gravel, anciennement VTT - Bases VTT - Gravel, a été entièrement renouvelée dans le cadre de la nouvelle mandature. La composition du groupe a été validée lors du comité directeur de mars. Elle s'appuie sur un socle fédéral solide, tout en bénéficiant de l'énergie et de la motivation des nouveaux membres, qui apportent un regard neuf et dynamique.

Travail en synergie

La commission collabore étroitement avec la commission Tourisme et Territoires, pilotée par Claudine Lecestre, notamment sur la labellisation des Bases VTT. Cinq candidatures sont en cours, accompagnées de plusieurs projets en développement. Un audit global des Bases VTT a été lancé afin d'établir un état des lieux complet.

Relations institutionnelles

La commission participe aux échanges avec :

- le CNOSF, notamment sur les sujets liés à l'ONF (la nouvelle convention est toujours en attente), et les autres fédérations sport nature ;
- les thématiques " Sport et biodiversité " portées par le ministère des Sports ;
- la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux, avec laquelle une convention est en place.

Développement du Gravel

Le Gravel poursuit son essor avec l'émergence de nouvelles bases dédiées, renforçant la visibilité de cette pratique. De nombreuses sections Gravel voient le jour au sein des clubs FFVélo, ainsi que l'arrivée de clubs spécialisés.

Événements et labellisation

La première moitié de l'année a été marquée par de nombreuses

Vertes Tout-Terrain de qualité, en parfaite adéquation avec les valeurs de la Fédération. Le nombre croissant de candidatures pour 2026 témoigne de l'intérêt pour ce label, qui offre une forte visibilité aux événements. Un grand merci aux clubs engagés dans cette démarche.

Maxi-Verte 2025

Un succès remarquable ! Organisation exemplaire, circuits superbes sur quatre journées. Un article dédié est disponible dans [Cyclotourisme-mag.com](https://cyclotourisme-mag.com)

La commission poursuivra ses travaux sur l'ensemble de ces hématiques, en renforçant les liens avec les structures FFVélo.

Enfin, il convient de saluer l'implication de l'ensemble des salariés de la Fédération dans le développement du sport nature.

CONSEIL DISCIPLINAIRE DE PREMIÈRE INSTANCE

Jean-Claude Loire

Le conseil disciplinaire de première instance n'a pas été sollicité au cours l'exercice.

COMMISSION ÉLECTORALE

Jean-Claude Loire

La commission Électorale est intervenue dans le cadre de l'Assemblée générale de Paris, pour l'examen des candidatures au comité directeur et au conseil disciplinaire d'appel, le dépouillement des votes et la proclamation des résultats de l'Assemblée générale ordinaire et l'élection à la présidence.

Son président a participé à l'élaboration des dossiers de candidatures, documents explicatifs, pouvoirs et mandats pour l'Assemblée générale 2025.

RAPPORT FINANCIER – Marie-José DUBOEL**Exercice du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025**

Les états comptables et financiers de la Fédération concernant l'exercice clos au 30 juin 2025 ont été examinés par la trésorière fédérale, les commissaires et censeurs aux comptes puis arrêtés par le Comité directeur lors de la réunion du 17-18 octobre 2025. Le budget global de l'exercice s'élève à **7 679 627 €** contre **7 796 232 €** en 2023/2024.

Le **résultat définitif de l'exercice** fait apparaître un **déficit de 204 205,10 €** contre un déficit de **348 666,43 €** sur l'exercice précédent. Les **éléments significatifs de l'exercice** sont les suivants :

☛ Soutien à la SF de Roanne

La Fédération a dû compenser les pertes financières de la Semaine fédérale de Roanne, générant un impact dans les comptes d'environ **345 000 €** au travers d'aides financières représentant le déficit de la Cosfic pour 240 860 €, de l'abandon de facturation pour 71 500 €, de l'abandon du prêt de 21 000 € et du coût de l'audit pour 11 620 €.

☛ Organisations

- **Tour cyclotouriste** (juin-juillet 2025) : 52 inscrits. 80 % de l'évènement ayant eu lieu avant le 30 juin, il a été pris en compte sur l'exercice clos et a permis de dégager un boni brut d'un peu plus de **25 000 €**.
- **Concours européen d'éducation routière** (septembre 2024) : avec une vingtaine de délégations accueillies, cette organisation portée par la FIA. (Fédération internationale de l'automobile) dans le cadre de la sécurité routière a été financée par notre Fédération à hauteur de **63 000 €** malgré une subvention de 30 000 € accordée par la FIA.

☛ Centre nature " Quatre vents "

Le centre présente un déficit d'environ **56 820 €** comprenant une provision pour risque social de 50 000 € constituée dans le cadre d'un dossier de licenciement datant de novembre 2024. Bien que le chiffre, hors provision, semble tendre vers un équilibre budgétaire, c'est un trompe l'œil car le centre a fonctionné avec une équipe réduite et un impact conséquent sur la masse salariale. Si le personnel nécessaire à un fonctionnement optimal et un accueil de qualité avait été au complet, le déficit atteindrait les 70 000 €.

☛ Développement numérique

L'application **FFVélo+**, dont le coût pour la Version 1 s'élève à **210 000 €**, a été immobilisée sur trois ans. Aucune incidence sur l'exercice clos puisqu'elle a été finalisée au 30 juin. À noter cependant que la version 1 + la version 2 (soit un peu plus de 300 000 € en tout) impacteront les comptes à hauteur de 100 000 € sur les trois prochains exercices. L'application lancée en juillet dernier est très prometteuse, au regard du nombre de cyclotouristes qui l'utilisent déjà.

☛ Dépenses d'exploitation

Afin de continuer à capter les non licenciés participants à nos évènements, l'opération « J'aime le vélo » a été reconduite cette année nécessitant une enveloppe de près de **95 000 €**. Son financement a été partiellement assuré par le redéploiement budgétaire résultant de l'abandon de la participation au salon " Destination nature ", initialement doté d'un budget de 55 000 €.

☛ Revue Cyclotourisme

Les résultats de la revue s'améliorent (**41 970 €** de déficit contre 80 000 € l'an dernier) mais elle ne parvient pas à s'équilibrer. En ce début de mandature, un travail a été engagé sur une refonte des rubriques afin de mieux répondre aux attentes des lecteurs. **Le coût de revient des 11 numéros s'élève à 32,54 €** pour un abonnement vendu 32 €. Une démarche de réduction des abonnements gratuits distribués a été engagée permettant de diminuer les coûts très onéreux d'affranchissement et de routage.

☛ Analyse des ventes Boutique et Séjours

Le volume d'affaires global des ventes de marchandises (Boutique, Séjours et autres produits) connaît une baisse significative.

- **Boutique** : la nouvelle tenue fédérale présentée et commercialisée lors de la Semaine fédérale d'Orléans apparaît comme un levier de relance. L'accueil positif du produit confirme l'existence d'une demande et ouvre des perspectives de redynamisation des ventes. Une analyse chiffrée sera nécessaire sur l'exercice suivant pour mesurer son impact réel.
- **Séjours** : la contraction la plus marquée concerne les séjours, qui constituent historiquement la principale source de recettes en dehors des licences. Deux facteurs principaux expliquent cette tendance :
 1. **facteur externe** : un contexte international défavorable, limitant l'attrait et la faisabilité des voyages à l'étranger ;
 2. **facteur interne** : la variabilité de l'offre proposée dans le catalogue « Séjours et voyages », qui entraîne des fluctuations naturelles d'une année sur l'autre.

☛ Produits financiers

Nous avons bénéficié sur cet exercice de taux d'intérêts encore intéressants jusqu'à fin 2024, ce qui a permis d'augmenter fortement nos produits financiers d'environ **80 000 €** par rapport aux prévisions budgétaires.

Comparatif budgétaire, hors éléments exceptionnels et financiers :

Recettes réalisées : 100,01 % du budget prévisionnel - Dépenses réalisées : 101,82 % du budget prévisionnel.

Conclusion

Nos ressources principales sont les cotisations fédérales, actuellement en baisse en raison de la diminution du nombre de licenciés. Le budget doit donc être suivi avec attention.

Nous devons engager une réflexion de notre modèle économique. Cela implique des orientations et des arbitrages budgétaires adaptés à notre situation et la recherche de nouvelles sources de financements afin de répondre aux enjeux stratégiques de notre projet de développement fédéral et d'assurer la pérennité de notre Fédération.

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Conformément au vote de la dernière Assemblée générale, le déficit de l'exercice 2023/2024 a été imputé sur le compte réserves. Les comptes présentés sont soumis au quitus de l'Assemblée générale.

Le Comité directeur fédéral propose d'imputer sur le compte « réserves »

le mali de l'exercice clos au 30 juin 2025 soit 204 205,10 EUROS.

Tels sont les éléments soumis à l'approbation des groupements sportifs affiliés.

Le fait pour eux de donner quitus sur le présent rapport financier validera la proposition relative à l'affectation du résultat tel que proposé ci-dessus.

COMPTE DE RÉSULTAT DÉFINITIF - EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2025

CHARGES	01/07/24-30/06/25	01/07/23-30/06/24	PRODUITS	01/07/24-30/06/25	01/07/23-30/06/24
ACHATS DE MARCHANDISES	318 045	631 408	VENTES DE MARCHANDISES	428 519	756 513
ACHATS BOUTIQUE	57 214	92 041	VENTES BOUTIQUE	94 203	119 564
ACHATS DE SÉJOURS	260 831	539 367	VENTES DE SÉJOURS	334 315	636 948
VARIATION DE STOCKS DE MARCHANDISES	15 778	3 023			
VARIATION DE STOCKS	15 778	3 023			
AUTRES ACHATS NON STOCKÉS	43 812	59 767	PRESTATIONS DE SERVICES	6 230 929	6 006 194
GAZ & ÉLECTRICITÉ	12 134	12 496	PETIT BRAQUET / GRAND BRAQUET	2 718 889	2 522 550
FOURNITURES D'ENTRETIEN & BUREAU	10 512	10 394	ASS. A / B / RP	163 680	134 520
EMBALLAGES	928	2 408	PRESTATIONS FORMATION	57 728	40 633
PETITS ÉQUIPEMENTS	20 238	34 470	PRESTATIONS DIVERSES	-	-
SERVICES EXTÉRIEURS	3 087 381	2 913 448	LICENCES	2 705 753	2 716 583
SOUS-TRAITANCE LICENCES EXALTO	46 248	51 982	COTISATION CLUB	73 675	75 386
LOC. IMMOBILIÈRES, MOBILIÈRES, CRÉDIT BAIL	25 205	54 475	FRAIS DE BORDEREAUX	-	-
CHARGES DE CO-PROPRIÉTÉ	8 208	4 577	INSCRIPTIONS	59 981	31 776
ENTRETIEN & RÉPARATIONS	7 634	14 482	PORT FACTURÉ	5 273	5 380
CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE	25 389	22 858	LOCATIONS IMMOBILIÈRES	1 450	500
HÉBERGEMENT & MAINTENANCE SITE	50 367	43 575	LOCATIONS MOBILIÈRES	-	-
PRIMES D'ASSURANCES	17 922	16 944	VENTES DIVERSES	3 424	3 315
PETIT BRAQUET / GRAND BRAQUET	2 721 972	2 525 258	ABONNEMENTS LICENCIÉS	169 592	181 110
ASSURANCES A / B / RP	163 845	134 520	ABONNEMENTS AUX CLUBS	76 116	72 175
DOCUMENTATIONS & ABONNEMENTS	20 590	27 321	ABONNEMENTS NON LICENCIÉS	11 522	11 477
FRAIS DE SÉMINAIRES	-	17 456	LABEL TERRITOIRE VÉLO	86 674	100 514
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	1 226 126	1 434 894	LABEL BASES VTT	51 750	54 825
INTÉRIMAIRE & INDEMNITÉS DE STAGE	-	-	PUBLICITÉS ENCAISSÉES	19 812	14 784
HONORAIRES & COMMISSIONS	338 936	318 121	PARTENARIAT	16 667	29 167
PARTENARIAT	5 500	-	LABEL BONNES ADRESSES	8 945	11 500
ANNONCES & INSERTIONS	56 483	179 416			
PROMOTIONS	56 808	68 983	AUTRES PRODUITS	194 365	244 258
SALONS & EXPOSITIONS	59 136	103 856	SUBVENTIONS	170 000	220 419
FRAIS D'ORGANISATIONS	133 345	135 534	ABONDONS DE FRAIS	21 566	23 667
BOURSES, PRIMES & RÉCOMPENSES	16 880	28 138	REDEVANCE SF	-	-
CATALOGUES, IMPRIMÉS, PUBLICATIONS	153 743	184 290	REDEVANCE AUTEURS	2 185	-
POURBOIRES, ÉTRENNES, DEUILS	349	460	AUTRES PRODUITS	615	172
PHOTOCOPIES	2 133	2 401			
TRANSPORT S/ACHAT & DE FONDS	504	399	REPRISE DE DOTATIONS	988	807
FRAIS DE DÉPLACEMENTS	208 771	217 311	R.A.P. RISQUES D'EXPLOITATION	-	-
AFFRANCHISSEMENTS & ROUTAGE	130 523	138 541	R.A.P. STOCK	988	807
TÉLÉPHONE	22 125	23 028	R.A.P. CLIENTS DOUTEUX	-	-
FRAIS BANCAIRES	16 426	15 002			
COTISATIONS	24 463	19 416	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	-	-
IMPÔTS & TAXES	87 452	85 048	REMBT I.J.S.S.	-	-
TAXE SUR SALAIRES	21 875	18 693	REMBT ASSURANCES	-	-
FORMATION CONTINUE	13 385	17 003	AIDE A L' EMPLOI	-	-
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES	16 193	15 581			
TAXE FONCIÈRE	33 276	31 173			
AUTRES IMPÔTS & TAXES	2 723	2 598			
SALAIRES ET TRAITEMENTS	736 296	738 405			
SALAIRES / CONGÉS PAYÉS / PRIMES	689 704	706 914			
INDEMNITÉS DIVERSES	46 592	31 491			
CHARGES SOCIALES	307 443	297 068			
CHARGES PATRONALES	304 736	294 587			
MÉDECINE DU TRAVAIL	2 707	2 481			
SUBVENTIONS ACCORDÉES	931 883	951 130			
PART DES COTISATIONS	574 362	574 918			
AIDES SUR ACTIONS	357 521	376 212			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	166 076	168 233			
D.A.P. IMMO INCORPORELLES	-	-			
D.A.P. IMMO CORPORELLES	166 076	168 233			
DOTATIONS AUX PROVISIONS	3 983	4 832			
D.A.P. STOCKS	3 983	4 832			
D.A.P. CLIENTS DOUTEUX	-	-			
AUTRES CHARGES	16 381	21 728			
AUTRES CHARGES DE GESTION	16 381	21 728			
REDEVANCES DÉPÔT DE MARQUES	-	-			
FONDS DÉDIÉS	-	118 025			
REPORT EN FONDS DÉDIÉS	-	118 025			
ÉVÈNEMENT : ENSEMBLE A VÉLO	-	193 451	ÉVÈNEMENT : ENSEMBLE A VÉLO	-	76 670
ÉVÈNEMENT : CEER Paris	114 193	-	ÉVÈNEMENT : CEER Paris	51 269	-
ÉVÈNEMENT : TOUR CYCLOTOURISTE	111 282	75 898	ÉVÈNEMENT : TOUR CYCLOTOURISTE	136 892	78 224
CENTRE NATURE "QUATRE VENTS"	427 495	441 163	CENTRE NATURE "QUATRE VENTS"	368 005	376 727
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	7 593 626	8 137 520	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	7 528 992	7 633 694
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 64 633	- 503 826	PRODUITS FINANCIERS	115 091	141 567
CHARGES FINANCIÈRES	-	363	GAIN DE CHANGE	-	13
PERTE DE CHANGE	-	114	PRODUITS FINANCIERS	115 091	141 554
INTÉRÊTS DES EMPRUNTS	-	249	R.A.P. FINANCIÈRES	-	-
D.A.P. FINANCIÈRES	-	-	CENTRE NATURE "QUATRE VENTS"	359	438
CENTRE NATURE "QUATRE VENTS"	562	699	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	115 449	142 005
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	562	1 061	PRODUITS EXCEPTIONNELS	31 074	20 373
RÉSULTAT FINANCIER	114 887	140 944	PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 256	5 205
CHARGES EXCEPTIONNELLES	288 407	6 275	PRODUITS S/EXO ANTERIEURS	1 200	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	285 534	5 648	QUOTE PART SUBVENTION	14 618	15 168
CHARGES S/EXO ANTERIEURS	2 873	627	REPRISE DE FONDS DÉDIÉS	-	-
DAP CH. EXCEPTIONNELLES	-	-	CENTRE NATURE "QUATRE VENTS"	4 112	160
CENTRE NATURE "QUATRE VENTS"	1 239	42	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	35 186	20 533
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	289 646	6 317	TOTAL GÉNÉRAL	7 679 628	7 796 232
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 254 459	14 216			
TOTAL GÉNÉRAL	7 883 833	8 144 899			
RÉSULTAT FINAL	- 204 205	- 348 666			
CONTRIBUTIONS BÉNÉVOLES *	57 877	66 106	CONTRIBUTIONS BÉNÉVOLES *	57 877	66 106

* Seuls les bénévoles ayant un rôle opérationnel ont été pris en compte sur cet exercice.

BILAN AU 30 JUIN 2025

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

ACTIF	01/07/24 - 30/06/25			30/06/24	PASSIF	30/06/25	30/06/24
	BRUT	AMORT. ET PROVISIONS	NET				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	654 202	444 412	209 790	-	FONDS ASSOCIATIF	152 449	152 449
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 4VENTS	9 338	8 962	376	376			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					RÉSERVES		
TERRAINS	78 770	-	78 770	78 770	AUTRES RÉSERVES	3 526 091	3 874 757
CONSTRUCTIONS	3 048 210	2 349 302	698 908	795 619	TOTAL DES RÉSERVES	3 526 091	3 874 757
AGENCEMENT ET INSTALLATIONS TECHNIQUES	1 729 775	1 427 140	302 635	362 036			
MATÉRIEL DE TRANSPORT / BUREAU / MOBILIERS	569 383	541 225	28 157	24 694			
IMMOBILISATIONS EN COURS	37 473	-	37 473	-	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-204 205,1	-348 666
IMMOB. CORPORELLES	5 463 611	4 317 668	1 145 943	1 261 120	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		
IMMOB. CORPORELLES 4VENTS	348 266	305 008	43 258	57 065	SUBVENTION CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					SUBVENTION CONSEIL GÉNÉRAL PUY DE DOME	132 077	144 703
PARTICIPATIONS	15		15	-	SUBVENTION VILLE DE COUPIERE		
PRÊTS	60 000		60 000	52 800	SUBVENTION F.N.A.D.T.		
CAUTIONS VERSÉES	347		347	5 847	SUBVENTION FEDER		
IMMOB. FINANCIÈRES	60 362		60 362	58 647	SUBVENTION DDJS PUY DE DOME	-	1 183
IMMOB. FINANCIÈRES 4VENTS	5 729		5 729	5 729	SUBVENTION CNDS PUY DE DOME	3 128	3 937
					TOTAL DES SUBVENTIONS	135 205	149 823
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	6 541 508	5 076 050	1 465 458	1 382 938	TOTAL FONDS PROPRES	3 609 539	3 828 363
STOCKS ET EN-COURS					FONDS REPORTÉS & DÉDIÉS	-	118 025
STOCK BOUTIQUE FÉDÉRALE	137 113	34 522	102 591	121 364	PROVISIONS		
	-		-	-	PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	50 000	-
TOTAL STOCKS	137 113	34 522	102 591	121 364	TOTAL PROVISIONS	50 000	-
TOTAL STOCKS 4VENTS	25 313		25 313	33 778	TOTAL PROVISIONS	50 000	-
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS	117 271		117 271	47 915	EMPRUNTS & DETTES FINANCIÈRES	10 047	5 717
AVANCE ET ACOMPTES VERSES 4VENTS			-	110	DETTE FOURNISSEURS		
CRÉANCES					COMPTES FOURNISSEURS	1 619 106	36 229
CRÉANCES CLIENTS	5 643		5 643	22 625	FOURNISSEURS, FACTURES NON PARVENUES	1 810 530	1 715 718
FOURNISSEURS DÉBITEURS	77 062		77 062	53 913	TOTAL DETTES FOURNISSEURS	3 429 635	1 751 946
AUTRES CRÉANCES	83 986		83 986	78 837	TOTAL DETTES FOURNISSEURS 4VENTS	15 094	11 506
PRODUITS A RECEVOIR	343 167		343 167	170 793	DETTE FISCALES ET SOCIALES		
TOTAL CRÉANCES	509 857	-	509 857	326 168	ÉTAT, IMPÔTS & TVA DUS	31 962	29 381
TOTAL CRÉANCES 4VENTS	17 046		17 046	33 074	PERSONNEL, CP & INDEMNITÉS DUES	118 913	91 867
PLACEMENTS	6 506 521		6 506 521	4 876 522	ORGANISMES, CHARGES SOCIALES DUES	93 490	77 466
PLACEMENTS 4VENTS	70 000		70 000	10 512	TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES	244 365	198 715
DISPONIBILITÉS					TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES 4VENTS	87 861	104 948
CAISSE	6 405		6 405	7 348	AUTRES DETTES	55 946	53 374
CHEQUES À ENCAISSER	-		-	-	AUTRES DETTES 4VENTS	76 203	59 608
COMPTE COURANT BNP / CM / BANQUE POSTALE	140 848		140 848	437 084	AVANCES ET ACOMPTES RECUS	322 955	98 267
INTÉRÊTS À RECEVOIR	28 031		28 031	81 898	AVANCES ET ACOMPTES RECUS 4VENTS	-	409
TOTAL DES DISPONIBILITÉS	175 283		175 283	526 330	PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	1 498 550	1 495 496
TOTAL DES DISPONIBILITÉS 4VENTS	31 606		31 606	21 747	TOTAL PROD. CONSTATES D'AV. 4VENTS	845	1 790
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					TOTAL DETTES	5 741 502	3 781 776
CHARGES D'AVANCE	372 017		372 017	339 586			
TOTAL CHARGES D'AVANCE	372 017		372 017	339 586	TOTAL GÉNÉRAL	9 401 042	7 728 164
TOTAL CHARGES D'AVANCE 4VENTS	8 079		8 079	8 119			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 970 106	34 522	7 935 584	6 345 226			
TOTAL GÉNÉRAL	14 511 614	5 110 572	9 401 042	7 728 164			

CENTRE NATIONAL D'AUBUSSON D'AUVERGNE - Détail de l'activité

DÉPENSES	01/07/24 30/06/25	01/07/23 30/06/24	01/07/22 30/06/23	RECETTES	01/07/24 30/06/25	01/07/23 30/06/24	01/07/22 30/06/23
ACHATS MARCHANDISES ET MATIÈRES PREMIÈRES	87 090	73 795	103 018	VENTES DE MARCHANDISES & SERVICES	362 497	372 942	375 504
BOISSONS NON ALCOOLISÉES	1 615	723	853	VENTES BOUTIQUE	1 829	1 446	3 119
BOISSONS ALCOOLISÉES	3 992	4 696	7 909	VENTES DE VÉLOS/GPS	4 083	3 465	8 267
AUTRES ACHATS DIVERS			203	VENTES BOUTIQUE LIVRES		121	141
ACHAT BOUTIQUE	81	1 613	84	VENTES PHOTOCOPIES		80	3
ACHAT VÉLOS/GPS POUR REVENTE			3 552	VENTES PANIER REPAS	9 555	11 673	13 873
VARIATION STOCK	8 466	18 213	96	VENTES NUITÉES	141 295	141 422	113 540
DENRÉES PÉRISSABLES	40 054	37 606	46 980	VENTES FORFAITS	246	55	233
FIOUL		6 000	5 500	VENTES REPAS MENU RANDONNEURS	90 553	87 188	103 561
PRODUITS D'ENTRETIEN	2 433	1 984	2 069	VENTES VIN SUR MENU RANDONNEURS	-		
FOURNITURES ATELIER VÉLO				VENTES PETITS DÉJEÛNERS	39 281	38 979	45 402
FOURNITURES DE BUREAU	542	544	536	VENTES REPAS+BSA RESTAURANT	1 096	3 491	3 318
PRESTATAIRES EXTÉRIEURS	2 054	2 497	1 417	VENTES ALCOOLS RESTAURANT	3 190	4 183	6 528
EAU	883	1 896	4 194	VENTES BAR ALCOOL	6 288	7 689	9 864
ÉLECTRICITÉ	22 468	26 895	20 181	VENTES BAR A EMPORTER	21	50	78
GAZ		1 442		VENTES BAR SANS ALCOOL	2 377	2 782	3 544
CARBURANT	728	924	792	LOCATION DE LINGES	2 314	3 402	3 779
HABILLEMENT ET LINGE		108	154	LOCATION DE V.T.T.	4 140	3 473	4 689
CONSOUMMABLES ATELIER GÉNÉRAL	226	489	1 653	LOCATION DE SALLES	4 490	4 961	2 785
CONSOUMMABLES ATELIER VTT	189	559	1 023	VENTES CAMPING	6 943	5 450	6 183
CONSOUMMABLES BASE VTT	-			VENTES NUITÉES COTTAGE	23 897	27 033	29 487
DROGUERIE ALIMENT. (Consommables)	1 799	1 526	2 059	VENTES NUITÉES DORTOIR	5 665	3 898	6 634
DROGUERIE HEBERG. (Consommables)	479	574	366	VENTES PAUSES / ACCUEIL	124	474	937
DROGUERIE SPA	178	14	922	COMMISSION SUR DÉPÔT VENTE	8		
PETITS MATÉRIELS ET EQUI. DIVERS	139	166	127	PRODUITS D'ANNULATION	1 488	2 779	2 684
PETITS MATÉRIELS ET EQUI. CUISINE	296	497	391	INDEMNITÉS KM	6	250	30
PETITS MATÉRIELS ET EQUIP. HEBERG.	58	378	354	AUTRES VENTES		39	255
PETITS MATÉRIELS ET EQUIP. NETTOYAGE	49	6		VENTES ACTIVITÉS/ANIMATION/ENCADREMENTS	14 307	14 093	9 538
PETITS MATÉRIELS ET EQUIP. VÉLO	-	150	886	PRESTATION BIEN ETRE	1 487	679	1 534
PETITS MATÉRIELS ET EQUIP. BASE VTT	25	280	246	VENTES PRESTATIONS EXTÉRIEURES	1 678	5 969	1 476
PETITS MATÉRIELS ET EQUIP. BAR	-			MARGE SUR PRESTATIONS EXTÉRIEURES	27	166	57
PETITS MATÉRIELS ET EQUIP. RECEPTION	50	12	149				
PETITS MATÉRIELS ET EQUIP. CAMPING	50						
PETITS MATÉRIELS ET EQUIP. ATELIER	236	259	110				
PETITS MATÉRIELS ET EQUIP. ANIMATION		137	278				
FRAIS ACCESSOIRES D'ACHAT		35	129				
				REMISES ACCORDÉES AUX CLIENTS	3 889	2 348	6 034
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	45 419	44 887	27 976	AUTRES PRODUITS	5 508	3 716	3 543
LOCATION DE BIENS MEUBLES	1 354	1 516	1 510	SUBVENTION D'EXPLOITATION			-
ENTRETIEN S/BIENS IMMEUBLES	7 498	9 174	3 357	AVANTAGES EN NATURES		3 173	3 020
ENTRETIEN S/BIENS MEUBLES	1 589	2 343	975	TRANSFERT DE CHARGES - REMBT ASSURANCES	3 427		
ENTRETIEN VÉLOS	3 113		57				
ENTRETIEN BASE VTT	-	231	17				
MAINTENANCE & CONTRÔLE OBLIGATOIRES	4 754	6 774	4 898	RACHAT DENRÉES PÉRISSABLES	483	240	88
MAINTENANCE INFORMATIQUE	8 578	5 407	5 157	RACHAT PROD. ENTRETIEN	186	202	265
RÉPARATIONS FACTURÉES AUX CLIENTS				RACHAT FOURNITURES DE BUREAU	28		
ASSURANCE MULTIRISQUES	5 576	5 024	4 689	RACHAT DIVERS		101	57
ASSURANCE VÉHICULES	2 443	2 283	2 186	RACHAT PETITS ÉQUIPEMENTS	250		
ABONNEMENTS & COTISATIONS	691	404	202	RACHAT ARTICLES CAVE	7		113
FRAIS D'ANIMATION	1 218	1 182	1 058	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	127		
HONORAIRES	1 908		250				
COMMISSIONS S/VENTES (Booking)	2 785	4 018	374				
FRAIS DE FORMATION			16	AIDE À L'EMPLOI	1 000		
ANNONCES & INSERTIONS	299	1 219	810				
DONS, POURBOIRES, ÉTRENNES		60	60	REPRISE SUR PROVISION D'EXPLOITATION			
FRAIS DE DÉPLACEMENTS	582	534	493	INDEMNITÉS ASSURANCES			
FRAIS DE SEJOURS / RECEPTION	1 247	2 629					
TÉLÉPHONE	1 218	1 659	1 627				
FRAIS POSTAUX	212	174	144				
FRAIS BANCAIRES	170	131	97				
COTISATIONS	182	125					
IMPÔTS & TAXES	4 157	2 757	2 652				
FORMATION CONTINUE	1 324						
TAXE D'APPRENTISSAGE							
COTISATION FONCIÈRE	922	846	734				
AUTRES IMPÔTS & TAXES	1 911	1 911	1 918				
SALAIRES & CHARGES	223 779	300 711	270 653				
SALAIRES	147 112	193 425	176 270				
CONGÉS PAYÉS	10 877	155	12 763				
PRIME 13ÈME MOIS	6 300	10 933	5 976				
PRIMES DIVERSES			-				
INDEMNITÉS OU PRIMES NON SOUMISES	2 923	13 800	-				
SÉCURITÉ SOCIALE	41 901	58 993	50 250				
MUTUELLE	2 204	4 995	4 308				
PRÉVOYANCE CHORUM	1 113	1 789	1 711				
RETRAITE COMPLÉM. & SUPPLÉM.	13 506	17 563	15 600				
CH. SOCIALES S/CP & 13È MOIS	2 468	1 320	2 977				
MÉDECINE DU TRAVAIL & PHARMACIE	312	378	798				
AUTRES CHARGES	16 681	19 012	23 197				
AUTRES CHARGES DE GESTION	21	118	0				
D.A.P. IMMO INCORP.	-	136	-				
D.A.P. IMMO CORPORELLES	16 660	18 758	23 197				
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	377 126	441 163	427 497	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	368 005	376 658	379 047
CHARGES FINANCIÈRES	562	699	465	PRODUITS FINANCIERS	359	507	45
CHARGES FINANCIÈRES SUR CB	562	699	465	PRODUITS FINANCIERS	359	507	45
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	562	699	465	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	359	507	45
CHARGES EXCEPTIONNELLES	51 239	42	-	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 112	160	959
VNCEAC				PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 112	160	959
CHARGES S/EXERCICE ANTÉRIEURS				PRODUITS S/EXERCICE ANTÉRIEURS			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 239	42					
DOTATION CHARGES EXCEPTIONNELLE	50 000						
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	51 239	42	-	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 112	160	959
TOTAL GÉNÉRAL	428 926	441 903	427 961	TOTAL GÉNÉRAL	372 476	377 325	380 051
				Résultat de l'activité du centre	- 56 451	- 64 578	- 47 910

RAPPORT DES CENSEURS AUX COMPTES – *Christian CRÉPIN / Fabien LOIRE*

En exécution du mandat qui nous a été confié lors de l'Assemblée générale de la Fédération française de cyclotourisme tenue à Troyes en 2023, et conformément à l'article 29 du Règlement intérieur, nous, Christian Crépin et Fabien Loire, censeurs aux comptes, avons procédé, le 1er octobre 2025 à Ivry-sur-Seine, à l'examen des comptes de l'exercice 2024/2025, clos le 30 juin 2025. Étaient également présentes : Marie-José Duboël, trésorière et Stéphanie Calluud, comptable. La comptabilité de la Fédération est tenue sur le logiciel Sage. L'ensemble des pièces comptables est disponible sur site. Il n'existe pas de suivi comptable intermédiaire au cours de l'année, en raison du volume important de charges et de produits à enregistrer. Comme recommandé l'an dernier, des points de situation périodiques ont néanmoins été mis en place pour les opérations majeures.

Compte de résultat

Le compte de résultat présente un **déficit de 204 205,10 €**.

Nous avons réalisé une revue analytique de tous les grands postes de dépenses de cette année et nous nous sommes assurés que ces opérations avaient bien été votées en Comité directeur.

- **Semaine fédérale de Roanne** : prise en charge des pertes du COSFIC de Roanne, pour un montant de 240 862 €, auxquels s'ajoutent des produits non comptabilisés suite à un abandon de créances et des frais d'honoraires liés à la mise en place d'un audit financier portant le coût total à 344 974 €.

- **Campagne « J'aime le vélo »** : l'opération nationale de communication « J'aime le vélo » s'est poursuivie sur le même modèle que l'an dernier. Elle vise à renforcer la visibilité de la Fédération sur les grandes manifestations cyclotouristes et à promouvoir la pratique auprès du grand public. Les dépenses engagées (logistique, communication, déplacements) sont conformes au budget voté en Comité directeur. Nous renouvelons notre recommandation d'évaluer l'efficacité de cette campagne par des sondages auprès des clubs et nouveaux licenciés.

- **Concours européen d'éducation routière** : la Fédération a reçu une vingtaine de délégations européennes à la Halle Carpentier où elle a organisé des animations et tests axés sur la cohabitation voiture/vélo et le partage de la route. Malheureusement, nous n'avons obtenu aucune subvention en dehors de celle de la FIA (30.000 €). De ce fait, l'évènement prévu au budget en équilibre a été fortement déficitaire de plus de 60.000 €.

- **Revue fédérale Cyclotourisme** : le déficit se réduit malgré une baisse de 828 abonnements payants.

- **Note de frais** : un panel de notes de frais et d'abandons de frais ont été examinés. Les remboursements sont conformes au barème fédéral et les reçus fiscaux sont bien établis selon le barème fiscal en vigueur.

Bilan

- **Immobilisations** : l'application FfVélo+, dédiée principalement au Dodécaudax et aux BCN et BPF, a été mise en ligne. Son coût s'élève à 209 000 €, inscrit en immobilisation sur trois ans. Les factures correspondantes (au nombre de trois) ont été vérifiées. Une version 2 est actuellement en développement.

- **Réserves** : le déficit au 30 juin 2024 a diminué le niveau des réserves, conformément à la décision de l'Assemblée générale 2024. Les réserves s'élèvent désormais à 3 678 540 €.

Centre nature « Les Quatre vents » – Aubusson-d'Auvergne

Le chiffre d'affaires du centre affiche une baisse de 10 000 €, malgré une augmentation des tarifs. Par ailleurs, un nouveau contrat informatique de sécurisation du site a été signé et suite au départ d'un salarié, le centre a dû recourir à des intervenants extérieurs (jardinier, encadrement des stages...). De plus, une provision de 50 000 € a été constituée pour risque social ce qui porte le déficit du centre à **56 820,37 €**.

Malgré plusieurs investissements, les déficits récurrents, la baisse d'activité et les obligations de travaux thermiques à venir ont conduit le Comité Directeur, lors de sa séance du 19 septembre 2025, à voter le principe d'une cessation d'activité du site.

Autres observations

Il nous paraît intéressant de rappeler la structure financière de la licence fédérale (basée sur la licence PB adulte club 2026) qui se répartit ainsi :

- 26,50 € à l'assureur
- 3,05 € au CoDep
- 3,35 € au COReg
- 24,10 € pour la Fédération

Le montant total des licences s'élève à 2 705 753 €, en légère baisse, reflétant la diminution du nombre de licenciés.

L'analyse reste complexe en raison du décalage entre l'exercice comptable (année fédérale) et les licences (année civile).

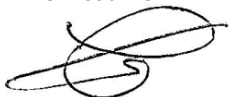
Conclusion

La situation financière de la Fédération demeure stable et saine, malgré la poursuite de la baisse du nombre de licenciés. Les investissements en communication n'ont pas encore produit les effets escomptés et une vigilance accrue doit être portée sur les comptes des Semaines fédérales à venir, compte tenu des pertes enregistrées ces trois dernières années, notamment celle de Roanne.

Comme les années précédentes, les écarts entre les réalisations et le budget s'expliquent en partie par le décalage entre les exercices comptables.

Nous remercions Stéphanie Calluud, Nicolas Leroy et Marie-José Duboël pour leur disponibilité et la qualité de leurs réponses.

Christian CRÉPIN



Fabien LOIRE



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE ANNUEL – EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025**A4 Partners**

Immeuble D1
66, Avenue des Champs-Élysées
75008 PARIS
Tel. +33 (0)1 55 74 69 69
www.groupea4.com

Aux Adhérents de la Fédération française de Cyclotourisme,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Française de Cyclotourisme relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévue par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1er juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

6. Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 22 octobre 2025

A 4 Partners

Commissaire aux Comptes

Marc LUCCIONI
Associé

A 4 Partners est membre du Groupe A4.

A4 Partners est membre du Groupe A4 - Société de Commissariat aux Comptes inscrite à PARIS
SAS au capital de 60 000 euros - RCS PARIS 484 214 291 - TVA intracommunautaire FR82484214291

© 2025 Groupe A4

RAPPORT BUDGETAIRE – *Marie-José DUBOEL* Exercice du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027

Ce budget a été établi sur la base du nombre de licenciés 2025 et des tarifs 2026 et en fonction des éléments connus au 2 Octobre 2025.

En respect des textes régissant les associations, il est présenté en équilibre pour un montant de 7 322 500 €

Evènement : reconduction du Tour cyclotouriste qui devrait avoir lieu courant Juin 2027.

Les Produits

- **Ventes de produits** : maintien des marges appliquées. Pour les séjours, les chiffres dépendent surtout du nombre de séjours programmés et de leurs destinations. Pour la Boutique, le lancement de la nouvelle collection promet une relance du chiffre d'affaires.
- **Prestation formation** : poursuite du développement du Centre national de formation du vélo au travers de la formation animateur mobilité à vélo.
- **Abonnements revue *Cyclotourisme*** : chiffrés en maintenant une stabilité du nombre d'abonnés au 30/06/25.
- **Labels Bases VTT et Territoire vélo** : calculé en fonction des conventions signées et des tarifs actuels.
- **Parution *Veloenfrance.fr*** : participation financière des établissements présents sur ce site.
- **Subventions** : prévision du maintien de notre subvention annuelle.

Les charges

- **Frais fixes de fonctionnement (électricité, fournitures, entretien)** : maintien des coûts.
- **Sous-traitance licences** : contrat annuel avec le gestionnaire de notre base de données.
- **Location immobilière** : coût prévisible de la location de salle pour l'Assemblée générale fédérale 2027.
- **Maintenance informatique** : ce sont les coûts incompressibles des contrats de maintenance de notre parc informatique et des logiciels administratifs.
- **Développements réseaux** : coût des outils de développement de nos réseaux de communication (réseaux, sites, logiciel, emailing...).
- **Honoraires** : coût des intervenants extérieurs notamment pour la préparation de la maquette de *Cyclotourisme*, contrôle des comptes, l'assistance juridique, les piges de *Cyclotourisme-mag.com*, la caution tourisme....
- **Annonces et Insertions** : ce sont les publicités sur des magazines spécialisés notamment.
- **Salons et Expo** : c'est le coût de notre participation au Salon des maires et des collectivités locales et à *Tous en selle*, entre autres.
- **Frais d'organisation** : c'est l'enveloppe budgétaire à consacrer aux événements Jeunes et à l'organisation des stages moniteurs.
- **Impression** : ce sont tous les frais d'impression notamment de la revue *Cyclotourisme* et du catalogue Séjours.
- **Frais de déplacements** : cela représente la prise en charge de l'ensemble des frais de déplacements de nos bénévoles.
- **Affranchissement** : principalement les frais d'envoi de la revue et les frais de colis Boutique.
- **Salaires et charges** : basé sur la base de 17 postes effectifs.
- **Ristournes et aides fédérales** : 10 % des cotisations perçues pour les CoDep et 11 % pour les CoReg, en corrélation avec le prix des licences auxquelles s'ajoutent 350 000 € dans le cadre des bilans d'activités.
- **Amortissement** : prise en compte de l'amortissement de l'appli FFVélo+ pour 100 000 €.

**Le projet de budget, tel qu'il vous est présenté,
est soumis à l'approbation des groupements sportifs affiliés.**

PROJET DE BUDGET : 1er JUILLET 2026 au 30 JUIN 2027

	BUDGET 26/27		BUDGET 26/27
ACHATS DE PRODUITS FINIS	400 000,00	VENTES DE PRODUITS FINIS	475 000,00
ACHATS BOUTIQUE ET VARIATION DE STOCKS	80 000,00	VENTES BOUTIQUE	100 000,00
ORGANISATIONS DE SEJOURS	300 000,00	INSCRIPTIONS AUX SÉJOURS	350 000,00
AUTRES ACHATS POUR REVENTE	20 000,00	AUTRES VENTES	25 000,00
AUTRES ACHATS NON STOCKÉS	40 500,00		
ELECTRICITE & GAZ	13 000,00	PRESTATIONS DE SERVICES	6 477 800,00
FOURNITURES D'ENTRETIEN	6 000,00	ASSURANCES LICENCIES	2 900 000,00
FOURNITURES DE BUREAU	5 000,00	ASSURANCES CLUBS	250 000,00
EMBALLAGES	1 500,00	PRESTATIONS FORMATION	60 000,00
PETITS EQUIPEMENTS	15 000,00	PRESTATIONS DIVERSES	2 000,00
SERVICES EXTERIEURS	3 375 300,00	LICENCIES	2 740 000,00
SOUS-TRAITANCE LICENCIES	50 000,00	COTISATION CLUB	81 600,00
CREDIT BAIL COPIEURS	4 800,00	INSCRIPTIONS	9 000,00
LOCATIONS IMMOBILIERES	23 000,00	PORT FACTURE	6 000,00
LOCATIONS MOBILIERES	5 900,00	LOCATIONS IMMOBILIÉRES	1 200,00
CHARGES DE CO-PROPRIETE	8 000,00	LOCATIONS MOBILIÉRES (Sanitaires & Containers)	0,00
ENTRETIEN ET REPARATIONS S/IMMEUBLE	7 100,00	VENTES DIVERSES	3 000,00
ENTRETIEN ET REPARATIONS S/MEUBLE	2 000,00	ABONNEMENTS LICENCIES	170 000,00
MAINTENANCE INFORMATIQUE	23 500,00	ABONNEMENTS AUX CLUBS	76 000,00
DÉVELOPPEMENT INTERNET ET RESEAUX	40 800,00	ABONNEMENTS NON LICENCIES	11 000,00
PRIMES D'ASSURANCES	20 000,00	LABEL BASE D'ACTIVITÉ V.T.T.	52 000,00
ASSURANCES LICENCIES	2 905 000,00	LABEL TERRITOIRE VÉLO	87 000,00
ASSURANCES CLUBS	250 000,00	PUBLICITÉ REVUE & SITE INTERNET	20 000,00
DOCUMENTATIONS/ABONNEMENTS	21 200,00	PARTENARIAT	0,00
FRAIS DE SEMINAIRES	14 000,00	COTISATION BONNES ADRESSES VÉLO EN France	9 000,00
TOUR CYCLOTOURISTE 2027	120 000,00	TOUR CYCLOTOURISTE 2027	130 000,00
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	988 200,00		
HONORAIRES (dont maquette "Cyclotourisme")	175 500,00	AUTRES PRODUITS	194 700,00
ANNONCES ET INSERTIONS	55 000,00	SUBVENTIONS	170 000,00
PROMOTIONS	12 500,00	ABANDONS DE FRAIS	24 000,00
SALONS ET EXPOSITIONS	87 000,00	REDEVANCE COSFIC PART INFORMATIQUE	0,00
FRAIS D'ORGANISATION (Stages, org. Jeunes, ...)	90 000,00	REDEVANCE COSFIC PART COMMUNICATION	0,00
BOURSES ET PRIMES	7 600,00	REDEVANCE AUTEURS	500,00
RECOMPENSES	10 000,00	AUTRES PRODUITS	200,00
CATALOGUES ET IMPRIMES	35 000,00		
PUBLICATIONS (Impression "Cyclotourisme")	120 000,00	REPRISE DE DOTATIONS	0,00
POURBOIRES, ETRENNES	500,00	REP. DES PROV. POUR RISQUES	0,00
PHOTOCOPIES	2 100,00	REP. PROV. STOCK	0,00
TRANSPORT DE FONDS	500,00	REP. PROV. CLIENTS DOUTEUX	0,00
FRAIS DE DEPLACEMENT	200 000,00		
AFFRANCHISSEMENTS	115 000,00	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	15 000,00
FRAIS DE ROUTAGE	17 000,00	REMBOURSEMENT D'ASSURANCES	0,00
TELEPHONE	23 000,00	AIDE A L'EMPLOI	0,00
FRAIS BANCAIRES	17 000,00	QUOTE PART SUBVENTION	15 000,00
COTISATIONS	17 000,00		
FRAIS SUR CHEQUES DEJEUNERS	3 500,00		
IMPÔTS & TAXES	93 000,00		
TAXE SUR SALAIRES	23 000,00		
FORMATION CONTINUE / TAXE APPRENTISSAGE	15 000,00		
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	17 000,00		
TAXE FONCIERE	35 000,00		
AUTRES IMPOTS ET TAXES	3 000,00		
SALAIRES & CHARGES	1 092 500,00		
SALAIRES / CONGES PAYES / PRIMES	735 000,00		
CHEQUES DEJEUNERS ET INDEMNITES DE TRANSPORT	30 000,00		
CHARGES S/SALAIRES	325 000,00		
MEDECINE DU TRAVAIL	2 500,00		
SUBVENTIONS ACCORDÉES	925 000,00		
PART DES COTISATIONS COREGS/CODEPS	575 000,00		
AIDES SUR BILAN D'ACTIVITÉ COREGS/CODEPS/CLUBS	350 000,00		
AUTRES CHARGES	18 000,00		
CHARGES DIV. DE GESTION COURANTE	18 000,00		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	270 000,00		
D.A.P. IMMO INCORPORELLES	100 000,00		
D.A.P. IMMO CORPORELLES	170 000,00		
	7 322 500,00		7 292 500,00
CHARGES FINANCIÉRES	0,00	PRODUITS FINANCIERS	30 000,00
INTERETS DES EMPRUNTS	0,00	ESCOMPTE OBTENUES	0,00
CHARGES FINANCIERES	0,00	PRODUITS SUR SICAV	0,00
D.A.P. FINANCIERES	0,00	PRODUITS FINANCIERS	30 000,00
	0,00		30 000,00
	7 322 500,00		7 322 500,00

AU 30 septembre 2025 par CoReg

STATISTIQUES

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ADHESIONS PAR COREG ET PAR CODEP : 100 731 ADHERENTS

Années :	2 025	2 024	Années :	2 025	2 024	Années :	2 025	2 024
AUVERGNE-RHONE ALPES	16 539	16 812	HAUT DE FRANC E	5 576	5 708	PACA-PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	7 027	6 905
dont :			dont :			dont :		
(01) Ain	1097	1092	(02) Aisne	343	366	(04) Alpes-Haute-Provence	264	287
(03) Allier	835	879	(59) Nord	2372	2425	(05) Hautes-Alpes	176	180
(07) Ardèche	994	1065	(60) Oise	707	700	(06) Alpes-Maritimes	309	294
(15) Cantal	444	451	(62) Pas-de-Calais	1762	1815	(13) Bouches-du-Rhône	2156	2113
(26) Drôme	1459	1490	(80) Somme	392	402	(83) Var	2446	2357
(38) Isère	3038	3110				(84) Vaucluse	1674	1671
(42) Loire	1620	1658	ILE-DE-France	10 690	10 739	(98) Monaco	2	3
(43) Haute-Loire	431	440	dont :			PAYS-DE-LA-LOIRE	9 387	9 555
(63) Puy de Dôme	850	915	(75) Paris	689	703	dont :		
(69) Rhône	2560	2568	(77) Seine-et-Marne	1408	1452	(44) Loire-Atlantique	3145	3234
(73) Savoie	1437	1392	(78) Yvelines	3100	3127	(49) Maine-et-Loire	1963	1960
(74) Haute-Savoie	1774	1752	(91) Essonne	1628	1660	(53) Mayenne	1018	1046
			(92) Hauts-de-Seine	1318	1254	(72) Sarthe	1538	1595
BOURGOGNE-FRANCHE COMTE	3 909	4 107	(93) Seine Saint Denis	372	342	(85) Vendée	1723	1720
dont :			(94) Val-de-Marne	1036	1035			
(21) Côte-d'Or	1303	1412	(95) Val-d'Oise	1139	1166	GUADELOUPE	265	118
(25) Doubs	285	258	NORMANDIE	5 152	5 184	(971) Guadeloupe	265	118
(39) Jura	428	444	dont :			RÉUNION	181	163
(58) Nièvre	580	601	(14) Calvados	874	882	(974) reunion	181	163
(70) Haute-Saône	323	344	(27) Eure	1206	1219	OUTRE-MER	41	61
(71) Saône-et-Loire	566	577	(50) Manche	819	808	(972) Martinique		0
(89) Yonne	281	321	(61) Orne	995	989	(981) nlle calédonie	41	61
(90) Territoire-de-Belfort	143	150	(76) Seine Maritime	1258	1286			
BRETAGNE	9 473	9 528	NOUVELLE AQUITAINE	9 970	10 431	ETRANGERS	44	48
dont :			dont :					
(22) Côtes-d'Armor	2274	2330	(16) Charente	710	731			
(29) Finistère	2292	2242	(17) Charente-Maritime	1142	1207			
(35) Ille-et-Vilaine	3121	3152	(19) Corrèze	834	826			
(56) Morbihan	1786	1804	(23) Creuse	131	140			
CENTRE VAL DE LOIRE	4 553	4 822	(24) Dordogne	408	432			
dont :			(33) Gironde	1531	1672			
(18) Cher	488	527	(40) Landes	1018	1020			
(28) Eure-et-Loir	564	598	(47) Lot-et-Garonne	252	292			
(36) Indre	292	315	(64) Pyrénées-Atlantiques	1620	1670			
(37) Indre-et-Loire	1138	1203	(79) Deux-Sèvres	824	857			
(41) Loir-et-Cher	1209	1230	(86) Vienne	1313	1405			
(45) Loiret	862	949	(87) Haute-Vienne	187	179			
CORSE	61	43	OCCITANIE	10 846	10 918			
dont :			dont :					
(20) Corse	61	43	(09) Ariège	427	458			
GRAND-EST	7 017	7 101	(11) Aude	1082	1099			
dont :			(12) Aveyron	593	578			
(08) Ardennes	84	100	(30) Gard	872	904			
(10) Aube	616	666	(31) Haute-Garonne	1713	1735			
(51) Marne	560	564	(32) Gers	690	712			
(52) Haute-Marne	177	191	(34) Hérault	1441	1342			
(54) Meurthe-et-Moselle	1016	1018	(46) Lot	636	625			
(55) Meuse	183	179	(48) Lozère	239	243			
(57) Moselle	1640	1674	(65) Hautes-Pyrénées	565	585			
(100) Alsace	2197	2192	(66) Pyrénées-Orientales	1005	1022			
(88) Vosges	544	517	(81) Tarn	879	856			
			(82) Tarn-et-Garonne	704	759			

EFFECTIFS 2025

EFFECTIFS DU 01 janvier 2025
AU 30 septembre 2025

	NOMBRE DE CLUBS	LICENCIES CLUBS	MEMBRES INDIVIDUELS	FEMINIINES CLUBS (%)	FEMINIINES MI (%)	MOINS DE 18 ANS CLUBS (%)	ABONNEMENT REVUE CLUBS (%)
Auvergne Rhône Alpes	346 (-3)	16099 (-312)	440 (+39)	3588 22,29%	106 24,09%	1711 10,63%	747 4,64%
Bourgogne Franche Comte	109 (-9)	3761 (-204)	148 (+6)	833 22,15%	38 25,68%	246 6,54%	246 6,54%
Bretagne	228 (-6)	9268 (-76)	205 (+21)	1373 14,81%	40 19,51%	590 6,37%	341 3,68%
Centre Val de Loire	135 (-4)	4422 (-275)	131 (+6)	1025 23,18%	35 26,72%	122 2,76%	376 8,50%
Corse	1 (0)	59 (+18)	2 (0)	18 30,51%	0 0,00%	0 0,00%	2 3,39%
Grand-Est	200 (-2)	6787 (-80)	230 (-4)	1516 22,34%	47 20,43%	912 13,44%	378 5,57%
Haut de France	183 (-2)	5388 (-139)	188 (+7)	888 16,48%	47 25,00%	440 8,17%	256 4,75%
Ile de France	265 (-3)	10342 (-85)	348 (+36)	1728 16,71%	63 18,10%	860 8,32%	672 6,50%
Normandie	130 (-2)	5005 (-38)	147 (+6)	976 19,50%	28 19,05%	425 8,49%	315 6,29%
Nouvelle Aquitaine	301 (-10)	9734 (-459)	236 (-2)	1484 15,25%	38 16,10%	507 5,21%	436 4,48%
Occitanie	290 (-5)	10602 (-87)	244 (+15)	1714 16,17%	45 18,44%	583 5,50%	525 4,95%
PACA-Provence Alpes Cote d'Azur	167 (-1)	6775 (+101)	252 (+21)	1060 15,65%	56 22,22%	1175 17,34%	236 3,48%
Pays de La Loire	188 (-1)	9184 (-189)	203 (+21)	1464 15,94%	42 20,69%	448 4,88%	412 4,49%
Guadeloupe	12 (+2)	263 (+147)	0 (0)	90 34,22%	0 0,00%	35 13,31%	2 0,76%
Reunion	4 (0)	172 (+18)	0 (0)	17 9,88%	0 0,00%	0 0,00%	4 2,33%
Outre-Mer	2 (-1)	41 (-19)	11 (-1)	19 46,34%	2 18,18%	0 0,00%	1 2,44%
Etrangers	0 (0)	0 (0)	44 (-4)	0 0,00%	14 31,82%	0 0,00%	0 0,00%
Total/Moyenne	2561 (-47)	97 902 (-1 679)	2829 (+167)	17793 18,17%	601 21,24%	8054 8,23%	4949 5,06%

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE (AGE)

Samedi 13 décembre 2025

RÉSOLUTIONS SOUMISES AUX VOTES

• **Résolution AGE 1****DÉMATÉRIALISATION DES MOYENS ET DOCUMENTS DE VOTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Depuis plusieurs années, dans le cadre de son Assemblée générale, le vote pour les rapports, résolutions et élections est réalisé par voie électronique. Toutefois, l'envoi des documents et moyens de vote (identifiants, instructions de vote, Bulletin fédéral, etc.) aux présidents de clubs et représentants individuels se fait toujours par voie postale.

L'objectif de la modification des articles des statuts et du Règlement intérieur est de pouvoir transmettre par voie électronique (mail) et/ou mettre à disposition ces documents sur un espace dédié. L'enjeu est double :

- **diminuer notre empreinte carbone** : imprimer le Bulletin fédéral de 45 à 80 pages (selon les années électorales) et tous les documents de vote associés (identifiants, instruction de vote, lettre d'accompagnement, etc.) à plus de 2 600 clubs chaque année puis les transmettre par La Poste ont une incidence forte en matière de " Développement durable ".
- **diminuer les coûts d'impression, routage et affranchissement** liés à l'organisation de l'Assemblée générale.

Question soumise au vote :

Êtes-vous d'accord pour la modification des statuts afin de dématérialiser les documents de vote dans le cadre des assemblées générales fédérales ?

[Les modifications des articles des statuts sont mises en évidence (couleur bleue)]

STATUTS

Article 11 - L'Assemblée générale est convoquée par le (la) président(e) de la Fédération. Elle se réunit au moins une fois par an en présentiel ou, en cas d'impossibilité, en visio-conférence, à la date fixée par le Comité directeur et chaque fois que sa convocation est demandée par le Comité directeur ou par le tiers des associations et des représentants départementaux des licenciés à titre individuel représentant le tiers des voix. **Les votes de l'assemblée s'expriment par voie électronique, en cas de dysfonctionnement avec le dispositif électronique, subsidiairement de façon traditionnelle sur support papier.** L'ordre du jour est fixé par le Comité directeur [...]

Article 13 - [...] Ils sont élus **par voie électronique** au scrutin secret, pour une durée de quatre ans, par les représentants à l'Assemblée générale des associations affiliées et des licenciés à titre individuel, dans les conditions prévues par le règlement intérieur [...]

Article 17 - Dès l'élection du Comité directeur, l'Assemblée générale élit le (la) président(e) de la Fédération. Le(la) président(e) est choisi(e) parmi les membres du Comité directeur, sur proposition de celui-ci. Il est élu **par voie électronique à bulletin secret, subsidiairement de façon traditionnelle sur support papier**, à la majorité absolue des suffrages exprimés. [...]

Article 29 - [...] Dans l'un et l'autre cas, la convocation, accompagnée d'un ordre du jour mentionnant les propositions de modifications **par voie électronique**, est adressée aux associations affiliées à la Fédération et aux représentants des membres licenciés à titre individuel vingt jours au moins avant la date fixée pour la réunion de l'assemblée. [...]

• **Résolution AGE 2****MISE EN CONFORMITÉ DES ARTICLES 11,12 ET 20 DES STATUTS AVEC LA NOUVELLE CHARTE ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE**

La Charte d'éthique et de déontologie a été adoptée en 2018. À la suite des récentes lois du 24 août 2021 sur les valeurs de la République et du 2 mars 2022 sur la démocratisation du sport, ainsi que des décrets connexes et de la nouvelle charte du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), nous devons mettre à jour notre charte, qui n'est plus pertinente, ainsi que nos statuts et Règlements internes. Il est nécessaire notamment de créer un Comité éthique et déontologique spécifique et indépendant distinct du comité des sages actuel afin de pouvoir répondre aux nouveaux risques notamment liés au respect de l'intégrité, l'honorabilité, la sécurité physique et psychologique des pratiquants, notamment les mineurs.

Question soumise au vote :

Êtes-vous d'accord pour la modification des statuts afin d'être conforme aux évolutions de la Charte éthique et déontologique ?

[La modification des articles des statuts est mise en évidence (couleur bleue)]

Article 11 [...] L'Assemblée générale entend chaque année les rapports sur la gestion du Comité directeur et sur la situation morale et financière de la Fédération. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget prévisionnel, y compris les cotisations fédérales dues par les associations affiliées et par les licenciés. Sur la proposition du Comité directeur, elle adopte et modifie le Règlement intérieur, le Règlement financier, la Charte sur la publicité, la Charte des organisations de cyclotourisme, **la Charte d'éthique et de déontologie**.

Article 12 [...] En application de l'annexe 1-5 du Code du sport, le Comité directeur adopte et modifie le Règlement disciplinaire, le Règlement médical, **la Charte éthique et déontologique. Le Règlement intérieur autorise également le Comité directeur à adopter d'autres règlements fédéraux.**

Article 20 (annule et remplace l'article 20 actuel)

1 - Il est institué au sein de la Fédération un Comité des sages, organe indépendant composé de membres de droit et de membres choisis par le Comité directeur. Il veille au respect des principes énoncés au titre I de la Charte éthique et déontologique adoptée par l'Assemblée générale. Il a un rôle consultatif auprès du comité directeur et/ou du (ou de la) président(e) sur des projets et des orientations politiques susceptibles d'influencer l'avenir de la Fédération.

Le Règlement intérieur en précise, la composition, le rôle et le fonctionnement.

2 - Il est institué au sein de la Fédération un Comité éthique et déontologique (CED), un organe indépendant créé en application de l'article 131-15-1 du Code du sport.

- Il est composé de membres désignés par le Comité directeur sur proposition du président ou de la présidente.
- Il veille à l'application et au respect des règles d'éthiques, de déontologie, de prévention et de traitements des conflits d'intérêts qu'il a définis en application de la Charte d'éthique et de déontologie. À cet effet il peut être saisi pour consultation ou réclamation en matière de conflits d'intérêts.
- Il est compétent pour déterminer la liste des membres, des instances dirigeantes nationales et régionales ainsi que des commissions mentionnées dans les statuts prévus à l'article L131-8 du Code du sport concerné par la déclaration faisant apparaître les intérêts détenus à la date de leur nomination, au cours des cinq années précédant cette date et au moyen de déclarations rectificatives, jusqu'à la fin de l'exercice de leur mandat. À cet effet les personnes concernées adressent au comité d'éthique et de déontologie le récépissé de la preuve du dépôt auprès de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP).

La Charte d'éthique et de déontologie précise les missions, les compétences, la composition et le fonctionnement du Comité éthique et déontologie.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE (AGO)

Samedi 13 décembre 2025

RÉSOLUTIONS SOUMISES AUX VOTES

• **Résolution AGO 1****VENTE DU CENTRE NATURE " QUATRE VENTS "**

Compte-tenu des éléments présentés ci-dessous, le modèle économique du centre nature " Quatre vents " n'est plus compatible avec les valeurs et les orientations de la Fédération qui souhaite se recentrer sur sa stratégie de développement de la pratique et de ses activités. Le Comité directeur, lors de sa réunion du 19 septembre 2025, a décidé d'arrêter définitivement l'exploitation du centre au 31 décembre 2025.

Conformément à l'article 11 des statuts, il revient aux clubs de valider l'aliénation de biens immobiliers. Le comité directeur a fait le choix de soumettre la vente du centre à l'Assemblée générale d'Albi 2025.

Question soumise au vote :

Êtes-vous d'accord pour que la Fédération mette en vente le Centre nature " Quatre vents " ?

Vous trouverez ci-dessous les motivations qui ont conduit à ce choix devenu incontournable.

Le centre, initialement un simple gîte géré par des bénévoles jusqu'en 1999, a connu une transformation majeure avec la construction d'une partie hôtelière et son classement en « hôtel/restaurant ». Cette évolution, bien que porteuse d'ambitions, a entraîné des contraintes administratives et financières croissantes, notamment en matière de sécurité incendie et d'hygiène, avec des normes toujours plus strictes.

Depuis, le centre n'a cessé de s'agrandir et de se moderniser. En 2005, des parcelles ont été rachetées pour aménager un camping, et entre 2008 et 2011, des travaux lourds ont été engagés pour agrandir la salle de restaurant, rénover la cuisine et le logement de fonction. En 2014, l'EURL (Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée) des « Quatre vents » a été dissoute, et le centre est redevenu un établissement de la Fédération. En 2019, de nouveaux travaux ont été réalisés, incluant l'achat de trois cottages, la construction d'un espace bien-être (sauna, jacuzzi, hammam), et une salle de réunion pour accueillir le Centre national de formation du vélo. Malgré ces investissements, le centre reste confronté à des défis structurels : un ancien bâtiment vétuste nécessitant des adaptations, un camping et un espace pour camping-cars sous-exploités, et des coûts d'entretien élevés.

Sur le plan financier, le centre accuse un déficit annuel moyen de 65 000 €, ajouté à des dépenses d'investissement élevées (environ 50 000 €/an depuis 20 ans). La fréquentation a également évolué, passant d'une majorité de licenciés (83,5 % en 2014 - 2017) à une majorité de non-licenciés (51,5 % en 2022- 2025). Pour tenter de combler ce déficit, le centre a diversifié son offre en proposant des prestations événementielles (week-ends, réunions, fêtes familiales) et en ouvrant ses réservations sur Booking.com. Cependant, cette stratégie éloigne le centre de son objet social initial et génère un turnover accru des chambres, nécessitant plus de personnel pour le nettoyage.

Les normes de sécurité et réglementations pèsent également lourdement sur le centre. La commission Sécurité impose régulièrement des mises aux normes. Un diagnostic thermique réalisé en 2024 a révélé que les deux bâtiments principaux sont classés en passoire thermique nécessitant des travaux estimés entre 300 000 € et 400 000 € pour respecter le décret BACS (mise en place d'un système d'automatisation pour le chauffage et la ventilation avant 2027) et le décret tertiaire qui vise l'amélioration de la performance énergétique avec une baisse de 40 % en 2030.

Enfin, l'astreinte obligatoire en période d'ouverture pose un défi logistique, la directrice ne pouvant assumer tous les jours d'astreinte de chaque semaine.

La localisation du centre, à Aubusson-d'Auvergne, est un autre point faible. Isolé (45 minutes de la première gare) et éloigné des zones touristiques majeures (1 heure des volcans d'Auvergne), le centre peine à attirer une clientèle suffisante.

Les activités du centre souffrent également de lacunes. La restauration, souvent critiquée, a été modifiée en 2018 pour passer d'un service au plateau à un service à l'assiette, mais cela n'a pas résolu les problèmes de satisfaction client. Le bar reste fermé en après-midi et en soirée, et les animations manquent cruellement, laissant les clients « à l'abandon » après les repas. Les séjours et stages réservés aux licenciés voient leur fréquentation décliner (seulement deux à sept participants en 2025), et la gestion des réservations devient complexe, avec des chambres bloquées pour ces séjours alors qu'elles pourraient être occupées par d'autres clients. La Base VTT, bien que cruciale pour l'identité du centre, nécessite un entretien constant des parcours, et le manque de personnel qualifié en cyclotourisme limite la capacité à répondre aux attentes des clients. Enfin, l'espace bien-être (spa, sauna, hammam), ouvert depuis 2020, peine à décoller, malgré une légère reprise en 2024.

La gestion du personnel est un autre défi majeur. Le centre fonctionne avec un effectif minimal pour limiter les déficits, mais cela se fait au détriment de la qualité du service. Le recrutement est compliqué, et la comptabilité, autrefois gérée par l'ex-directeur, est désormais assurée par le siège, une solution qui ne peut être pérenne.

Enfin, le Centre national de formation du vélo, justifié par la construction de la nouvelle salle, n'a accueilli qu'une seule formation en deux ans. Les stagiaires préfèrent se rendre dans des grandes villes comme Paris ou Bordeaux, plus facile d'accès en transport en commun. Le centre n'est pas adapté pour les formations, car il nécessite de déplacer les stagiaires sur Clermont-Ferrand pour la partie pratique.

Face à ces défis, le comité directeur a évoqué la possibilité de mettre le centre en location-gérance, mais cette solution a été écartée, car elle ne résoudrait pas les problèmes financiers liés aux travaux futurs, la Fédération restant propriétaire des murs.

• **Résolution AGO 2****DÉMATÉRIALISATION DES MOYENS ET DOCUMENTS DE VOTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Depuis plusieurs années, dans le cadre de son Assemblée générale, le vote pour les rapports, résolutions et élections est réalisé par voie électronique. Toutefois, l'envoi des documents et moyens de vote (identifiants, instructions de vote, Bulletin fédéral, etc.) aux présidents de clubs et représentants individuels se fait toujours par voie postale.

L'objectif de la modification des articles des statuts et du Règlement intérieur est de pouvoir transmettre par voie électronique (mail) et/ou mettre à disposition ces documents sur un espace dédié. L'enjeu est double :

- **diminuer notre empreinte carbone** : imprimer le Bulletin fédéral de 45 à 80 pages (selon les années électorales) et tous les documents de vote associés (identifiants, instruction de vote, lettre accompagnement, etc.) à plus de 2 600 clubs chaque année puis les transmettre par La Poste ont une incidence forte en matière de " Développement durable ".

- **diminuer les coûts d'impression, routage et affranchissement** liés à l'organisation de l'Assemblée générale.

Question soumise au vote :

Êtes-vous d'accord pour la modification du Règlement intérieur afin de dématérialiser les documents de vote dans le cadre des Assemblées générales fédérales ?

[Les modifications des articles du Règlement intérieur sont mises en évidence (couleur bleue)]

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 8 – Convocation : l'Assemblée générale est convoquée par le (la) président(e) fédéral(e) au moyen d'un avis envoyé par **courrier électronique** à chaque association et à chaque représentant départemental des licenciés à titre individuel ⁽¹⁾ au moins vingt jours à l'avance, ainsi qu'aux membres du Comité directeur, aux président(e)s des Comités départementaux et Comités régionaux de cyclotourisme. [...]

Article 17 – Vote par correspondance : **le vote électronique décrit dans les articles 17-1 à 17-9 est utilisé en priorité par la Fédération pour le déroulement des opérations de vote lors des Assemblées générales pour chaque association et représentant départemental. Les modalités de vote par correspondance décrites ci-dessous ne seront utilisées qu'en cas de dysfonctionnement des dispositifs de vote électronique, y compris après la mise en œuvre des dispositions de secours prévues à l'article 17-4 sous la responsabilité de la commission électorale. Le vote électronique suivra les modalités et indications précisées par les articles 17-1 à 17-9.**

Article 20 – Élections : [...]

1. La liste des candidats arrêtée par la Commission électorale est publiée dans l'ordre alphabétique, la première lettre étant tirée au sort au cours d'une réunion du Comité directeur, **dans le premier bulletin officiel numérique de la Fédération paraissant après la date limite de réception des candidatures. Ce bulletin est archivé sous forme Édition papier au niveau des seules archives fédérales des Bulletins fédéraux (Édition locale – dépôt à la Bibliothèque nationale de France).**

Sur le bulletin de vote électronique la liste des candidats apparaît dans l'ordre alphabétique, le premier de la liste pouvant être déterminé aléatoirement pour chaque titulaire du droit de vote. **Le bulletin contenant la liste des candidats (pour les années électorales), leur profession de foi, ainsi que les différents rapports et résolutions de l'Assemblée générale prévus à l'Article 11 est envoyé par courrier électronique aux électeurs, en même temps que la convocation à l'Assemblée générale mentionnée à l'Article 8.**

En cas d'égalité de voix pour le dernier poste à pourvoir, le candidat le moins âgé est déclaré élu. [...]

Article 21 - Le bureau [...]

2. Formation du bureau : [...] Cette désignation **s'effectue par vote à bulletin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés.** Après l'élection du (de la) président(e), le Comité directeur se réunit de nouveau pour désigner les membres de son bureau par **élection à bulletin secret, [...]**

• **Résolution AGO 3****MISE EN CONFORMITÉ DE LA CHARTE ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE ET DES ARTICLES 35,36 ET 37 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

La Charte d'éthique et de déontologie a été adoptée en 2018. À la suite des récentes lois du 24 août 2021 sur les valeurs de la République et du 2 mars 2022 sur la démocratisation du sport, ainsi que des décrets connexes et de la nouvelle charte du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), nous devons mettre à jour notre charte ainsi que nos statuts et règlements internes en conformité avec le Code du sport. Il est nécessaire notamment de créer un Comité éthique et déontologique spécifique et indépendant distinct du comité des sages actuel afin de pouvoir répondre aux nouveaux risques notamment liés au respect de l'intégrité, l'honorabilité, la sécurité physique et psychologique des pratiquants, notamment les mineurs..

Question soumise au vote :

Êtes-vous d'accord pour la modification du Règlement intérieur et le remplacement de la Charte éthique et déontologique actuelle ?

[Les modifications des articles du Règlement intérieur sont mises en évidence (couleur bleue)]

A) Modification des articles du Règlement intérieur**Article 35 - Composition du Comité des sages**

Le Comité **des sages** est composé de cinq membres au plus, licenciés à la Fédération, dont les membres de droit (les présidents(es) d'honneur de la Fédération) ; il est présidé par le plus ancien des membres de droit. [...]

Article 36 – Rôle du Comité des sages (annule et remplace l'article 36 actuel)

Le Comité des sages émet des avis et recommandations sur des questions que le Comité directeur peut se poser concernant ses grandes orientations et ses objectifs pour l'olympiade. Il est doté d'un pouvoir d'appréciation indépendant. Il est habilité à demander au bureau fédéral la mise en œuvre de la procédure disciplinaire dans le cadre du respect de la charte d'éthique et de déontologie.

Article 37 – Fonctionnement du Comité des sages (annule et remplace l'article 37 actuel)

Le Comité se réunit au moins une fois par an, ponctuellement et de façon exceptionnelle à la demande du Comité directeur ou à la demande de le (la) président(e) de la Fédération. L'ordre du jour et la date des réunions sont fixés d'un commun accord entre le (la) président(e) de la Fédération et le (la) président(e) du Comité des sages. Les avis et recommandations du comité sont confidentiels. Ils sont communiqués au (à) la président(e) de la Fédération, et pour information aux membres du bureau et du Comité directeur qui peuvent en décider de l'utilisation dans leurs délibérations. Le comité directeur peut décider d'en faire une diffusion aux structures fédérales.

B) Remplacement dans son intégralité de la Charte d'éthique et déontologie actuelle par celle ci-dessous**Charte éthique et déontologique de la Fédération française de cyclotourisme****PRÉAMBULE**

Fédération sportive délégataire et reconnue d'utilité publique, la Fédération française de cyclotourisme refuse toutes violences, toutes discriminations et tous comportements et agissements contraires à la Charte d'éthique et de déontologie du sport français adoptée par le CNOSF le 23 mai 2022 lors de l'Assemblée générale.

Cette nouvelle version de la Charte d'éthique et de déontologie correspond à une mise à jour de celle adoptée par l'Assemblée générale le 19 octobre 2018, indispensable, afin d'être en conformité avec les évolutions réglementaires dues aux lois du 24 août 2021 et du 2 mars 2022 modifiant le Code du sport et pour tenir compte des nouveaux risques d'atteinte à l'intégrité des personnes. Conformément à l'article L131-15-1 du Code du sport, à l'article 20 des statuts de la Fédération, le Comité des sages et le Comité éthique et déontologique (CED) de la Fédération sont chargés de veiller à la mise en œuvre et au respect de la présente charte.

À l'écrit, le terme « cyclotourisme » inclut l'ensemble des activités et disciplines de la Fédération.

TITRE I**PRINCIPES, DÉONTOLOGIE ET VALEURS FONDAMENTALES DU CYCLOTOURISME**

Le Code du sport (Article L100-1) affirme « La pratique des activités physiques et sportives participe à la réalisation des objectifs de développement durable inscrits au Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale de l'Organisation des nations unies. Cette pratique fait partie intégrante de l'éducation et de la culture. Elle s'exerce dans le respect des principes de la République et contribue à l'intégration sociale, à la solidarité intergénérationnelle et à l'apprentissage de la citoyenneté et de la vie démocratique.

Elle constitue une dimension nécessaire des politiques publiques ayant notamment pour but l'égalité des chances, la préservation et la restauration de la santé et du bien-être moral et physique des individus et, plus généralement, l'épanouissement de la personne et le progrès collectif.

La loi favorise un égal accès aux activités physiques et sportives, sans discrimination fondée sur le sexe, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, l'âge, le handicap, l'appartenance, vraie ou supposée, à une nation ou à une ethnie, la religion, la langue, la condition sociale, les opinions politiques ou philosophiques ou tout autre statut. »

Le cyclotourisme est une activité sportive douce ou engagée, de découverte et de vivre-ensemble. Il partage les valeurs du sport et l'esprit sportif qu'il est indispensable de transmettre, d'enseigner, de promouvoir, de défendre et de faire respecter.

Ces valeurs reposent sur trois principes :

Principe 1.1 - Les principes républicains

Les activités physiques et sportives se pratiquent dans le respect des principes républicains, tels qu'ils sont proclamés par la constitution du 4 octobre 1958 et exprimés par la devise de la République « *Liberté, égalité, fraternité* »

Le cyclotourisme repose sur des valeurs et sur un esprit qui sont transmis, enseignés, promus et défendus par tous ceux qui le pratiquent et contribuent à son développement. Ces principes sont renforcés par la signature des sept engagements du contrat d'engagement républicain (annexe au décret 2021-1947 du 3 décembre 2021) par la Fédération et par toutes les structures associatives fédérales lors de l'affiliation.

1. Respect des lois de la République
2. Liberté de conscience
3. Liberté des membres de l'association
4. Égalité et non-discrimination
5. Fraternité et prévention de la violence
6. Respect de la dignité de la personne humaine
7. Respect des symboles de la République

Principe 1.2 - Les valeurs de citoyenneté

Les trois valeurs de la citoyenneté portées par le sport et partagées par la Fédération française de cyclotourisme sont fondées sur un ensemble de droits et de devoirs. C'est être acteur du cyclotourisme (personnes et structures) et respecter les principes citoyens et durables suivants :

- **La civilité** : les acteurs du cyclotourisme doivent faire preuve de respect, à la fois à l'égard des autres personnes dans l'activité ou en dehors de l'activité, mais aussi à l'égard de l'environnement et des lieux partagés pour la pratique sur la route, les chemins, les espaces protégés, les hauts lieux du patrimoine culturel, les lieux de vie et d'activités dans le cadre de la pratique sportive. Ces lieux doivent être respectés dans un esprit de partage, de tolérance et de bienveillance à l'égard des autres utilisateurs.

- **Le civisme** : les acteurs du cyclotourisme doivent respecter et faire respecter les lois et les règles en vigueur, qu'elles soient étatiques ou fédérales. Il est nécessaire de prendre conscience de ses devoirs envers la société ou le groupe au sein duquel on évolue. Il faut adapter son comportement en fonction des situations dans la vie sportive, quotidienne et publique pour que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers.

- **La solidarité** : c'est une valeur importante de la Fédération. Elle se manifeste dès lors que « les cyclos - citoyens » partagent le projet du développement et de la pratique du cyclotourisme. Elle correspond à une attitude d'ouverture aux autres qui illustre le principe républicain de fraternité. Elle consiste à venir en aide aux autres. Lors de la pratique, nous contribuons à la progression du groupe en toute sécurité et nous aidons les personnes en difficulté.

Principe 1.3 - Déontologie et valeurs fondamentales du cyclotourisme

Les valeurs du cyclotourisme sont :

- d'être ouvert à toutes formes de pratique et toutes disciplines ;
- d'être accessible, quels que soient l'âge, le niveau ou la condition physique ;
- de favoriser l'inclusion, la mixité et la participation de tous les publics aux activités ;
- de favoriser l'égalité des chances de pratiquer le cyclotourisme ;
- de favoriser la cohésion et le lien entre tous les acteurs du sport et du cyclotourisme ;
- de rassembler, de n'exclure personne, de refuser les stéréotypes sexistes et de combattre toutes les formes de discriminations ;
- de refuser tous les types de violences et tout comportement agressif ;
- d'être honnête, intègre et loyal ;
- d'être solidaire, altruiste et fraternel ;
- d'être tolérant ;
- d'être respectueux des règles fédérales qui régissent les activités ;
- d'être respectueux de soi-même, des autres, des institutions sportives et publiques et des partenaires ;
- de promouvoir et valoriser l'engagement des bénévoles ;
- de transmettre les valeurs éducatives, les savoirs, le savoir-faire aux plus jeunes et aux nouveaux pratiquants ;
- de favoriser le développement pour un monde durable.

TITRE II

LES ACTEURS DU JEU : SPORTIFS, PRATIQUANTS, DIRIGEANTS, ÉDUCATEURS

Tous(tes) les licenciés(es), pratiquants(es), dirigeants(es), éducateurs(trices), officiels(les), etc., sont garants des valeurs fondamentales du cyclotourisme, du sport et de l'esprit sportif, des principes républicains et de citoyenneté. Elles s'engagent individuellement à y adhérer, à les appliquer, à les défendre, à les diffuser et à les valoriser. Toute attitude inappropriée rejaillit sur la fédération, les partenaires, l'encadrement, l'entourage et soi-même.

Principe 2.1 - Se conformer aux règles du jeu

- La pratique du cyclotourisme est régie par un ensemble de règles étatiques, de règlements fédéraux et de chartes qui permet une

pratique commune. Le respect de ces règles permet d'assurer l'équité sur l'ensemble des organisations, notamment sur les épreuves jeunes ;

- Les pratiquants doivent connaître les règles afin de pouvoir s'y conformer ;
- Les dirigeants et éducateurs des structures favorisent la sensibilisation, l'apprentissage et l'explication des règles au travers d'actions et de situations ludiques et pédagogiques ;
- Les dirigeants fédéraux ont pour mission de faire respecter les règles du jeu.

Principe 2.2 - Respecter tous les acteurs des manifestations et organisations

- Chaque acteur du cyclotourisme organisateur, partenaire, officiel, éducateur bénévole ou professionnel, dirigeant, pratiquant, salarié d'une structure, doit veiller à adopter en toutes circonstances un comportement courtois et respectueux. Il s'interdit de formuler des injures, ou moqueries à l'égard d'un autre acteur. Il veille à être honnête et transparent lors des communications. Il doit avoir conscience des conséquences néfastes qu'une attitude irrespectueuse sur ou en dehors d'une activité de cyclotourisme peut avoir à son égard, à l'encontre des autres acteurs de la discipline du cyclotourisme.
- Les éducateurs et les dirigeants ont un rôle essentiel à jouer lors des activités et les manifestations. Ils doivent adopter une attitude exemplaire et véhiculer des messages respectueux afin d'inspirer positivement le comportement des autres.

Principe 2.3 - Se respecter soi-même

Le respect des autres est favorisé par l'application des règles à soi-même :

- avoir un « Esprit sportif » ;
- être honnête avec soi-même ;
- ne pas adopter une attitude ou préférer des paroles blessantes ou dégradantes ;
- ne pas attenter à son intégrité physique ou morale par une pratique irrationnelle du cyclotourisme que ni le corps ni l'esprit ne pourrait supporter dans la durée.

Principe 2.4 - Respecter les décisions des éducateurs, des encadrants et des officiels

- Les officiels, les éducateurs et les encadrants qui sont présents lors des épreuves jeunes, des manifestations à label et des autres activités fédérales appliquent et font appliquer les règles.
- Comme les pratiquants, ils peuvent commettre des erreurs d'appréciation dans leur fonction. Dans ce cas et à l'exception des voies de recours prévues par les règlements sportifs, elles peuvent être admises comme des aléas de la pratique. Elles peuvent être discutées sans donner lieu à des réactions violentes et injurieuses.
- Les structures « clubs », « CoDep » et « CoReg » doivent contribuer au respect des décisions en sensibilisant les pratiquants, en les incitant à accéder à des fonctions d'éducateur et en enseignant la réglementation sportive.

Principe 2.5 - S'interdire toute forme de violence et de tricherie

Tous les acteurs du cyclotourisme doivent refuser toute forme de violence qu'elle se pratique de manière physique ou digitale et toute forme de tricherie.

Liste non exhaustive pour les violences :

- toutes formes de violences physiques, verbales, et psychologiques ;
- tout type de harcèlement ;
- provocation ou incitation à la violence en ligne et hors ligne ;
- les discriminations fondées sur le sexe, l'apparence, les capacités physiques, la condition sociale, l'orientation ou les préférences sexuelles, les opinions religieuses ou politiques ;
- les attitudes sexistes, racistes, homophobes ou xénophobes ;
- la cyber-violence ou violence en ligne portant atteinte à la dignité d'une personne ou d'un groupe dans le cadre d'un espace numérique (réseaux sociaux, téléphone, messages, forum, etc.).

Tous les acteurs du cyclotourisme doivent lutter contre toutes les formes de tricherie.

Liste non exhaustive pour la tricherie :

- le dopage : il convient de refuser toute forme de dopage, même dans une discipline sans compétition. Certaines activités de la Fédération avec un engagement physique important peuvent amener à un comportement déviant pour répondre à un objectif de performance individuelle ;
- les manœuvres, les fraudes ou les manipulations destinées notamment à fausser un résultat sur les manifestations et brevets de la Fédération (simulation, fausse déclaration, usage de faux documents, truchage...)
- les atteintes aux biens d'autrui et de la collectivité : vol, effraction, vandalisme, corruption, détournement de fonds, escroquerie, etc.

Principe 2.6 - Être maître de soi en toutes circonstances

- Les acteurs du cyclotourisme doivent avoir la capacité de maîtriser leurs émotions. L'environnement sportif, familial et amical doit être clairvoyant et participer à l'apprentissage de la maîtrise de soi.
- Les éducateurs ont un rôle important à tenir pour diffuser un message pour une maîtrise de soi et pour un respect de l'environnement social et matériel
- Les officiels et dirigeants jouent un rôle majeur pour éviter tout débordement. Cela nécessite d'adopter un comportement exemplaire et approprié.

TITRE III**PRINCIPES ÉTHIQUES ET DÉONTOLOGIQUES APPLICABLES AUX INSTITUTIONS :****LES CLUBS, LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX, LA FÉDÉRATION**

Les institutions sportives assurent l'encadrement des pratiquants et des activités sportives et veillent au déroulement régulier des activités et des manifestations qu'elles organisent, dans des conditions qui garantissent l'intégrité, la santé et la sécurité des pratiquants et des tiers. À cet égard, ces institutions sportives sont les garantes du respect et de la transmission des valeurs du sport et du cyclotourisme.

Principe 3.1 - Le libre et égal accès de tous aux activités du cyclotourisme

- Conformément au principe républicain de non-discrimination, les structures fédérales assurent l'égal accès de tous et toutes.
- Le libre et égal accès à la pratique suppose de ne pas prendre, sans justification, de décision ou d'adopter un comportement, par action ou inaction, qui aboutit en pratique à restreindre l'accès d'un individu ou d'un groupe.
- Les institutions doivent s'efforcer selon leurs moyens et les caractéristiques de la discipline de rendre accessible au plus grand nombre la pratique des activités qu'elles encadrent ou organisent.

Principe 3.2 - Les institutions veillent au respect des valeurs fondamentales du sport et à leur universalité

- Il est de la compétence de la Fédération française de cyclotourisme de veiller au respect des valeurs du cyclotourisme.
- Les structures fédérales ont la responsabilité de promouvoir par tous les moyens appropriés les valeurs du cyclotourisme.
- En tant que structure de base, le rôle du club est important dans la promotion et la transmission des valeurs.

Principe 3.3 - Les institutions favorisent la pratique féminine ainsi que l'égle présence des hommes et des femmes aux fonctions dirigeantes

- Les structures fédérales favorisent une pratique mixte du cyclotourisme.
- Les structures fédérales favorisent l'accès aux fonctions dirigeantes, notamment la parité dans les instances régionales.

Principe 3.4 - Le déroulement sincère et solidaire des manifestations sportives

- Les structures fédérales contribuent au déroulement sincère et solidaire des activités du cyclotourisme et des manifestations de cyclotourisme. Les structures fédérales doivent veiller à l'intégrité physique et psychologique de tous, en particulier des enfants, des adolescents et des personnes vulnérables.

Principe 3.5 - La bonne gouvernance

- Les structures du cyclotourisme s'engagent à être exemplaires, à fonctionner démocratiquement, en toute transparence, dans le cadre d'une gestion administrative, financière et sportive impartiale et respectueuse des procédures décisionnelles en s'interdisant toute sorte de collusion ou de conflits d'intérêts.
- Les structures du cyclotourisme s'engagent à rendre compte de leurs activités auprès de l'ensemble de leurs parties prenantes.

Principe 3.6 - Respect de l'intégrité physique et psychologique

- Les structures du cyclotourisme doivent s'assurer que l'encadrement et la pratique du cyclotourisme se déroulent dans des conditions optimales de sérénité, de maîtrise et de sécurité, afin de prévenir tout risque d'atteinte à l'intégrité physique et/ou psychologique des acteurs du cyclotourisme, et plus particulièrement des personnes mineures.
- La Fédération de cyclotourisme, en collaboration avec le ministère en charge des Sports, s'assure notamment du contrôle d'honorabilité de l'ensemble des encadrants bénévoles, des dirigeants, et de toute personne dont le contrôle de l'honorabilité serait rendu nécessaire par le Code du sport.
- Le respect de l'intégrité physique et psychologique des personnes passe également par des actions de sensibilisation et de formation.

Principe 3.7 : Contribution à la protection de l'environnement et au développement durable

- Les acteurs et les structures du cyclotourisme s'attachent à limiter les effets de leur pratique sur l'environnement et à préserver le milieu naturel, lors de la pratique des activités et lors des manifestations sportives.
- Les structures fédérales protègent et valorisent les lieux de pratique des activités du cyclotourisme.
- Elles prennent les mesures adaptées pour contribuer à la préservation de l'environnement dans une perspective durable.
- Elles font la promotion de la sobriété énergétique, des modes de transports écoresponsables.
- Elles protègent et valorisent les lieux de pratique du cyclotourisme.
- Elles sensibilisent les pratiquants(es) aux enjeux de protection de l'environnement et développement durable.

TITRE IV**LES PRINCIPES DIRECTEURS DE L'ACTION DES PARTENAIRES DU SPORT (ENTOURAGE, MÉDIAS, PARTENAIRES)**

Les partenaires du sport ont une responsabilité, qui rejoint leurs intérêts, celle de contribuer par leur action à préserver et promouvoir les valeurs du sport et du cyclotourisme. Les partenaires du sport et du cyclotourisme ont la même responsabilité éthique que les structures et les acteurs du cyclotourisme. Il leur appartient, dans un cadre et, selon des règles qui leur sont propres, d'adopter une attitude compatible avec le soutien qu'ils portent au sport ou avec l'apport du sport à leur égard.

4.1 - L'entourage des sportifs et des institutions

- Les parents sont les premiers supporters de leurs enfants dans leur pratique du sport, mais peuvent parfois adopter un comportement excessif ou inapproprié et susciter alors des réactions violentes ou des débordements. Ils sont aussi des garants de l'esprit sportif et des valeurs du sport. À cet égard, il leur est recommandé de faire preuve de réserve et de recul et de n'employer ni mot ni attitude déplacée.
- Les animateurs des organisations doivent diffuser leurs annonces ou messages avec retenue et ne pas inciter à la haine, à la violence verbale ou physique.

4.2 - Responsabilités des médias et journalistes

- Ils sensibilisent les pratiquants(es) aux enjeux de protection de l'environnement et développement durable.
- Ils sont libres de s'exprimer et de critiquer. Toutefois, ils doivent avoir conscience de leur influence à l'égard des pratiquants, des institutions et du public.
- À ce titre, ils doivent être particulièrement loyaux, indépendants et objectifs. Ainsi, tout en exerçant librement son droit de critique, le journaliste doit veiller à ne pas atteindre l'homme ou le citoyen, le dirigeant, l'éducateur sportif ou le pratiquant. Il doit également refuser toute pression ou instrumentalisation qui nuirait au sport et au cyclotourisme.
- Les médias et les journalistes sont des vecteurs essentiels de connaissance, de promotion et de défense des valeurs du sport et du cyclotourisme. Ils doivent avoir conscience de ce rôle et lui donner une portée appropriée. À cet égard, il leur appartient de faciliter la diffusion de messages ou supports destinés à lutter contre les dérives dans le sport ou à valoriser ses bienfaits.

4.3 - Les partenaires, diffuseurs et mécènes

- Le monde économique tient aujourd'hui une place très importante dans le sport et son financement. Les partenaires économiques du cyclotourisme doivent adopter un comportement éthique. Ils doivent s'engager, par des actions ou dans des rapports de partenariat avec les structures, à ne pas instrumentaliser le sport, influencer le déroulement des manifestations ou dénaturer les valeurs du sport et du cyclotourisme.
- Les partenaires économiques devront s'attacher à renforcer la fonction sociale et éducative du sport et du cyclotourisme.
- La promotion d'un partenaire ne doit pas se faire au détriment du sport.

TITRE V**PRÉVENTION ET TRAITEMENT DES CONFLITS D'INTÉRÊTS**

Le présent titre s'applique à la Fédération, à ses structures affiliées, aux organisateurs et à tous les acteurs du cyclotourisme.

5.1 Dispositions générales en matière de conflits d'intérêts

- Au sens de la présente charte, un conflit d'intérêts naît d'une situation d'interférence dans laquelle l'intérêt propre d'une personne est de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de ses fonctions au sein d'une structure fédérale.
- L'intérêt propre de la personne exerçant des fonctions au sein d'une structure fédérale comprend tout avantage pour elle-même ou en faveur de sa famille, de parents, d'amis ou de personnes proches, ou de personnes ou d'organisations avec lesquelles elle entretient ou a entretenu dans une période récente des relations institutionnelles, professionnelles ou d'affaires significatives, ou avec lesquelles elle est directement liée par des participations ou des obligations financières ou civiles.
- L'existence d'une situation de conflit d'intérêts n'est pas en soi constitutive d'un manquement aux principes de la présente charte. En revanche il convient de traiter la situation conformément aux dispositions suivantes (cf 5.2).
- Il est de la responsabilité personnelle de chacun d'éviter tout cas de conflit d'intérêts. Tout intérêt propre susceptible de faire naître un doute raisonnable sur l'exercice indépendant, impartial et objectif des fonctions de la personne concernée doit être connu, pris en compte et éventuellement abandonné ou neutralisé lorsque le risque de conflit est suffisamment sérieux.
- Conformément à l'article 20 des statuts, le CED peut être saisi de demandes de consultation ou de réclamations en matière de conflit d'intérêts.

5.2 - Comportement attendu des personnes exerçant des fonctions au sein des institutions du cyclotourisme

- Les dirigeants des instances du cyclotourisme exercent leurs fonctions en toute probité, intégrité, impartialité et transparence. Ils préviennent tout conflit d'intérêts et s'engagent, à ce titre, à déclarer toute situation d'interférence entre, d'une part, la fonction exercée au sein d'une organisation et, d'autre part, un intérêt individuel ou encore un intérêt lié à une fonction exercée dans une autre organisation.
- Le CED détermine la liste des personnes tenues de soumettre une déclaration d'intérêts annuelle conformément à l'article L131-15-1 du Code du sport, « Le comité d'éthique est compétent pour déterminer la liste des membres des instances dirigeantes nationales et régionales des fédérations délégataires ainsi que des commissions mentionnées dans les statuts prévus à l'article L. 131-8, des ligues professionnelles et des organismes mentionnés à l'article L. 132-2 qui lui adressent une déclaration faisant apparaître les intérêts détenus à la date de leur nomination, au cours des cinq années précédant cette date et, au moyen de déclarations rectificatives, jusqu'à la fin de l'exercice de leur mandat. Il saisit la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique de toute difficulté concernant ces déclarations d'intérêts ».
- Conformément à l'article 20 des statuts, les personnes concernées adressent au CED le récépissé de la preuve du dépôt de la déclaration prévue auprès de la HATVP (Haute autorité pour la transparence de la vie publique).
- Nonobstant le principe précédent, toute personne exerçant des fonctions au sein des structures fédérales en situation de conflit d'intérêts potentiel est tenue de faire connaître cette situation à l'institution (supérieur hiérarchique, autres membres de l'organe collégial, etc.). En cas de doute elle peut saisir, à titre informatif, le CED d'une demande de consultation sur sa situation.
- Lorsqu'elles se trouvent dans une situation de conflit d'intérêts :
 - les personnes membres d'un organe collégial d'une structure fédérale s'abstiennent de siéger et de délibérer. Les personnes qui exercent des compétences propres au sein de ces institutions sont suppléées suivant les règles de fonctionnement applicables à ces institutions ;
 - les personnes titulaires de fonctions exécutives sont suppléées par leur délégataire, auquel elles s'abstiennent d'adresser des instructions ;
 - les personnes ayant reçu une délégation de signature s'abstiennent d'en user ;
 - les personnes placées sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique le saisissent ; ce dernier, à la suite de la saisine ou de sa propre initiative, confie, le cas échéant, la préparation ou l'élaboration de la décision à une autre personne placée sous son autorité hiérarchique.

TITRE VI**LE COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE****1 - Composition et nomination des membres**

- Le CED est composé de cinq membres, dont au moins deux femmes, disposant de compétences reconnues dans le domaine du sport, du droit ou de l'éthique. Les membres devront être totalement extérieurs de la Fédération française de cyclotourisme, des organes déconcentrés de la Fédération et toute autre partie prenante du cyclotourisme.
- Les candidats recevables au CED sont proposés par le(la) président(e) au comité directeur. Ils sont nommés pour un mandat de quatre ans renouvelable une fois. Le CED peut être complété à tout moment.
- Vacance de poste : la présidence de la Fédération propose un nouveau membre au Comité directeur.
- Perte de la qualité de membre : elle se fait par démission, sur proposition du CED, sur proposition du comité directeur qui peut démettre un membre du CED de ses fonctions. Cette proposition doit être fondée sur le manquement de la personne concernée au présent document, à la charte éthique et de déontologie ou à tout autre document interne CED.

2 - Missions et compétences

Le CED exerce ses missions en toute indépendance et impartialité. Il est compétent dans quatre domaines.

- Conseil et accompagnement
 - Donner un avis ou formuler des propositions sur toute question relative à l'éthique ou la déontologie du sport et du cyclotourisme.
- Surveillance et investigations
 - Il est compétent pour saisir le cas échéant le(la) président(e) de la Fédération ou la présidence de l'organe disciplinaire pour solliciter l'ouverture de poursuite disciplinaire sur des faits portés à sa connaissance, contraires à la Charte d'éthique et de déontologie.
 - Il veille au respect de la Charte d'éthique et de déontologie.
 - Il examine toute requête ou dénonciation concernant une violation de la charte éthique et déontologie.
 - Il examine les signalements émanant de la cellule de lutte contre les violences et les discriminations mises en place par la Fédération.
- Avis et décisions
 - Rendre des décisions relatives à des litiges sur de potentiels conflits d'intérêts
 - Rendre des avis et décisions à la suite de la saisine du CED
- Contribuer à la prévention des conflits d'intérêts conformément à l'article L131-15-1 du Code du sport et à l'article 20 des statuts.
 - Il est compétent pour établir la liste des membres, des instances dirigeantes nationales et régionales ainsi que des commissions mentionnées dans les statuts prévus à l'article L131-8 du Code du sport concernées par la déclaration faisant apparaître les intérêts détenus à la date de leur nomination, au cours des cinq années précédant cette date et, au moyen de déclarations rectificatives, jusqu'à la fin de l'exercice de leur mandat.

3 - Droits et devoir des membres

- Représentation : les membres ne peuvent pas se faire représenter. Par conséquent, les procurations ne sont pas admises pour les réunions du CED.
- Confidentialité : les dossiers étudiés par le CED sont considérés comme des documents confidentiels, les membres sont donc tenus de garder confidentielles les informations qui leur sont transmises pour l'examen desdits dossiers, ainsi que la teneur des délibérations dudit CED ;
- Indépendance : chaque membre du CED siège à titre individuel et exerce ses fonctions en toute indépendance.
- Intégrité : chaque membre du CED exerce ses fonctions de manière impartiale, loyale et objective, mais aussi au mieux de ses aptitudes et de ses connaissances, avec rigueur, diligence et intégrité.

4 - Fonctionnement du comité

- Le CED se réunit au moins une fois par an et aussi souvent que nécessaire
- Le CED se réunit à l'initiative de son président. Il peut valablement délibérer sur l'ordre du jour dès lors où trois membres sont présents.
- Les réunions peuvent être physiques ou dématérialisées (audio, vidéo, webconférence). La convocation et l'ordre du jour doivent être adressés 15 jours avant la date retenue par mail avec Accusé de réception.
- Les réunions du CED ne sont pas publiques, mais toute personne peut être invitée à y participer en tout ou partie, par le président du CED ou sur proposition d'un membre du CED, sans pour autant participer aux votes.
- Un compte rendu écrit est produit à l'issue de la réunion et transmis dans les 15 jours aux membres.
- Un compte rendu annuel de l'activité est transmis aux membres du Comité directeur de la Fédération et pour l'Assemblée générale annuelle de la Fédération.
- Toutes les décisions et tous les avis pris par le CED doivent être conformes aux principes éthiques et déontologiques énoncés dans la charte.

5 - Procédures

- Saisine du Comité d'éthique et déontologique. Le CED peut être saisi par toute personne ou son représentant légal dans les cas suivants :
 - de questions d'ordre général ou particulier liées à l'éthique et aux conflits d'intérêts ;
 - d'une situation potentielle de conflit d'intérêts ;
 - de comportement d'une personne physique ou morale susceptible d'entrer en contradiction avec la Charte éthique, de déontologie et de citoyenneté de la fédération
 - les personnes exerçant les fonctions de présidence de la Fédération, de présidence de CoDep, de CoReg, de chargé de mission,

les membres du Comité directeur et les membres des commissions nationales de la Fédération ont l'obligation de saisir, par écrit, le CED dès lors qu'elles auraient connaissance de question ou de fait susceptible d'être traité par le CED de la Fédération. La saisine doit être faite uniquement par voie électronique au mail suivant comite-ethique-deontologie@ffvelo.fr. Le CED peut également s'autosaisir de tout fait dont il a connaissance et de nature à attenter à l'éthique, à la déontologie, à la citoyenneté, aux conflits d'intérêts ou à la réputation de la Fédération et de ses disciplines. Le CED devra rendre son avis dans un délai de huit semaines maximum à compter de la réception de la saisine.

6 - Analyse de recevabilité

- La saisine électronique est déposée par mail.
- À réception, le service fédéral compétent transmet au président du CED l'accusé de réception électronique de la saisine.
- Le Président du CED envoie dans un délai de 10 jours maximum, par courrier électronique au requérant, l'accusé de réception de sa saisine.
- Au même titre, il adresse par courrier électronique à la partie mise en cause un courrier d'information de la saisine.
- Toute saisine entraîne la mise en place d'une réunion du CED pour statuer sur sa recevabilité. Si la saisine est jugée recevable, le Comité réalise l'instruction du dossier.

7 - Procédure d'instruction

- Le Président du CED transmet la saisine aux membres du CED et leur demande par retour de message lequel souhaite instruire cette demande.
- L'instruction du dossier doit permettre aux membres du CED de rassembler un maximum d'éléments factuels et contextuels permettant d'apprécier la situation qui leur est soumise.

8 - Auditions des parties concernées

- Le CED peut, dans le cadre de l'étude des dossiers dont il est saisi ou qui lui ont été soumis, convoquer toute personne aux fins d'audition et effectuer toutes investigations utiles.
- Toute personne devant être entendue par le CED en sera avisée au moins huit jours avant son audition par courriel. La convocation précisera l'objet de l'audition. La personne convoquée devra comparaître personnellement et pourra être assistée par un conseil de son choix.
- Sauf renvoi dûment motivé par des circonstances à l'appréciation du CED, l'affaire sera évoquée même en l'absence de l'intéressé.
- Les membres chargés de l'instruction des saisines sont les seuls interlocuteurs des parties concernées.

9 - Avis et recommandations

- Pour toute demande jugée recevable, le CED rend un avis et/ou émet des recommandations.
- Le document écrit comprenant l'avis du CED doit préalablement être transmis aux membres du CED pour validation.
- Le Président du CED informe, par écrit, l'auteur de la saisine de la décision rendue.
- Le ou les avis, le ou les recommandations sont ensuite transmis :
 - aux personnes, ou structures mises en cause dans la saisine ;
 - au(à la) président(e), au(à la) secrétaire général(e) de la Fédération, au(à la) directeur(trice) de la Fédération, et à toute personne concernée par la décision ;
- Si le CED souhaite la publication de l'avis ou de la recommandation sur le site internet fédéral (avec anonymisation systématique), il le transmet au service Communication.
- Le CED peut décider d'en référer aux instances dirigeantes de la Fédération et leur demander un retour sur toute question posée.
- Le CED peut également décider, à tout moment, de saisir le(la) président(e) de la Fédération ou le(la) président(e) du Conseil disciplinaire de première instance pour demander l'ouverture de poursuites disciplinaires, sur la base des éléments qui ont été portés à la connaissance du CED. Dans ce cas, il transmet tous les éléments utiles à l'analyse de sa saisine.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE (AGO)**

Samedi 13 décembre 2025

ÉLECTION DES MEMBRES
DU CONSEIL DISCIPLINAIRE D'APPEL

ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DISCIPLINAIRE D'APPEL
FICHE DE CANDIDATURE

JE SOUSSIGNÉ(E)

Prénom

Eric

Nom

BLANCHARD

Profession

Responsable juridique dans une banque

Nationalité

Française

Année de naissance

1962

Département résidence

94

Ville de résidence

Saint-Maur des Fossés



Déclare être candidat(e) pour l'élection des membres du Conseil disciplinaire d'Appel qui se déroulera le 13 décembre 2025 à Albi (81) selon les modalités fixées par les statuts, règlement intérieur et le règlement disciplinaire de la Fédération française de cyclotourisme.

1. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS OBLIGATOIRES

Association ou Membre individuel

CSM- Cyclos Saint-Mauriens

N° du club

135

Comité régional

Ile de France

Licencié(e) à la Fédération française de cyclotourisme depuis (Indiquer l'année de votre 1^{ère} licence) 2017

Licencié(e) au titre des années 2023, 2024, 2025. Indiquez votre (vos) numéros de licences.

2023

817195

2024

817195

2025

817195

2. FONCTIONS DIVERSES EXERCÉES AU SEINS DES STRUCTURES (PRÉCISER DATES & FONCTIONS)

Club

Comité régional

2025 _ membre non élu du Coreg d'Ile de France => nommé référent radicalisation/discrimin° le 15/2/2025

Comité départemental

Fédération et commissions fédérales

3. DIPLÔMES DÉLIVRÉS PAR UNE FACULTÉ DE DROIT OU MOTIVATION DE LA CANDIDATURE

Je pratique le vélo depuis l'adolescence et professionnellement, titulaire d'une maîtrise AES, suis responsable d'un département juridique depuis plus de 25 ans, au sein d'un établissement bancaire et financier. Mon profil et mes qualités personnelles, dont celle de savoir écouter, m'amène à postuler avec enthousiasme comme candidat pour l'élection de membre du Conseil disciplinaire d'Appel.

ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DISCIPLINAIRE D'APPEL
FICHE DE CANDIDATURE

JE SOUSSIGNÉ(E)

Prénom

Christian

Nom

PROPONET

Profession

Retraité

Nationalité

Francaise

Année de naissance

1952

Département résidence

91

Ville de résidence

CHILLY-MAZARIN



Declare être candidat(e) pour l'élection des membres du Conseil disciplinaire d'Appel qui se déroulera le 13 décembre 2025 à Albi (81) selon les modalités fixées par les statuts, règlement intérieur et le règlement disciplinaire de la Fédération française de cyclotourisme.

1. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS OBLIGATOIRES

Association ou Membre individuel

N° du club

Comité régional

Club de Ballainvilliers (91)

5240

Ile de France

Licencié(e) à la Fédération française de cyclotourisme depuis (Indiquer l'année de votre 1^{ère} licence) 1985

Licencié(e) au titre des années 2023, 2024, 2025. Indiquez votre (vos) numéros de licences.

2023

2024

2025

432068

432068

432068

2. FONCTIONS DIVERSES EXERCÉES AU SEINS DES STRUCTURES (PRÉCISER DATES & FONCTIONS)

Club

Comité régional

président du club de Chilly Mazarin de 2000 à 2008

Comité départemental

Fédération et commissions fédérales

président du CoDep 91 de 2012 à 2020.

secrétaire général (2016-2020)

président commission relation avec les structures

3. DIPLÔMES DÉLIVRÉS PAR UNE FACULTÉ DE DROIT OU MOTIVATION DE LA CANDIDATURE

DESS de gestion des entreprises à la Sorbonne comprenant un module de droit.

Ancien membre du conseil disciplinaire de première instance (~ 2010 - 2014)

Expériences associative et industrielle de plusieurs décennies.



BULLETIN FÉDÉRAL DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME - N° 181 BIS

Représentante légal - Directrice de la publication : Lydie Chénot

Rédactrice en chef : Martine Cano

Dépôt légal 4^e trimestre 2025 - ISSN 1634-5290